ANNUAL REPORT • RAPPORT ANNUEL

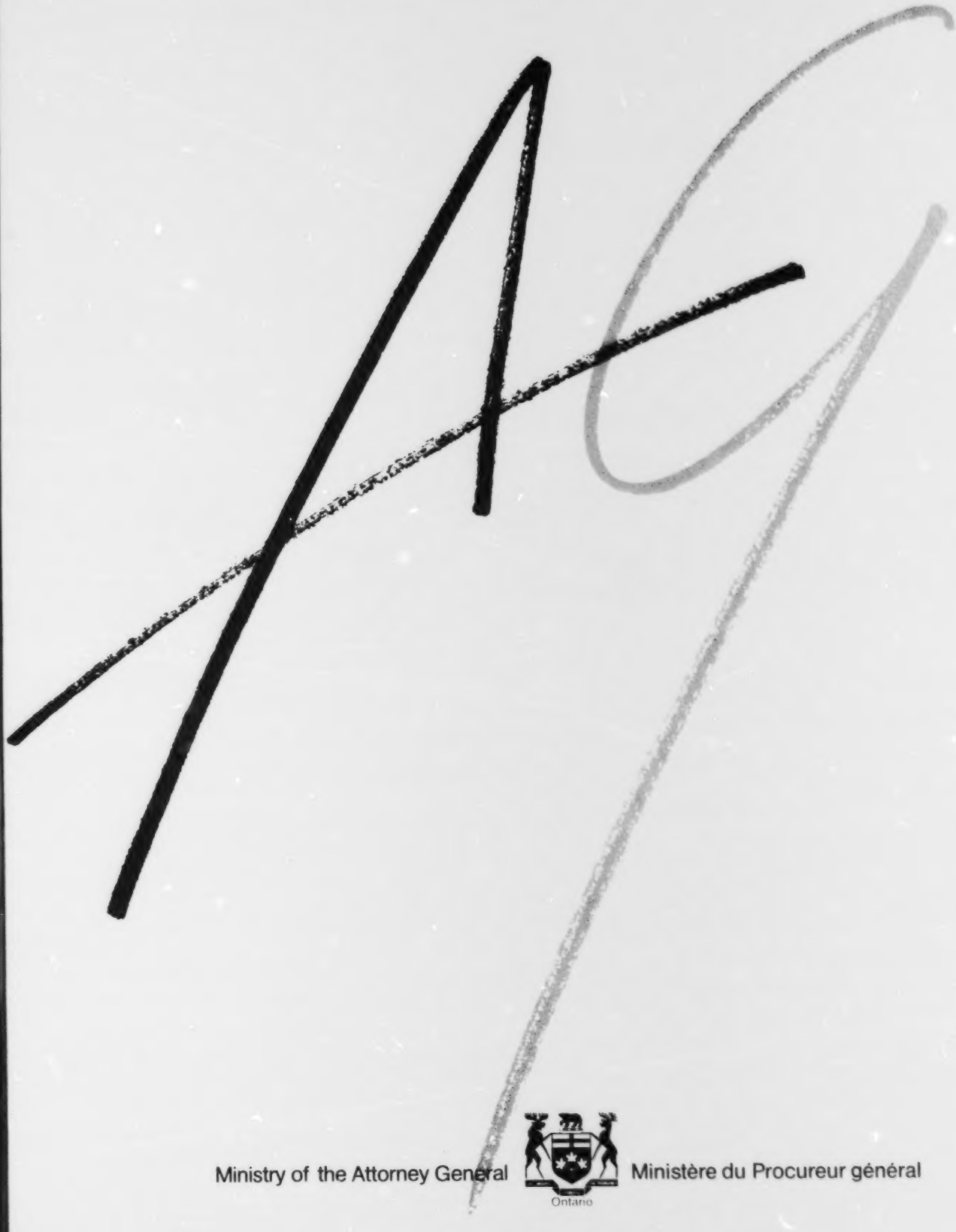

Ministry of the Attorney General

Ontario

Ministère du Procureur général

89-01443/

To His Honour the Lieutenant Governor in Council

May it Please Your Honour:

It is my pleasure to present to Your Honour the annual report of the Ministry of the Attorney General for the year 1986-87.

The Honourable Ian Scott
Attorney General

À son honneur le lieutenant-gouverneur en conseil

Plaise à votre honneur :

de m'accorder le plaisir de lui présenter le rapport annuel du ministère du Procureur général pour l'exercice 1986-1987.

Le Procureur général

L'honorable Ian G. Scott

TABLE OF CONTENTS

Letter from the Deputy Attorney General	5
Organization Chart	6
Communications Branch	7
Office of the Coordinator of French-Language Services	8
Drinking/Driving Countermeasures Office	10
Policy Development Division	11
Office of the Legislative Council	19
Courts Administration Program	20
Office of the Executive Director	20
Office of Judicial Support Services	21
Facilities and Special Court Services Branch	21
Native Court Worker Program	21
Facilities Section	22
Court Reporting Services	22
Court Interpretation and Translation Services	23
Small Claims Court Services Branch	23
Supreme and District Court Services Branch	24
Provincial Court Services Branch	24
Support and Custody Enforcement Branch	25
Criminal Law Division	26
Crown Attorneys' System	26
Crown Law Office — Criminal	32
Civil Law Division	37
Crown Law Office — Civil Law	37
Constitutional Law Branch	43
Legal Services Branches	51
Office of the Official Guardian	52
Office of the Public Trustee	53
Programs and Administration Division	54
Human Resources Branch	54
Audit Services Branch	55
Financial Management and Program Planning Branch	55
Computer and Telecommunications Services Branch	58
Employment Equity For Women Program	58
Accountant, Supreme Court Of Ontario	59
Provincial Court (Family Division)	60
Provincial Court (Criminal Division)	69
Provincial Court (Civil Division)	71
Ontario Law Reform Commission	72
Ontario Municipal Board	73
Assessment Review Board	77
Criminal Injuries Compensation Board	79
The Board of Negotiation	80
Office of the Public Complaints Commissioner	81
Acts Administered by the Attorney General	82

TABLE DES MATIÈRES

Lettre du sous-procureur général	5
Organigramme	6
Direction des communications	7
Bureau du coordonnateur des services en français	8
Bureau des contremesures sur l'ivresse au volant	10
Division de l'élaboration des politiques	11
Bureau des conseillers législatifs	19
Programme d'administration des tribunaux	20
Bureau du directeur général	20
Bureau des services de soutien judiciaire	21
Direction des installations et des services spéciaux aux tribunaux	21
Programme de travailleurs judiciaires autochtones	21
Section de l'aménagement et de l'entretien des installations	22
Services de sténographie judiciaire	22
Services d'interprétation et de traduction judiciaires	23
Direction des services de la cour des petites créances	23
Direction des services de la Cour suprême et des cours de district	24
Direction des services de la Cour provinciale	24
Direction de l'exécution des ordonnances alimentaires et de garde d'enfants	25
Division du Droit criminel	26
Réseau des procureurs de la Couronne	26
Bureau des avocats de la Couronne — Droit criminel	32
Division du Droit civil	37
Bureau des avocats de la Couronne — Droit civil	37
Direction du Droit constitutionnel	43
Directions des services juridiques	51
Bureau du Tuteur public	52
Bureau du Curateur public	53
Division des programmes et de l'administration	54
Direction des ressources humaines	54
Direction des services de vérification	55
Direction de la gestion financière et des programmes	55
Direction des services de télécommunications et d'informatique	58
Programme d'équité d'emploi pour les femmes	58
Comptable de la Cour suprême de l'Ontario	59
Cour provinciale (Division de la famille)	60
Cour provinciale (Division criminelle)	69
Cour provinciale (Division civile)	71
Commission de réforme du droit de l'Ontario	72
Commission des affaires municipales de l'Ontario	73
Commission de révision de l'évaluation foncière	77
Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels	79
Commission de négociation	80
Bureau du commissaire aux plaintes du public	81
Lois appliquées par le ministère du Procureur général	82

Letter from the Deputy Attorney General

Dear Mr. Attorney:

I am pleased to submit the Annual Report of your Ministry for the fiscal year ending March 31, 1987.

This report acts as an important public record detailing not only the work of each different department within the Ministry, but providing a sense of how each particular unit contributes to the overall goal which links all branches — the advancement of justice.

This report reflects the diverse and sometimes complex nature of the tasks involved in achieving this goal. What can never fully be conveyed is the high level of personal dedication and commitment shown by individual staff members in the fulfillment of their multifaceted duties.

Ultimately it is their efforts which allow us to maintain the highest standards in the delivery of the Ministry's services.

Yours very truly,

Richard F. Chaloner
Deputy Attorney General

Lettre du sous-procureur général

Monsieur le procureur général,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de votre ministère pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1987.

Ce rapport témoigne publiquement et éloquemment non seulement du travail de tous les services du ministère mais aussi de la contribution de chacun à la poursuite de l'objectif global qui anime toutes les directions, c'est-à-dire le progrès de la justice.

Ce rapport traduit la nature diversifiée et parfois complexe du travail que comporte la poursuite de cet objectif. Les mots s'avèrent cependant impuissants pour communiquer pleinement l'ampleur du dévouement et de l'engagement manifestés par chacun des membres du personnel dans l'exécution de leurs multiples tâches.

Au bout du compte, ce sont les efforts de chacun qui permettent au ministère d'offrir des services de la plus haute qualité.

Veuillez agréer, Monsieur le procureur général, l'expression de mes salutations distinguées.

Le sous-procureur général,

Richard F. Chaloner

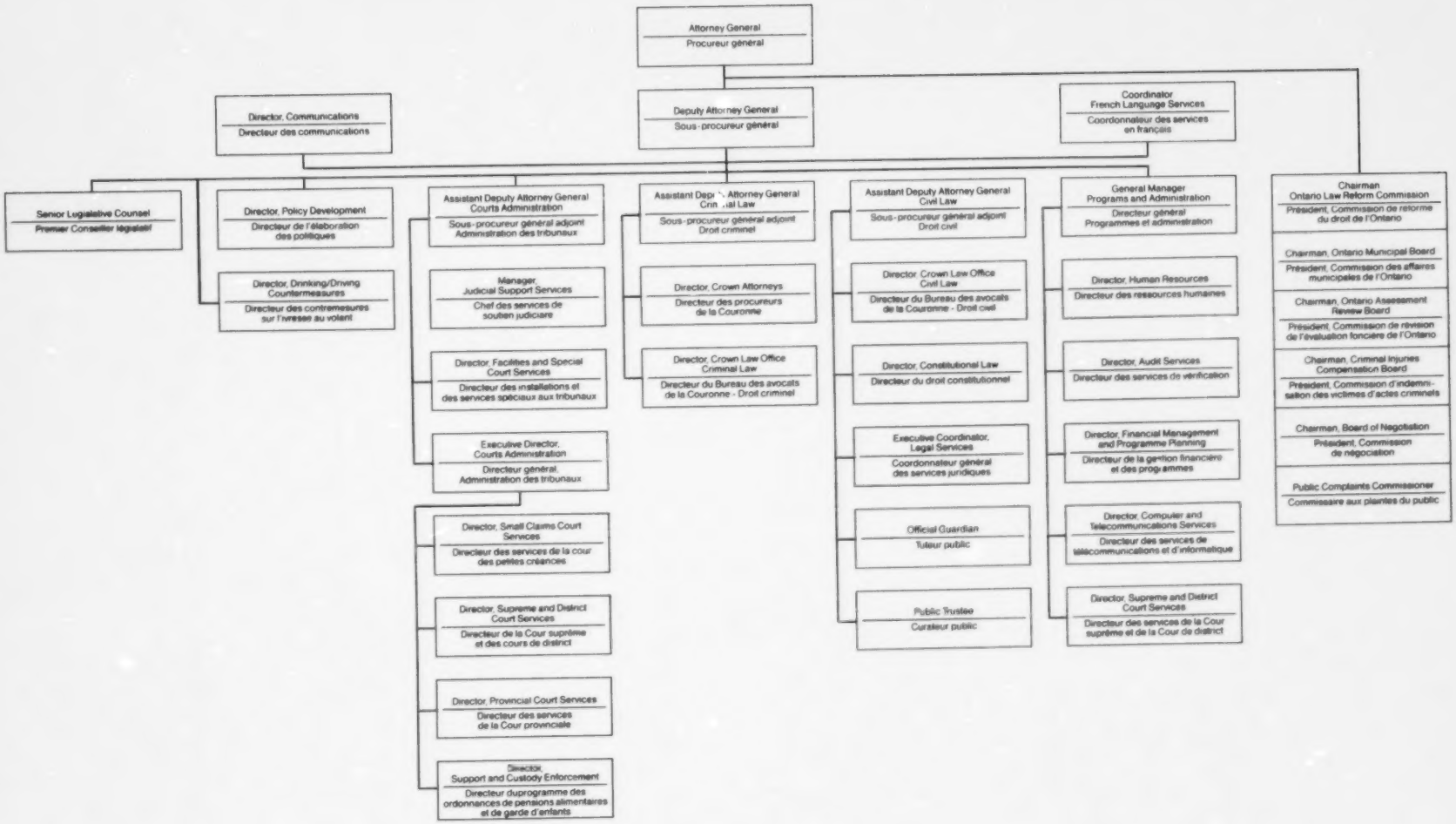
Attorney General
Procureur général
Deputy Attorney General
Sous-procureur général
Coordinator
French Language Services
Coordonnateur des services en français
Director, Communications
Directeur des communications
Senior Legislative Counsel
Premier Conseiller législatif
Director, Policy Development
Directeur de l'élaboration des politiques
Director, Drinking/Driving Countermeasures
Directeur des contremesures sur l'ivresse au volant
Assistant Deputy Attorney General
Courts Administration
Sous-procureur général adjoint
Administration des tribunaux
Manager,
Judicial Support Services
Chef des services de soutien judiciaire
Director, Facilities and Special Court Services
Directeur des installations et des services spéciaux aux tribunaux
Executive Director,
Courts Administration
Directeur général,
Administration des tribunaux
Director, Small Claims Court Services
Directeur des services de la cour des petites créances
Director, Supreme and District Court Services
Directeur de la Cour suprême et des cours de district
Director, Provincial Court Services
Directeur des services de la Cour provinciale
Director,
Support and Custody Enforcement
Directeur duprogramme des ordonnances de pensions alimentaires et de garde d'enfants
Assistant Deputy Attorney General
Criminal Law
Sous-procureur général adjoint
Droit criminel
Director, Crown Attorneys
Directeur des procureurs de la Couronne
Director, Crown Law Office
Criminal Law
Directeur du Bureau des avocats de la Couronne - Droit criminel
Assistant Deputy Attorney General
Civil Law
Sous-procureur général adjoint
Droit civil
Director, Crown Law Office
Civil Law
Directeur du Bureau des avocats de la Couronne - Droit civil
Director, Constitutional Law
Directeur du droit constitutionnel
Executive Coordinator,
Legal Services
Coordonnateur général des services juridiques
Official Guardian
Tuteur public
Public Trustee
Curateur public
General Manager
Programs and Administration
Directeur général
Programmes et administration
Director, Human Resources
Directeur des ressources humaines
Director, Audit Services
Directeur des services de vérification
Director, Financial Management and Programme Planning
Directeur de la gestion financière et des programmes
Director, Computer and Telecommunications Services
Directeur des services de télécommunications et d'informatique
Director, Supreme and District Court Services
Directeur des services de la Cour suprême et de la Cour de district
Chairman
Ontario Law Reform Commission
Président, Commission de reforme du droit de l'Ontario
Chairman, Ontario Municipal Board
Président, Commission des affaires municipales de l'Ontario
Chairman, Ontario Assessment Review Board
Président, Commission de révision de l'évaluation foncière de l'Ontario
Chairman, Criminal Injuries Compensation Board
Président, Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels
Chairman, Board of Negotiation
Président, Commission de négociation
Public Complaints Commissioner
Commissaire aux plaintes du public

Communications Branch

Allan Dickie, Director

The Communications Branch provides all public relations functions for the ministry, including media relations, public education, advertising and speechwriting. It provides communications advice to the Attorney General and to senior management. As well, it coordinates the researching, writing, design, production and distribution of all the ministry's public information materials, including news releases, speeches, brochures, promotional items and films.

During the 1986/87 fiscal year, the branch prepared speeches on topics ranging from the victims of crime to freedom of information, and from conflict of interest to drinking and driving. News releases written and distributed by the branch included those on ministry appointments, programs, legislation and policies. Branch staff responded to hundreds of telephone requests and inquiries from both the general public and the media.

The branch continued to coordinate the ministry's anti-drinking and driving Christmas campaign. This year the campaign consisted of the poster "Only you can stop drinking and driving" featured in schools, bus shelters and liquour stores, and a brochure with the same theme.

The branch distributed public legal information to law firms, schools, legal clinics and other agencies and offices. Approximately one million copies of various ministry publications and posters were distributed in response to requests. This was nearly three times the number requested in 1985/86.

The branch also monitors issues of interest to the ministry by scanning newspapers and broadcast media. It maintains a daily clipping service for distribution within the ministry. A computerized clipping index and on-line access to InfoGlobe allow quick retrieval of articles and broadcasts by issue, date and source.

Again this year the branch played a leading role in Community Justice Week and cooperated with other justice-field ministries in the preparation of a folder contining government publications from this ministry and a number of others concerning access to justice and other legal areas. The folder was distributed across the province to educational institutions, libraries, municipalities, information centres and MPP offices.

Direction des communications

Allan Dickie, directeur

La direction des communications est chargée de l'ensemble des relations publiques du ministère, notamment des relations avec les médias, de l'information, de la publicité et de la rédaction d'allocutions. Elle conseille aussi le procureur général et les cadres supérieurs en matière de communications, et coordonne la recherche, la rédaction, la conception, la production, l'impression et la diffusion des documents d'information du ministère, y compris les communiqués, les allocutions, les dépliants, les films et le matériel de promotion.

Au cours de l'exercice 1986-1987, la direction a préparé des allocutions sur les sujets les plus divers : victimes d'actes criminels, accès à l'information, conflits d'intérêts, ivresse au volant, etc. Elle a aussi préparé et diffusé des communiqués sur les nominations et les programmes ainsi que les lois et politiques du ministère en plus de répondre à des centaines de demandes téléphoniques et écrites d'information émanant du public et des médias.

La direction a continué de coordonner la campagne de publicité de la période des fêtes contre l'ivresse au volant, axée sur l'affiche "Le problème, c'est l'alcool au volant, la solution, c'est *vous*" placée dans les écoles, les abribus et les magasins de la Régie des alcools, et a publié un dépliant sur le même thème.

La direction a aussi fourni des renseignements juridiques aux cabinets d'avocats, aux écoles, aux cliniques juridiques et à divers bureaux et organismes. Elle a distribué environ un million d'exemplaires de ses publications et affiches en réponse aux demandes, qui ont presque triplé par rapport à 1985-1986.

La direction suit aussi l'évolution des questions qui intéressent le ministère en dépouillant les reportages des journaux et des stations de radio et de télévision, et assure un service quotidien de coupures de presse à l'usage du ministère. Un index informatisé et l'accès direct à la banque InfoGlobe permettent de retrouver rapidement les articles et reportages selon le sujet, la date et la source.

Cette année encore, la direction a joué un rôle de premier plan au cours de la Semaine de la justice et collaboré avec d'autres ministères du secteur de la justice à la préparation d'une pochette d'information contenant des publications de ce ministère et d'autres au sujet de l'accès à la justice et à d'autres questions juridiques. Le dossier a été diffusé de par la province par les établissements d'enseignement, les bibliothèques, les municipalités, les centres d'information et les bureaux des députés provinciaux.

Office of the Coordinator of French-Language Services

Étienne Saint-Aubin, Coordinator

Each branch of the ministry is responsible for ensuring efficient French-language services. The French-Language Services Branch advises the Attorney General and senior ministry officials on policy initiatives in this area and monitors their applications.

Today, French-speaking citizens charged with a criminal offence in Ontario have the right, upon request, to be tried in their own language. For non-criminal matters, litigants have the right to be understood in their own language in all courts.

French-language services are available at all times in 12 counties and districts, including Algoma, Cochrane, Essex, Niagara-South, Nipissing, Ottawa-Carleton, Prescott-Russell, Renfrew, Stormont, Dundas and Glengarry, Sudbury, Timiskaming and York. When a request arises elsewhere, bilingual judges, Crown attorneys and staff travel as needed. Where a trial by jury is requested in an area without a French-speaking population large enough to empanel a bilingual jury, a change of venue is arranged.

During the year, some 200 ministry staff and judiciary participated in French-language training provided by the Human Resources Secretariat. Advanced immersion training was provided in Jonquière, Quebec, for 22 persons. Judges attended special programs conducted by the commissioner for Federal Judicial Affairs.

The branch is now concentrating on more training for fewer persons, hoping to achieve a working level of fluency in a shorter period.

The following chart indicates the present level of bilingualism in ministry offices.

Bureau du coordonnateur des services en français

Étienne Saint-Aubin, coordonnateur

Il incombe à chaque direction du ministère d'assurer efficacement la prestation de services en français. Les services en français conseillent le Procureur général et ses hauts fonctionnaires sur les initiatives à prendre dans ce domaine et en supervise la réalisation.

Les citoyens francophones accusés d'une infraction criminelle ont le droit, sur demande, d'obtenir un procès en français partout en Ontario. Dans les cas de nature autre que criminelle, les parties ont le droit d'être entendues dans leur langue dans tous les tribunaux.

Des services en français sont offerts en tout temps dans les douze comtés et districts suivants : Algoma, Cochrane, Essex, Niagara-Sud, Nipissing, Ottawa-Carleton, Prescott-Russell, Renfrew, Stormont, Dundas et Glengarry, Sudbury, Timiskaming et York. Si une demande provient d'ailleurs, un juge, un procureur de la Couronne et du personnel bilingues se rendent sur place, selon les besoins. Lorsqu'un procès avec jury doit avoir lieu dans une région dont la population francophone est insuffisante pour permettre la constitution d'un jury bilingue, il y a changement du lieu du procès.

Au cours de l'exercice, environ 200 fonctionnaires et membres de la magistrature ont suivi des cours de français dispensés par le Secrétariat des ressources humaines. Vingt-deux personnes ont participé à des cours d'immersion à Jonquière (Québec), et certains juges ont participé aux cours spéciaux offerts par le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale.

On vise maintenant à assurer une formation plus approfondie à un nombre limité de personnes, cherchant ainsi à atteindre plus rapidement un niveau de compétence qui permette de travailler en français.

Le tableau ci-après indique où se situe le personnel bilingue dans les bureaux du ministère.

Bilingual Staff in Designated Counties and Districts				Personnel bilingue dans les comtés et districts désignés
Counties Comtés	Staff Personnel	Identified positions % of total staff Emplois identifiés % du Personnel	Designated positions (Bil. staff in Ident. pos.) % of identified positions Emplois désignés (personnel bil. dans les emplois ident.) % des emplois identifies	Total bilingual staff % of total staff Total Personnel bilingue % du Personnel
Algoma	91	10 (11.0%)	6 (60.0%)	10 (11.0%)
Cochrane	55	23 (41.8%)	20 (87.0%)	40 (73.0%)
Essex	146	12 (8.2%)	9 (75.0%)	15 (10.3%)
Niagara South	79	10 (12.6%)	3 (30.0%)	5 (6.3%)
Nipissing	40	12 (30.0%)	6 (50.0%)	8 (20.0%)
Ottawa-Carleton	231	34 (14.7%)	30 (88.3%)	51 (22.0%)
Prescott-Russell	23	23 (100 %)	23 (100 %)	23 (100 %)
Renfrew	34	3 (8.8%)	3 (100 %)	3 (8.8%)
Stormont, Dundas & Glengarry	39	11 (28.2%)	9 (82.0%)	12 (30.8%)
Sudbury	92	24 (26.0%)	21 (87.5%)	39 (42.4%)
Timiskaming	39	12 (30.7%)	6 (50.0%)	8 (20.5%)
York	1,545	56 (3.6%)	39 (69.6%)	49 (3.2%)
Total Designated Counties & Districts Total comtés et districts désignés	2,414	230 (10.5%)	175 (73.3%)	263 (9.2%)
TOTAL PROVINCE	3,840	255 (6.6%)	195 (76.8%)	263 (6.8%)

The office coordinates the ministry's translation requirements, and supervises the translation into English of wills presented in French. In 1986/87, 30 wills were translated.

This year, a previously successful exchange program between Crown prosecutors from Quebec and Ontario Crown attorneys was renewed. Each prosecutor assumed full member status of the bar of the other province and as a representative of the Attorney General of that province. Besides improving language skills, this program helped strengthen the bonds between the two provinces. Such exchanges will be continued.

The ministry works closely with the Association des juristes d'expression française, which brings together lawyers, judges and others who work in French in the courts. The association received a $93,300 ministry grant to develop forms, materials and other related work.

During this fiscal year, the enactment of the French Language Services Act, 1986 has resulted in the preparation of an implementation plan for French language services. This plan, which must be implemented before November 1989, has added a new dimension to the ministry's commitment towards French language services in the designated areas.

Le bureau coordonne les travaux de traduction du ministère et supervise la traduction en anglais des testaments qui sont déposés en français. En 1986-1987, trente testaments ont ainsi été traduits.

Le programme d'échange de procureurs de la Couronne entre le Québec et l'Ontario, une expérience fructueuse jusqu'à ce jour, a été répété au cours de l'exercice. Un procureur jouit alors de la qualité de membre du barreau et de représentant du procureur général de la province hôte. Ces échanges se poursuivront.

Le ministère collabore étroitement avec l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario, qui regroupe les avocats, les juges et le personnel judiciaire qui utilisent le français dans les tribunaux. Le ministère a versé une subvention de 93 300$ à l'association pour l'élaboration de formulaires et de documents connexes.

L'adoption de la Loi de 1986 sur les services en français au cours du présent exercice a donné lieu à l'élaboration d'un Plan de mise en oeuvre des services en français. Ce plan, qui doit être réalisé d'ici le mois de novembre 1989, ajoute une dimension nouvelle à l'engagement du ministère en ce qui concerne la prestation des services en français dans les régions désignées.

Drinking and Driving Countermeasures Office

David Bruce, Director

Established in 1983, the Drinking and Driving Countermeasures Office coordinates provincial efforts to combat drinking and driving, including the encouragement of community-based programs and the review of policy issues.

Surveys during the year showed that drinking and driving is now an issue of social and moral concern to Ontarians and their behaviour has changed remarkably in recent years. A sampling of statistics shows dramatic gains: The number of drinking drivers in crashes declined by 12.7 per cent between 1984 and 1985, and by an additional 15.0 per cent between 1985 and 1986. During the period 1981 through 1986, driver deaths declined by 23.9 per cent in crashes in which alcohol was a factor.

Community Programs

Since alcohol-related crashes and fatalities peak during the summer months, a special awareness campaign, "Arrive Alive '86" employed 84 high school students in 39 separate projects across Ontario. The campaign concentrated media and public attention on the drinking/driving issue during a dangerous time of year.

The office organized an extensive program of visits to schools and communities by impaired driving victim Wendy Crawford. During the year, she spoke at more than 160 events in all parts of the province.

The office also sponsored Countermeasures '86, a conference attended by more than 450 delegates from the province and across Canada. The conference's 16 workshops and sessions addressed drinking and driving related issues and proposed up-to-date solutions for the special problems facing anti-drinking/driving groups. Held in December, the conference was very well received by delegates, and served as a focal point for province-wide media coverage.

In 1986, a summer-themed youth-targeted television public service announcement was produced and distributed to all Ontario television stations, which gave it excellent airplay. These announcements were followed by a paid radio, television and transit shelter campaign during the December/January holiday season. The office's promotion efforts also included the distribution of several hundred thousand buttons, car window decals, posters and pamphlets.

Thirty-three community countermeasures committees were very active during 1986, supported by regular, frequent visits from office staff, who attended community meetings and speaking engagements and provided guidance.

Bureau des contremesures sur l'ivresse au volant

David Bruce, directeur

Le Bureau des contremesures sur l'ivresse au volant, créé en septembre 1983, coordonne les efforts provinciaux de lutte contre l'ivresse au volant en favorisant notamment les initiatives locales en la matière et en veillant à la révision des politiques.

Au cours de l'exercice, des enquêtes ont révélé que l'ivresse au volant est maintenant un problème d'ordre social et moral qui préoccupe les Ontariens, dont le comportement s'est d'ailleurs modifié radicalement au cours des dernières années. Les chiffres sont éloquents. Le nombre d'accidents impliquant des chauffeurs en état d'ébriété a diminué de 12,7 pour 100 de 1984 à 1985, et d'un autre 15,0 pour 100 de 1985 à 1986. De 1981 à 1986, le nombre de décès a chuté de 23,9 pour 100 dans les accidents où l'alcool a joué un rôle.

Les programmes communautaires

Puisque les accidents et les décès dus à l'alcool atteignent un sommet au cours de l'été, une campagne spéciale de sensibilisation, intitulée "Arrivez sain et sauf 1986", a fait appel au travail de 84 élèves de niveau secondaire dans le cadre de 39 projets distincts à travers l'Ontario. La campagne a attiré l'attention des médias et du public sur la question de l'ivresse au volant au cours de cette saison particulièrement dangereuse.

Le bureau a organisé un vaste programme de visites dans les écoles et dans diverses régions par Wendy Crawford, victime d'un accident causé par un conducteur en état d'ébriété. Au cours de l'année, elle a pris la parole à plus de 160 manifestations partout dans la province.

Le bureau a aussi parrainé Offensive 1986, une conférence à laquelle ont participé plus de 450 délégués de la province et de l'ensemble du Canada. Les 16 ateliers et séances de la conférence ont porté sur des questions relatives à l'ivresse au volant et proposé des solutions pertinentes aux problèmes particuliers des groupes de lutte contre la conduite en état d'ivresse. Cette conférence, qui a eu lieu en décembre, a été très bien accueillie par les délégués et a incité les médias de toute la province à traiter de cette question.

En 1986, le bureau a produit, à l'intention des jeunes, un message d'intérêt public axé sur l'été. Le message a été remis à toutes les stations de télévision de l'Ontario qui l'ont largement diffusé. Pendant la période des fêtes, en décembre et janvier, suivit une campagne de publicité à la radio, à la télévision et dans les abribus. Le bureau a aussi distribué plusieurs centaines de milliers de macarons, de vignettes, d'affiches et de dépliants.

Trente-trois comités communautaires sur le programe "Offensives" ont organisé des activités en 1986 et reçu l'appui du personnel du bureau qui leur a rendu souvent et régulièrement visite en plus d'assister à des rencontres communautaires, de prononcer des discours et d'offrir des conseils.

To spread the anti-drinking/driving message through the workplace, the office initiated an anti-drinking/driving program with the help of three major Ontario employers. Though still in its formative stages, this program is showing good results.

The first issue of a quarterly newsletter, Countermeasures, was launched in December 1986. This bilingual newsletter is free to schools, libraries and interested individuals throughout the province. Topics included profiles of community groups, victims' groups, legislative changes, statistics and news of drinking/driving countermeasures activity in Ontario.

In recognition of the important role played by students in combating drinking and driving, the office provided financial support for a provincial SADD (Students Against Driving Drunk) conference held in Gananoque in April 1986. A further grant of $10,000 was made to help develop a permanent provincial SADD organization.

Afin d'étendre la campagne de lutte contre l'ivresse au volant au milieu de travail, le bureau a lancé un programme de lutte contre la conduite en état d'ivresse avec l'aide de trois grands employeurs de l'Ontario. Bien qu'il n'en soit qu'à ses débuts, ce programme donne des résultats encourageants.

En décembre 1986 paraissait le premier numéro d'un bulletin trimestriel intitulé Contremesures. Ce bulletin bilingue est distribué gratuitement aux écoles, aux bibliothèques et aux personnes intéressées partout dans la province. On y traite entre autres des groupes communautaires, des groupes de victimes, de l'évolution de la loi ainsi que des statistiques et des nouvelles relatives aux activités de lutte contre l'ivresse au volant en Ontario.

Conscient du rôle important des étudiants dans la lutte contre l'ivresse au volant, le bureau a subventionné une conférence de l'association provinciale SADD (Students Against Driving Drunk) tenue à Gananoque en avril 1986. Il a versé une subvention de 10 000 $ pour aider à la formation d'une association SADD provinciale permanente.

Policy Development Division

J. Douglas Ewart, Director

The division, with professional staff comprising a director, a senior policy and programs advisor, a special projects officer, and 13 lawyers, reports to and is directly supervised by the Deputy Attorney General.

Divisional duties include:

- studying and analyzing all aspects of justice administration in Ontario;
- continually reviewing approximately 120 statutes the ministry administers, proposing reform and analyzing suggestions for reform from the Ontario Law Reform Commission, the public, lawyers, other ministries and members of the legislature;
- developing the ministry's legislative program which begins with discussion of suggested legislation with senior staff members followed by policy submissions outlining the problems and evaluating all government options for discussion and decision-making by the Cabinet Committee on Justice and by Cabinet. This process concludes with division counsel assisting legislative counsel in creating draft bills reflecting Cabinet decisions, and preparing compendia for members of the legislature;
- advising the Attorney General and Deputy Attorney General during the legislative process of a bill, which involves attending the Legislative Assembly to assist the Attorney General in responding to issues raised about the bill; and
- representing the ministry with respect to initiatives, committees and task forces on matters regarding the ministry's legislative responsibilities, and in the area of human rights, race relations and legal aid.

Division de l'élaboration des politiques

J. Douglas Ewart, directeur

La division, qui comprend un directeur, un conseiller principal aux politiques et programmes, un agent des projets spéciaux et 13 avocats, relève directement du sous-procureur général.

Ses attributions sont les suivantes :

- Analyser tous les aspects de l'administration de la justice en Ontario.
- Réviser les quelque 120 lois dont l'application est confiée au ministère, proposer des réformes et étudier les réformes proposées par la Commission de réforme du droit de l'Ontario, le public, les avocats, les divers ministères et les députés.
- Élaborer le programme législatif du ministère. A cette fin, les hauts fonctionnaires discutent d'abord des lois proposées et préparent des mémoires sur les problèmes en cause et leurs solutions, questions qui feront l'objet de discussions et de décisions au sein du Comité ministériel sur la justice et du Conseil des ministres. La division collabore ensuite, avec les conseillers législatifs, à la rédaction des avant-projets de loi, qui reflètent les décisions du Conseil des ministres, et prépare des répertoires à l'intention des députés de l'Assemblée législative.
- Conseiller le procureur général et le sous-procureur général pendant l'examen législatif d'un projet de loi, en assistant aux séances de l'Assemblée législative pour aider le procureur général à répondre aux questions relatives à un projet de loi.
- Représenter le ministère en participant aux travaux des comités et groupes d'étude sur les questions qui touchent les responsabilités législatives du ministère, les droits de la personne, les relations interraciales et l'aide juridique.

Legislation

(Considered by the Legislature between April 1, 1986 and March 31, 1987)

1. The *Freedom of Information and Protection of Privacy Act, 1986*, received second reading in February 1986, and clause-by-clause review in the Legislative Assembly Committee and Committee of the Whole. The act creates new, enforceable rights to government information and also provides a statutory framework of protection for personal information held by government.

2. The *Legal Aid Amendment Act, 1986*, replaced the 25 per cent statutory deduction on lawyers' accounts with a 5 per cent reduction, established a contribution to the plan by the profession of the whole of an amount equal to one-half of the administrative expenses of the plan, and established a mechanism for an annual review of tariffs.

   The act came into effect on July 1, 1986.

3. The *Metropolitan Toronto Police Force Complaints Amendment Act, 1986* provides a mechanism to resolve difficulties in appointing members to the panel from which boards of inquiry are drawn and came into effect on July 10, 1986.

4. The *Family Law Amendment Act, 1986*, enacted on July 10, 1986, remedies technical problems that arose under the *Family Law Act, 1986* concerning the payment of death benefits to surviving spouses by insurers and pension and other plan administrators.

5. The *Foreign Arbitral Awards Act, 1986* implements the New York Convention on the Recognition and Enforcement of Foreign Arbitral Awards to permit enforcement of foreign arbitral awards in Ontario and require the stay of litigation where parties have agreed to arbitrate an international commercial matter. The act came into force on August 10, 1986, the effective date of Canada's accession to the convention.

6. The *Time Amendment Act, 1986*, a private member's bill proposing amendments to the ministry's legislation, was itself amended in the legislature on the basis of work done by the Policy Development Division. The resulting legislation advanced the start of daylight savings time to the first Sunday of April, beginning in 1987.

7. The *Metropolitan Toronto Police Force Complaints Amendment Act, 1986 (No. 2)* expands the independent review mechanism for civilian complaints (which now operates in Metropolitan Toronto) to any municipal council, with the permission of Cabinet to have the mechanism apply to that municipality. The act received first reading on June 19, 1986.

8. The *International Commercial Arbitration Act, 1986*, which received first reading on October 21, 1986, implements in Ontario a model law on the conduct of international commercial arbitration prepared by the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL).

Lois

(étudiées par l'Assemblée législative du 1er avril 1986 au 31 mars 1987)

1. Le projet de *loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* est passée en deuxième lecture en février 1986 et a été étudié article par article à l'Assemblée législative et en comité plénier. La loi crée de nouveaux droits exécutoires sur l'accès à l'information gouvernementale et met en place des mécanismes de protection des renseignements personnels détenus par le gouvernement.

2. La *Loi de 1986 modifiant la Loi sur l'aide juridique* remplace la réduction légale de 25 pour 100 sur les comptes d'honoraires d'avocats par une réduction réglementaire de 5 pour 100, impose une contribution au régime par la profession d'un montant égal à la moitié des frais administratifs du régime, et crée un mécanisme de révision annuelle des tarifs.

   La loi est entrée en vigueur le 1er juillet 1986.

3. La *Loi de 1986 modifiant la Loi sur les plaintes concernant la police de la communauté urbaine de Toronto* prévoit un mécanisme de règlement des problèmes occasionnés par la constitution de la liste des personnes parmi lesquelles sont choisis les membres des commissions d'enquête. La loi est entrée en vigueur le 10 juillet 1986.

4. La *Loi de 1986 modifiant la Loi sur le droit de la famille*, adoptée le 10 juillet 1986, corrige les problèmes techniques soulevés par la Loi de 1986 sur le droit de la famille au sujet du versement de prestations de décès au conjoint survivant par les assureurs et les administrateurs de régimes de retraite et autres.

5. La *Loi de 1986 sur les sentences arbitrales étrangères* applique la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères de manière à permettre l'exécution des sentences arbitrales étrangères en Ontario et imposer la suspension des procédures lorsque les parties ont convenu de soumettre une question de commerce international à l'arbitrage. La loi est entrée en vigueur le 10 août 1986, soit la date de l'adhésion du Canada à la Convention.

6. La *Loi de 1986 modifiant la Loi sur l'heure légale*, un projet de loi d'initiative parlementaire proposant des modifications à la loi du ministère, a été lui-même amendé par l'Assemblée en fonction des travaux de la Division de l'élaboration des politiques. La Loi devance l'entrée en vigueur de l'heure avancée au premier dimanche d'avril, à compter de 1987.

7. La *Loi de 1986 modifiant la Loi sur les plaintes concernant la police de la communauté urbaine de Toronto (n° 2)* permet à tout conseil municipal, avec la permission du Conseil des ministres, d'adopter le mécanisme d'examen indépendant des plaintes des civils (actuellement utilisé dans la communauté urbaine de Toronto). Ce projet de loi est passé en première lecture le 19 juin 1986.

8. La *Loi de 1987 sur l'arbitrage commercial international*, dont le projet est passé en première lecture le 21 octobre 1986, applique en Ontario une loi type sur le déroulement des arbitrages relatifs au commerce international préparée par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

9. The *Compensation for Victims of Crime Amendment Act, 1986* came into force on November 4, 1986. It increases the compensation that can be awarded under the *Compensation for Victims of Crime Act* and makes some minor technical amendments.

10. The *Provincial Offences Amendment Act, 1986*, which received royal assent on November 4, 1986, amends the parking offence procedures of the *Provincial Offences Act* and authorizes an administrative fee when payment of a fine is in default.

11. The *Barristers Amendment Act, 1986*, which received first reading on November 4, 1986 abolishes the office of Queen's Counsel in Ontario, cancels the existing appointments and prohibits the use of the title in the public practice of law.

12. The *Powers of Attorney Amendment Act, 1986* received royal assent on November 18, 1986. It preserves the original intent of the *Powers of Attorney Act*—that the protection provided under section 3 be available when any authority under a power of attorney ends.

    The amendment is effective as of December 20, 1979.

13. The *Succession Law Reform Amendment Act, 1986*, proclaimed in force on November 27, 1986, made technical changes to the *Succession Law Reform Act* to ensure that its language relating to family property and support is consistent with the language of the *Family Law Act, 1986*.

14. The *Members' Standards of Office Act, 1986*, which received first reading on November 27, 1986, establishes conflict of interest rules for all members of the Legislative Assembly and requires them to disclose their interests and the interests of their spouse and minor children. The act provides for an independent commissioner to provide advice, conduct investigations and make recommendations to the assembly where violations have been alleged.

15. The *Proceedings Against the Crown Amendment Act, 1986*, which received first reading on December 11, 1986, makes possible the garnishment of money payable to the Crown.

16. The *Courts of Justice Amendment Act, 1986*, which received first reading on December 17, 1986, proposed a retirement age of 70 for provincially appointed judges.

17. The *Equality Rights Statute Law Amendment Act, 1986* came into force on December 18, 1986 amending 69 Ontario statutes to conform with section 15 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* in relation to possible discrimination on grounds of sex, age, marital status, citizenship, religion and disability. It includes major amendments to the *Human Rights Code* and the *Mental Health Act*.

9. La *Loi de 1986 modifiant la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* est entrée en vigueur le 4 novembre 1986. Elle augmente le montant des indemnités susceptibles d'être versées en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* et opère quelques modifications administratives mineures.

10. La *Loi de 1986 modifiant la loi sur les infractions provinciales*, qui a reçu la sanction royale le 4 novembre 1986, modifie la procédure relative aux infractions de stationnement aux termes de la *Loi sur les infractions provinciales* et autorise l'imposition de droits administratifs pour défaut de paiement d'une amende.

11. La *Loi de 1986 modifiant la Loi sur le protocole du barreau*, dont le projet est passé en première lecture le 4 novembre 1986, abolit le titre de conseiller de la Reine en Ontario, annule les nominations existantes et interdit l'utilisation du titre dans l'exercice public du droit.

12. La *Loi de 1986 modifiant la loi sur les procurations* a reçu la sanction royale le 18 novembre 1986. Elle préserve l'intention originale de la *Loi sur les procurations*—que la protection accordée en vertu de l'article 3 subsiste lorsque prend fin l'autorité accordée par un pouvoir de procuration.

    L'entrée en vigueur de la modification est rétroactive au 20 décembre 1979.

13. La *Loi de 1986 modifiant la Loi portant réforme du droit des successions*, entrée en vigueur le 27 novembre 1986, apportait des changements d'ordre administratif à la *Loi portant réforme du droit des successions* afin de rendre son énoncé conforme à celui de la *Loi de 1986 sur le droit de la famille* en matière de propriété familiale et d'aliments.

14. Le projet de *loi de 1986 sur les normes exigées des membres de l'Assemblée* dans l'exercice de leurs fonctions, qui est passé en première lecture le 27 novembre 1986, établit des règles sur les conflits d'intérêts pour tous les députés, les oblige à divulguer leurs intérêts ainsi que ceux de leur conjoint et de leurs enfants mineurs. La loi prévoit la nomination d'un commissaire indépendant qui agira comme conseiller en plus de faire des enquêtes et de présenter des recommandations à l'Assemblée législative lorsqu'il y a allégation d'infraction.

15. La *Loi de 1986 modifiant la Loi sur les instances introduites contre la Couronne*, dont le projet est passé en première lecture le 11 décembre 1986, permet la saisie-arrêt des sommes dues à la Couronne.

16. Le projet de loi de 1986 modifiant la *Loi de 1984 sur les tribunaux judiciaires*, qui est passé en première lecture le 17 décembre 1986, propose de fixer à 70 ans l'âge de la retraite des juges provinciaux.

17. La *Loi de 1986 modifiant des lois concernant les droits à l'égalité*, entrée en vigueur le 18 décembre 1986, modifie 69 lois de l'Ontario pour les rendre conformes à l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés* afin d'éviter toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'état matrimonial, la citoyenneté, la religion et les déficiences mentales ou physiques. Elle comporte d'importantes modifications du *Code des droits de la personne* et de la *Loi sur la santé mentale*.

18. The *Courts of Justice Amendment Act, 1987*, which received royal assent on February 3, 1987, created the position of Senior Judge of the Unified Family Court and modified the legislative requirement for an Official Guardian's report in custody cases, leaving it at the Official Guardian's discretion whether a report should be prepared. The act also effected other housekeeping changes to the *Courts of Justice Act*.

19. The *South African Trust Amendment Act, 1987*, which received first reading on February 5, 1987, allows trustees, with the consent of the beneficiaries, to divest their trust funds of investments with South African connections.

20. The *Architects Amendment Act, 1987*, enacted February 12, 1987, established a legal basis for an indemnity plan to be operated by the Ontario Architects Association for the public's protection.

21. The *Equality Rights Statute Law Amendment Act, 1987*, which received royal assent on February 12, 1987, revised the effective date of an amendment to the *Mental Health Act*.

STUDIES, PAPERS AND CONSULTATIONS

Charter of Rights Issues

The Charter of Rights project involves work on several omnibus bills to deal with recurring issues identified during an exhaustive review of all Ontario statutes in light of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the *Ontario Human Rights Code*. Issues under consideration include additional equality rights issues, search and seizure, reverse onus provisions, mandatory retirement, insurance, employment standards and employee benefit plans. In addition, all regulations under Ministry of the Attorney General statutes are being reviewed to find and rectify charter problems.

A division counsel served as a member of the interministerial committee on social assistance review — which put particular emphasis on the charter issues under review.

Native Justice Issues

The senior policy and programs advisor continued to assist the Office of the Chief Judge of the Provincial Court (Criminal Division) to develop and implement the Ontario Native Justice of the Peace Program which encourages and enables native citizens to play an expanded role in judicial proceedings. This fiscal year, one full-time native justice of the peace was appointed for the James Bay Region, and one appointed part-time for Attawaspiskat. The division conducted assessments in Algoma and the Grey-Bruce region. Native candidates were recruited for part-time, non-presiding justice of the peace positions in northwestern Ontario. A native person was hired as a special projects officer to conduct needs assessments in southern and central Ontario.

18. La *Loi de 1987 modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires*, qui a reçu la sanction royale le 3 février 1987, crée le poste de juge principal de la Cour unifiée de la famille et modifie l'obligation législative de présentation d'un rapport du Tuteur public dans les causes de garde; c'est maintenant au Tuteur public de décider s'il y a lieu ou non de présenter un rapport. La loi apporte aussi d'autres modifications d'ordre administratif à la *Loi de 1984 sur les tribunaux judiciaires*.

19. La *Loi de 1987 sur les placements sud-africains détenus en fiducie*, dont le projet est passé en première lecture le 5 février 1987, permet aux fiduciaires, avec l'assentiment des bénéficiaires, de se départir des investissements ayant des liens avec l'Afrique du Sud.

20. La *Loi de 1987 modifiant la Loi sur les architectes*, adoptée le 12 février 1987, crée un cadre légal pour un régime d'indemnisation administré par l'Association des architectes de l'Ontario en vue de protéger l'intérêt du public.

21. La *Loi de 1987 modifiant des lois concernant les droits à l'égalité*, qui a reçu la sanction royale le 12 février 1987, modifie la date d'entrée en vigueur d'une modification à la *Loi sur la santé mentale*.

ÉTUDES, DOCUMENTS ET CONSULTATIONS

Charte des droits

Les travaux relatifs à la Charte des droits nécessitent la présentation de plusieurs projets de loi omnibus sur une série de points définis lors d'un examen complet des lois ontariennes en regard de la *Charte canadienne des droits et libertés* et du *Code des droits de la personne* de l'Ontario. Les projets en cours portent sur les droits à l'égalité, les perquisitions et saisies, l'inversion du fardeau de la preuve, la retraite obligatoire, l'assurance, les normes d'emploi et les régimes d'avantages sociaux des employés. Une étude a également été entreprise sur la conformité des règlements d'application des lois du ministère du Procureur général avec la Charte.

Un avocat de la division a siégé à la Commission de révision de l'aide sociale qui s'est penchée particulièrement sur les questions relatives à la Charte des droits.

Affaires autochtones

Le conseiller principal aux politiques et programmes, détaché auprès du Bureau du juge en chef de la Cour provinciale (Division criminelle), a poursuivi sa collaboration à l'élaboration et à la mise en oeuvre du Programme de juges de paix autochtones, qui vise à permettre aux citoyens autochtones de jouer un plus grand rôle dans le système judiciaire. Au cours de l'exercice, un juge de paix autochtone a été nommé à plein temps dans la région de la Baie James et un juge a été nommé à temps partiel pour Attawaspiskat. La division a procédé à des évaluations à Algoma et dans la région de Grey- Bruce. Dans le Nord-Ouest de l'Ontario, des autochtones ont été nommés juges de paix non-présidant à temps partiel. On a embauché un autochtone à titre d'agent de projets spéciaux chargé d'évaluer les besoins dans le Sud et le Centre de l'Ontario.

The director and the division's senior policy and programs advisor serve as liaison with the Ontario Native Council on Justice. They are also a part of the native justice policy working group to review the government's relationship with the Ontario Native Council on Justice and to consider overall policy in relation to native people and the justice system.

Other divisional involvement regarding native justice issues included:

- participation on a joint committee with the Ontario Native Council on Justice to sensitize ministry personnel to the needs and concerns of native people;
- representation on a working group and steering committee on the administration of justice in the remote north;
- working on ways to improve Ontario's fly-in court system;
- participation on the board of directors of the Northern Conference, an education and information network, affiliated with Simon Fraser University, for native and non-native personnel and volunteers involved in delivering justice services in the north;
- attendance at meetings of the interministerial Committee on Native Affairs to share information on native issues and initiatives and review submissions from different ministries to the Cabinet Committee on Native Affairs;
- liaison with native organizations to coordinate and evaluate the Ontario native criminal court worker program;
- on-going analysis of issues pertaining to native people and the justice system.

Family Law

The Division is involved in the federal-provincial Committee on Family Law, formerly the Committee on the Enforcement of Maintenance and Custody Orders, which monitors the practical and administrative problems arising in family law and recommends policies, procedures and legislative changes to standardize family law across Canada and, among other things, to make interprovincial enforcement more effective and efficient.

Other divisional duties included:

- membership on the Rules Committee of the Provincial Court (Family Division);
- participation in a seminar series for Crown attorneys and staff of shelters for battered women to familiarize them with the civil justice system and its resources for battered spouses;
- chairmanship of the Attorney General's working Committee on the Family Law Act, 1986 Enforcement to improve the new enforcement methods in the *Family Law Act* and the *Children's Law Reform Act*;
- chairmanship of the Attorney General's Advisory Committee on Mediation in Family Law, established in March 1987 to examine the role of mediation in family law and to make recommendations for a mediation pilot project; and
- on-going policy advice regarding implementation of the *Support and Custody Orders Enforcement Act, 1985*.

Le directeur ainsi que le conseiller principal aux politiques et programmes assurent la liaison avec le Conseil autochtone sur la justice. Ils siègent aussi au Groupe de travail sur l'administration de la justice aux autochtones chargé d'examiner les rapports du gouvernement avec le Conseil autochtone sur la justice et de réviser la politique générale relative aux peuples autochtones et au système judiciaire.

Voici quelques autres attributions de la division en la matière :

- Participation, avec le Conseil autochtone sur la justice, aux travaux d'un comité mixte visant à sensibiliser le personnel du ministère aux besoins et aux préoccupations des autochtones.
- Collaboration aux travaux d'un groupe de travail et d'un comité directeur sur l'administration de la justice dans l'extrême Nord.
- Recherche de moyens d'améliorer le système de cours itinérantes de l'Ontario.
- Participation aux travaux du conseil d'administration de la Conférence du Nord, organisme d'éducation et d'information affilié à l'Université Simon Fraser et regroupant le personnel et les bénévoles, autochtones ou non, qui s'occupent de l'administration de la justice dans le Nord.
- Participation aux réunions du Comité interministériel sur les affaires autochtones pour échanger sur les questions et les projets touchant les autochtones et étudier les mémoires présentés par divers ministères au Comité ministériel sur les affaires autochtones.
- Liaison avec les organismes autochtones, et coordination et évaluation du Programme de travailleurs judiciaires autochtones en matière criminelle.
- Services d'analyse permanents pour étudier les rapports entre les autochtones et le système judiciaire.

Droit de la famille

La division participe aux travaux du Comité fédéral-provincial sur le droit de la famille, anciennement nommé Comité fédéral-provincial sur l'exécution des ordonnances alimentaires et de garde d'enfants, qui étudie les problèmes d'ordre pratique et administratif que pose le droit de la famille, et recommande des modifications aux politiques, lois et méthodes en vigueur en vue de favoriser une normalisation du droit de la famille partout au Canada et, entre autres, de rendre plus efficace et efficiente l'exécution interprovinciale des ordonnances.

Voici quelques autres attributions de la division :

- Participation aux travaux du Comité des règles de la Cour provinciale (Division de la famille).
- Participation à une série de colloques à l'intention des procureurs de la Couronne et du personnel des foyers pour femmes battues afin de leur permettre de se familiariser avec les recours en matière civile et les ressources qu'il offre aux conjoints battus.
- Présidence du Groupe de travail du procureur général sur l'application de la *Loi de 1986 sur le droit de la famille* en vue d'améliorer les nouveaux mécanismes d'exécution prévus à la *Loi de 1986 sur le droit de la famille* et à la *Loi portant réforme du droit de l'enfance*.
- Présidence du Comité consultatif du procureur général sur la médiation en droit de la famille, créé en mars 1987 dans le but d'étudier le rôle de la médiation dans le droit de la famille et de présenter des recommandations relativement à un projet pilote sur la médiation.
- Conseiller permanent sur la mise en oeuvre de la *Loi de 1985 sur l'exécution des ordonnances alimentaires et de garde d'enfants*.

Children and Young Offenders

The division continued its heavy involvement in implementing the federal *Young Offenders Act* to which the federal government proclaimed further major amendments in September and November 1986, thereby requiring counsel's assistance to other ministry branches and other ministries in formulating government policy.

Other activities included:

- ministerial or divisional representation on the group of federal-provincial senior officials responsible for juvenile justice, on the federal-provincial bilateral steering committee on systems development and on a Law Society subcommittee on implementing the right to legal representation under the *Young Offenders Act*;
- making some public education presentations;
- development, along with the Criminal Law Division and other Ontario ministries, of extensive provincial proposals for further amendment of the *Young Offenders Act*; and
- chairmanship of a federal-provincial working group which assists federal officials in developing a Canadian position for negotiations on the United Nations Draft Convention on the Rights of the Child. Counsel was again a member of the Canadian delegation to the Commission on Human Rights Working Group on the draft convention in Geneva.

Human Rights and Race Relations

Division counsel were involved in the following human rights and race relations matters:

- the Task Force on Access for the Handicapped to develop guidelines on "undue hardship" under the Human Rights Code;
- the Advisory Committee on Substitute Decision-Making for Mentally Incapable Persons, composed of government nominees and representatives of all major organizations concerned with the mental incapacity of adults and reporting to the ministries of Health, Community and Social Services and the Attorney General.
- the Interministerial Committee on Transportation for the Disabled;
- a project under the auspices of the Uniform Law Conference of Canada as a member of a working group studying the criteria and procedures for involuntary commitment of psychiatric patients;
- through the division, serving as lead ministry for Ontario on all international human rights matters which involves coordinating the provincial position on the various human rights documents, preparing required reports and providing legal advice on international human rights matters;
- the Federal-Provincial Continuing Committee of Officials Responsible for Human Rights which meets twice a year to review human rights issues of concern to all jurisdictions in Canada, with particular emphasis on international human rights;

Enfants et jeunes contrevenants

La division a poursuivi sa collaboration active à l'application de la *Loi sur les jeunes contrevenants* à laquelle le gouvernement fédéral a apporté d'importantes modifications en septembre et novembre 1986, ce qui a obligé les avocats de la division à aider les diverses directions du ministère et les autres ministères à élaborer la politique gouvernementale en cette matière.

Voici quelques autres activités :

- Participation du ministère ou de la division aux travaux du groupe fédéral-provincial de hauts fonctionnaires sur la justice et les jeunes, du Comité fédéral-provincial bilatéral sur l'élaboration de systèmes, et d'un sous-comité de la Société du barreau sur l'application du droit à la représentation légale prévu par la *Loi sur les jeunes contrevenants*.
- Présentation d'exposés lors de réunions d'information publiques.
- Elaboration, de concert avec la Division du droit criminel et d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario, de propositions détaillées en vue d'apporter d'autres modifications à la *Loi sur les jeunes contrevenants*.
- Présidence des travaux d'un groupe de travail fédéral-provincial chargé d'élaborer la position du Canada en vue des négociations sur le projet de Déclaration des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Il fait aussi partie de la délégation canadienne du groupe de travail de la Commission des droits de la personne à Genève chargé de ce projet.

Droits de la personne et relations interraciales

Voici les principales activités de la division en la matière :

- Participation aux travaux du groupe d'étude sur l'accès des personnes handicapées aux services juridiques en vue d'élaborer des directives sur le "préjudice injustifié" reconnu dans le *Code des droits de la personne*.
- Participation aux travaux du Comité consultatif sur le patrimoine des personnes inaptes à gérer leurs biens, qui relève de trois ministères (Santé, Services sociaux et communautaires et Procureur général) et est constitué de personnes nommées par le gouvernement et de représentants des principaux organismes qui s'intéressent aux adultes frappés d'incapacité mentale.
- Participation aux travaux du Comité interministériel sur les transports pour les personnes handicapées.
- Collaboration à un projet parrainé par la Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada, en participant aux activités d'un groupe de travail qui étudie les normes et règles relatives au placement forcé des malades psychiatriques.
- Représentation du gouvernement de l'Ontario pour toutes les questions relatives aux droits de la personne à l'échelle internationale, y compris la coordination de l'élaboration de la position de l'Ontario sur tout document relatif aux droits de la personne, la rédaction des rapports pertinents et la présentation d'avis juridiques en la matière.
- Participation aux travaux du Comité permanent fédéral-provincial des responsables des droits de la personne, qui se réunit deux fois l'an pour étudier les questions qui intéressent toutes les instances canadiennes, en particulier les droits de la personne dans le monde.

— the Federal-Provincial Working Group on the Interpretation of the International Racism Convention and on Racial Discrimination which is preparing a paper on private rights of complaint under the convention;
— the Metropolitan Toronto Council on Race Relations and Policing which reviews ways to improve relations between the Metropolitan Toronto Police and visible minorities;
— the staff working group of the Cabinet Committee on Race Relations which coordinates all government race relations programs and creates other projects and programs as needed. The division plays a major role in many subcommittees and special projects, such as the Task Force on Access to Trades and Professions, the study on Access to Government Services, the Interministerial Committee on Domestic Workers, race relations training for public servants, racial diversity in government advertising and the "I Count Census";
— developing a program for employment equity in the Ontario Public Service (which led to the government's announcement on June 29, 1987);
— serving as secretary to the Working Group on Common Interpretation of the International Covenant on Civil and Political Rights;
— liaising with the Ontario Human Rights Commission; and
— assisting in establishing and conducting the Anand Inquiry into the impact of the *Trespass to Property Act* on minority youth.

Legal Aid

The division continued its active involvement in policy and financial matters affecting the Ontario Legal Aid Plan. This included:

— membership on the Clinic Funding Committee, which is responsible to the Convocation of the Law Society of Upper Canada for administering and developing legal aid clinics in Ontario;
— obtaining federal cost-sharing for civil legal aid and negotiating for an improved agreement under which the federal government shares a significant part of criminal legal aid costs;
— participation in the Legal Aid Mediation Project to monitor the cost and social benefits of mediation; and
— developing, with the Law Society and Legal Aid Plan officials, amendments to the Legal Aid Regulation and tariff.

Other

Division counsel were involved in such other matters as:

— the Rules Committee of the Supreme and District Courts, and the Rules Secretariat which reviews and recommends all proposals for amendments. As well, counsel served on the French-language subcommittee reviewing the French text of these rules;
— the Rules Advisory Committee of the Unified Family Court and the Rules Committee of the Provincial Court (Civil Division);

— Participation aux travaux du groupe d'étude fédéral- provincial sur l'interprétation de la Convention internationale sur le racisme et la discrimination raciale, qui prépare un document sur le droit de porter plainte au titre de la convention.
— Participation aux travaux du Conseil sur les relations interraciales et la police de la communauté urbaine de Toronto, qui cherche à améliorer les rapports entre les minorités visibles et la police de la communauté urbaine de Toronto.
— Participation aux travaux du groupe de travail du Comité du Conseil des ministres sur les rapports entre les races, chargé de coordonner des programmes publics de promotion de l'harmonie interraciale et de mettre sur pied les projets et programmes additionnels nécessaires. La division joue un rôle de premier plan dans de nombreux sous-comités et projets spéciaux tels que le Groupe d'étude sur l'accès aux professions et aux métiers en Ontario, l'étude sur l'accès aux services gouvernementaux, le Comité interministériel sur les employés de maison, la sensibilisation des fonctionnaires aux relations interraciales, la diversité raciale dans la publicité gouvernementale et le recensement "C'est important".
— Elaboration d'un programme d'égalité des chances d'emploi dans la fonction publique ontarienne (qui a donné lieu au communiqué du gouvernement publié le 29 juin 1987).
— Secrétariat du groupe de travail chargé d'élaborer des règles d'interprétation uniforme de la Convention internationale sur les droits civils et politiques.
— Liaison avec la Commission ontarienne des droits de la personne.
— Participation à la création et aux travaux du Groupe d'étude sur les effets de la Loi sur l'entrée sans autorisation sur les jeunes appartenant à des groupes minoritaires.

Aide juridique

La division a continué de s'intéresser activement aux questions politiques et financières qui se rapportent au Régime d'aide juridique de l'Ontario :

— Participation aux travaux du Comité de financement des cliniques d'aide juridique, chargé de l'administration et du développement des cliniques d'aide juridique en Ontario auprès de la Société du barreau du Haut Canada.
— Négociation avec le gouvernement fédéral pour obtenir le partage des frais de l'aide juridique en matière civile et améliorer l'entente de partage des coûts de l'aide juridique en matière criminelle.
— Participation au programme de médiation du Régime d'aide juridique pour contrôler les coûts et les avantages de la médiation.
— Elaboration, avec la Société du barreau et des représentants du Régime d'aide juridique, de propositions de modification des règlements et des tarifs de l'aide juridique.

Divers

Autres activités, groupes et comités auxquels participent les avocats de la division :

— Comité des règles de procédure civile de la Cour suprême et des cours de districts; Secrétariat des règles de procédure civile, chargé de recommander des modifications à apporter à ces règles; Sous-comité de révision de la version française de ces règles.
— Comité consultatif des règles de procédure de la Cour unifiée de la famille et Comité des règles de procédure civile de la Cour provinciale (Division civile).

— the Uniform Law Conference of Canada, which encourages a coordinated legislative response to common problems within provincial jurisdiction. Division counsel served as Ontario commissioners;
— counsel to the Honourable Thomas G. Zuber during his inquiry into the organization, structure and jurisdiction of Ontario courts (the Ontario Courts Inquiry);
— the Management Board Secretariat as legal advisor to the Freedom of Information Implementation Project. Responsibilities included: implementing legislation, staff training, publications and on-going advice and consultations with ministries and agencies covered by the *Freedom of Information and Protection of Privacy Act, 1986*;
— a working committee of the Conference on Cycling and the Law organized by the City of Toronto, which involves all major interest groups;
— inter-professional concerns arising from overlapping responsibilities of architects, engineers and designers involved in construction;
— the federal government's Advisory Group on Private International Law and the Unification of Law;
— the interministerial committee assisting the Ministry of Housing's Task Force on Roomers, Boarders and Lodgers;
— a federal-provincial task force report and draft legislation for a national register for security interests in aircraft;
— a review of the Rules of Practice for the Supreme and District Courts to ensure the effectiveness of the provisions of the Canada-UK Convention implemented by the *Reciprocal Enforcement of Judgments (UK) Act, 1984*.
— the development of the *Pay Equity Act, 1987* and the *French Languages Services Act, 1986*;
— the interministerial advisory committee to the Task Force on the Insurance Industry, which was created by the Ministry of Consumer and Commercial Relations to investigate the causes of, and possible solutions to, liability insurance problems;
— in interministerial committees formulating Ontario's response to the Canada-U.S. negotiations on free trade;
— implementation of the *Transboundary Pollution Reciprocal Access Act, 1985*. Division counsel advised on the designation of reciprocating jurisdictions: other Canadian provinces and four American states have been designated;
— proposals to deal with the recommendations made by Professor Alan Mewett's study on the structure and operation of the justice of the peace system in Ontario;
— the Review of Advocacy for Vulnerable Adults, an independent review initiated by the Attorney General and the ministers of Health and Community and Social Services to make recommendations regarding the delivery of non-legal advocacy services to the province's disadvantaged adults; and
— the establishment and on-going work of the Osborne Inquiry into Motor Vehicle Accident Compensation.

— Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada, qui favorise l'harmonisation des lois touchant les questions communes aux diverses provinces. Les avocats de la division y font office de commissaires de l'Ontario.
— Avocat-conseil de l'honorable Thomas G. Zuber dans le cadre de son enquête sur l'organisation, la structure et la juridiction des tribunaux de l'Ontario (Commission d'enquête sur les tribunaux de l'Ontario).
— Conseiller juridique du Projet de mise en oeuvre - Accès à l'information du Secrétariat du Conseil de gestion du gouvernement, chargé notamment de coordonner l'application de la loi, la formation du personnel et les publications, et de conseiller les ministères et les organismes visés par la *Loi de 1986 sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.
— Comité de travail de la Conférence sur le cyclisme et la loi, organisé par la ville de Toronto, qui réunit les principaux groupes intéressés.
— Questions interprofessionnelles qui découlent du chevauchement des responsabilités des architectes, ingénieurs et concepteurs dans le domaine de la construction.
— Groupe consultatif fédéral sur le droit international privé et l'uniformisation du droit.
— Comité interministériel qui assiste le groupe de travail sur les personnes en pension et les locataires de chambres meublées du ministère du Logement.
— Consultation sur le rapport d'un groupe de travail fédéral-provincial et d'un projet de loi sur la création d'un registre national des sûretés grevant les aéronefs.
— Révision des règles de procédure de la Cour suprême et des cours de districts en vue d'assurer l'efficacité de l'application des dispositions de la Convention intervenue entre le Royaume-Uni et le Canada en vertu de la *Loi de 1984 sur l'exécution réciproque des jugements (R.-U.)*.
— Elaboration de la *Loi de 1987 sur l'équité salariale* et de la *Loi de 1986 sur les services en français*.
— Comité consultatif interministériel du groupe de travail sur l'assurance, mis sur pied par le ministère de la Consommation et du Commerce pour étudier l'origine des problèmes et les solutions possibles dans le secteur de l'assurance-responsabilité civile.
— Comités interministériels chargés de formuler la réponse de l'Ontario aux négociations canado-américaines sur le libre échange.
— Mise en oeuvre de la *Loi de 1985 sur le droit de réciprocité en matière de pollution transfrontalière*. Les avocats de la division ont fourni des conseils sur la désignation des instances accordant la réciprocité : d'autres provinces canadiennes et quatre États américains ont été désignés.
— Propositions relatives aux recommandations de l'étude du professeur Alan Mewett sur la structure et le fonctionnement du système des juges de paix en Ontario.
— Participation aux travaux de la Commission de protection des droits des adultes vulnérables, organisme indépendant chargé par le procureur général et les ministères de la Santé, et des Services sociaux et communautaires de faire des recommandations sur la prestation de services non juridiques de protection des adultes désavantagés de la province.
— Création et travaux de la Commission d'enquête sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles en Ontario (commission Osborne).

Office of the Legislative Counsel

Arthur N. Stone, Q.C., Senior Legislative Counsel

This office, which includes the Office of the Registrar of Regulations, provides a complete legislative drafting service for members of the Legislative Assembly, the government and applicants for private bills.

Although part of the Ministry of the Attorney General for government matters, the Legislative Counsel has an independent function as an office of the Assembly regarding House proceedings and the work of private members. The latter function is the traditional office of the Assembly law clerk.

Through its staff of 13 legislative counsel, three linguistic advisors, four translators, six editors and 12 support staff, the office provides services in English and French.

Office responsibilities included:

- drafting all bills and regulations;
- advising and assisting private members, cabinet ministers, ministry officials and assembly and cabinet committees on all legislative matters;
- preparing and overseeing the printing of the annual volume of statutes and office consolidations of Acts and regulations;
- maintaining the register and public file of regulations;
- publishing regulations;
- preparing and maintaining updated versions of all statutes and regulations for decennial revisions and office consolidations;
- translating into French the *Revised Statutes of Ontario, 1980* and all statutes passed since then, a project which will be completed before the end of 1991;
- translating selected regulations;
- publishing a new edition of the *Ontario English-French Legal Lexicon* in March 1987, available to the public through the Ontario Government Bookstore;
- representation on several committees to standardize French legal terminology in Ontario and in other common law jurisdictions in Canada and to develop data bases containing the standardized terminology; and
- participation in the Uniform Law Conference of Canada.

Bureau des conseillers législatifs

Arthur N. Stone, c.r., premier conseiller législatif

Le Bureau des conseillers législatifs, qui comprend le bureau du registrateur des règlements, fournit un service complet de rédaction de textes législatifs aux membres de l'Assemblée législative, au gouvernement ainsi qu'aux personnes qui présentent des projets de loi d'intérêt privé.

Bien que relevant du ministère du Procureur général pour les questions d'ordre gouvernemental, le Bureau des conseillers législatifs assume en toute indépendance les responsabilités d'un bureau de l'Assemblée législative en ce qui a trait à la procédure de l'Assemblée législative et aux initiatives parlementaires. Ces dernières fonctions incombent traditionnellement au greffier de l'Assemblée législative.

Grâce à son personnel de 13 avocats, trois conseillers linguistiques, quatre traducteurs, six réviseurs et 12 membres du personnel de soutien, le bureau fournit des services en anglais et en français.

Les attributions du bureau sont les suivantes :

- Rédiger tous les projets de loi et règlements.
- Conseiller et guider les députés, les ministres, les fonctionnaires du ministère et de l'Assemblée législative, et les comités du Conseil des ministres sur toutes les questions législatives.
- Préparer et superviser l'impression du recueil annuel des lois et des codifications administratives des lois et règlements publiés chaque année.
- Mettre à jour le registre des règlements.
- Publier les règlements.
- Préparer et mettre à jour l'ensemble des lois et règlements en vue des refontes décennales et des codifications administratives.
- Traduire en français les *Lois refondues de l'Ontario de 1980* et toutes les lois adoptées depuis lors, travail qui sera terminé avant la fin de 1991.
- Traduire certains règlements.
- Publier une nouvelle édition du *Lexique anglais-français du droit en Ontario* en mars 1987, offert au public par l'entremise de la librairie du gouvernement de l'Ontario.
- Participer aux travaux de plusieurs comités en vue de normaliser la terminologie juridique française en Ontario et dans les autres sphères de compétence canadiennes où règne la *common law* et de mettre au point des bases de données renfermant la terminologie normalisée.
- Participer à la Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada.

OPERATING STATISTICS	1986-87	1985-86	STATISTIQUES
Government Bills Drafted	208	165	Projets de lois gouvernementaux rédigés
Government Bills Introduced	122	132	Projets de lois gouvernementaux présentés
Government Bills Passed	73	68	Projets de lois gouvernementaux adoptés
Private Bills Introduced	53	35	Projets de lois d'intérêt privé présentés
Private Bills Passed	41	20	Projets de lois d'intérêt privé adoptés
Private Members' Bills Drafted	97	124	Projets de lois d'initiative parlementaire rédigés
Private Members' Bills Introduced	102	41	Projets de lois d'initiative parlementaire présentés
Private Members' Bills Passed	2	Nil/Aucun	Projets de lois d'initiative parlementaire adoptés
Pages of Statute Book	880	440	Nombre de pages de textes de lois
Regulations Drafted	876	1,180	Règlements rédigés
Regulations Filed	762	803	Règlements déposés
Published pages in the Gazette	2,936	2,300	Pages publiées dans la Gazette
Bilingual Bills Drafted	14		Projets de lois bilingues rédigés
Bilingual Bills Introduced	10		Projets de lois bilingues présentés
Statutes translated into French, with Regulations	120	72	Lois et règlements traduits en français

Courts Administration Program

Glenn H. Carter, Assistant Deputy Attorney General and Inspector of Legal Offices

The Assistant Deputy Attorney General, Courts Administration, and Inspector of Legal Offices is responsible for all administrative aspects of courts in Ontario and ensures that the program is responsive to the needs of the public, the judiciary and the bar. He is chairperson of the Finance Committee of the Supreme Court of Ontario and chairperson of the Advisory Committee of the Public Trustee. He also serves as the Attorney General's observer member on the Legal Aid Committee, and is a member of the Clinic Funding Committee of the Law Society.

The Courts Administration Program includes the following areas of administration.

OFFICE OF THE EXECUTIVE DIRECTOR

Nestor Yurchuk, Executive Director

The executive director oversees the division's operational branches which provide administrative support services to the judiciary, facilitate the interaction of the legal profession and the public with the courts, and enforce court decisions. Through the Operational Support Unit, and with the assistance of the division's management committee, the executive director develops strategic plans and administrative policies for the division, implements new programs and monitors the use of technology in the administration of Ontario courts.

Programme d'administration des tribunaux

Glenn H. Carter, sous-procureur général adjoint et inspecteur des greffes

Le sous-procureur général adjoint, directeur de l'administration des tribunaux et inspecteur des greffes, est responsable de tous les aspects administratifs des tribunaux ontariens et s'assure que le programme répond aux besoins du public, de la magistrature et du barreau. Il préside le Comité des finances de la Cour suprême de l'Ontario et le Comité consultatif du Curateur public, en plus de représenter le procureur général en qualité d'observateur au Comité d'aide juridique et de faire partie du Comité du financement des cliniques d'aide juridique de la Société du barreau.

Le programme d'administration des tribunaux se compose des services suivants.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nestor Yurchuk, directeur général

Le directeur général est chargé d'orienter les directions du ministère qui fournissent les services de soutien administratif aux tribunaux, facilitent les relations des avocats et du public avec les tribunaux, et veillent à l'exécution des jugements des tribunaux. Avec l'aide de la section du soutien opérationnel et du comité de gestion de la division, il élabore les plans stratégiques et les politiques administratives de la division, met en oeuvre les nouveaux programmes, et contrôle l'informatisation des services administratifs des tribunaux de l'Ontario.

OFFICE OF JUDICIAL SUPPORT SERVICES

Keith Norris, Manager

The Office of Judicial Support Services provides support to the provincially appointed judiciary — provincial court judges, Masters of the Supreme Court of Ontario, justices of the peace and family law commissioners. Its responsibilities also include administering the appointments procedures for lay notaries public and commissioners for taking affidavits.

The support services provided to the judiciary include:

- administering the appointments process of the provincial judiciary;
- preparing and monitoring budgets for salaries, allowances, benefits, travel, education and training for provincially appointed judiciary;
- administering and explaining the Provincial Judges Benefits Plan;
- coordinating evaluation of the Assistant Deputy Attorney General's requests for additional judicial resources;
- resolving issues related to judicial expenses, benefits and allowances referred by chief judges or the Senior Master of the Supreme Court of Ontario.

FACILITIES AND SPECIAL COURT SERVICES BRANCH

Len Tobias, Director

This branch consolidates and coordinates:

- planning, design and implementation of accommodation projects for court and office facilities;
- development, delivery and control of court reporting services, and court interpretation and translation services;
- administration of the Native Courtworker Program

As a pilot project, the Ministry of Government Services supplied a team of accommodation officers, designers, drafters and project management people, under supervision of a project executive/manager. The team is seconded to the Ministry of the Attorney General and is physically located within the branch. This service is provided on a charge-back basis and is dedicated to the exclusive needs of the ministry's accommodation projects.

NATIVE COURTWORKER PROGRAM

By agreement, Canada and Ontario share the cost of a Native Courtworker Program in the province. The native courtworker provides counselling to native persons charged with criminal offences so they can better understand and participate in the judicial process. The program attempts to bridge the social, cultural and educational gaps between the native accused person and those others directly involved in the judicial process.

Involved in the program are the Ontario Federation of Indian Friendship Centres, the Native Canadian Centre of Toronto, the Niagara Regional Native Centre, the Thunder Bay Indian Youth Friendship Centre and the Red Lake Indian Friendship Centre.

During the year, preliminary planning was undertaken for an evaluation of the program during the 1987/88 fiscal year.

BUREAU DES SERVICES DE SOUTIEN JUDICIAIRE

Keith Norris, chef de service

Le Bureau des services de soutien judiciaire assure le soutien nécessaire aux magistrats nommés par la province : juges de la Cour provinciale, protonotaires de la Cour suprême de l'Ontario, juges de paix et commissaires au droit de la famille. Il s'occupe aussi de la procédure de nomination des notaires et des commissaires aux affidavits.

Il assure à la magistrature les services de soutien suivants :

- Administration de la procédure de nomination des juges provinciaux.
- Préparation et contrôle des budgets relatifs aux salaires, aux indemnités, aux avantages sociaux, aux déplacements et à la formation des juges nommés par la province.
- Administration et explication des politiques de la Caisse de retraite des juges de la Cour provinciale.
- Évaluation des demandes de ressources additionnelles présentées par le sous-procureur général adjoint.
- Règlement des questions relatives aux dépenses, avantages sociaux et indemnités judiciaires faisant l'objet d'un renvoi par les juges en chef ou le protonotaire principal de la Cour suprême de l'Ontario.

DIRECTION DES INSTALLATIONS ET DES SERVICES SPÉCIAUX AUX TRIBUNAUX

Len Tobias, directeur

La Direction des installations et des services spéciaux aux tribunaux est chargée de centraliser et de coordonner :

- la planification, l'élaboration et l'aménagement des locaux et installations nécessaires aux tribunaux;
- l'élaboration, la prestation et le contrôle des services de sténographie judiciaire, d'interprétation et de traduction;
- l'administration du Programme de travailleurs judiciaires autochtones.

Dans le cadre d'un projet-pilote, le ministère des Services gouvernementaux a fourni une équipe de responsables, concepteurs et administrateurs de projets d'installation, sous la direction d'un directeur de projet. Cette équipe est détachée auprès du ministère du Procureur général, qui l'a accueillie dans les locaux de la direction. Ce service, assuré contre remboursement des frais, vise à répondre aux besoins exclusifs du ministère en matière d'installations.

PROGRAMME DE TRAVAILLEURS JUDICIAIRES AUTOCHTONES

Le gouvernement fédéral et l'Ontario ont signé une entente sur le partage des coûts du Programme de travailleurs judiciaires autochtones de l'Ontario. Les travailleurs judiciaires autochtones agissent comme conseillers des autochtones accusés d'infractions criminelles afin de les aider à mieux comprendre les procédures judiciaires et à y participer. Ce programme vise à combler le fossé social et culturel entre les autochtones accusés et les divers intervenants du système judiciaire.

Cinq organismes participent au programme : la Ontario Federation of Indian Friendship Centres, le Native Canadian Centre of Toronto, le Niagara Regional Native Centre, le Thunder Bay Indian Youth Friendship Centre et le Red Lake Indian Friendship Centre.

Au cours de l'exercice, on a planifié l'évaluation du programme, qui s'effectuera au cours de l'exercice 1987-1988.

FACILITIES SECTION
Marie Cardno, Project Executive/Manager

This section's prime responsibility is to respond to accommodation requirements in 287 locations across the province, ranging from minor maintenance and improvements to major relocations and construction of new buildings.

Projects Completed

Besides numerous minor alteration projects, major projects completed during the 1986/87 fiscal year were:

- the new Ottawa Courthouse and Registry Office;
- six additional courtrooms and related facilities at 361 University Avenue, Toronto; and
- relocation to new leased premises of the Provincial Court (Family Division) and Crown attorney in Brantford.

Under Construction

- construction continued at the Guelph Jail and Courthouse to provide expanded space for Crown attorneys, sheriff and bar, and better security for the judiciary;
- construction began in Orangeville to provide consolidated court facilities; and
- facilities for the Support and Custody Orders Enforcement Program are underway in eight locations.

Contract documents were completed for a new courthouse and registry office in North Bay and for the Unified Family Court in Hamilton with construction scheduled for 1987/88. Project planning continued on the proposed Toronto court complex and the ministry's head office relocation and consolidation.

A profile study of Ontario's judicial districts uncovered facility deficiencies which will be rectified according to a project priority list being developed.

COURT REPORTING SERVICES
Tom Moran, Manager

This section provides direction to all reporting services at all court levels in the province and for special examinations and certain boards and commissions. The manager is also responsible for developing and implementing approved policies, establishing reporting standards, developing training programs and providing direction and support to special private sector examiners in Toronto, Hamilton, St. Catharines, Windsor, Ottawa and Timmins.

In 1986/87, there were approximately 800 court reporters, of whom 58 per cent were freelance. Many George Brown College reporting course graduates were employed and this course continued to be the main source of trained court reporters.

SECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS
Marie Cardno, chef de service

Cette section est chargée avant tout de répondre aux besoins en matière d'installations dans 287 emplacements dans la province. Ses fonctions vont de l'entretien quotidien et des améliorations mineures aux grands déménagements et à la construction de nouveaux immeubles.

Projets achevés

En plus d'effectuer de nombreux travaux de rénovation mineurs, la section a achevé les grands projets suivants au cours de l'exercice 1986-1987 :

- nouveau Palais de justice et bureau d'enregistrement d'Ottawa;
- aménagement de six salles d'audiences supplémentaires et installations connexes au 361, University Avenue, Toronto;
- déménagement de la Cour provinciale (Division de la famille) et des bureaux des procureurs de la Couronne, à Brantford, dans de nouveaux locaux loués.

Projets en cours

- poursuite des travaux de construction de la prison et du palais de justice de Guelph afin d'offrir plus d'espace aux procureurs de la Couronne, au shérif et aux avocats, et d'améliorer la sécurité;
- début des travaux de construction du palais de justice d'Orangeville;
- aménagement des installations, dans huit emplacements différents, du Programme d'exécution des ordonnances alimentaires et de garde d'enfants.

On a terminé la préparation des documents d'appel d'offres pour le nouveau palais de justice et le bureau d'enregistrement à North Bay et pour la Cour unifiée de la famille à Hamilton, dont la construction devrait débuter en 1987-1988. On a poursuivi les travaux de planification du nouveau complexe judiciaire de Toronto ainsi que du déménagement et du regroupement des bureaux centraux du ministère.

Un examen des districts judiciaires de l'Ontario a permis de constater des lacunes sur le plan des installations qui seront comblées conformément à une liste des priorités qu'on met actuellement au point.

SERVICES DE STÉNOGRAPHIE JUDICIAIRE
Tom Moran, chef de service

Cette section dirige l'ensemble des services de sténographie judiciaire en Ontario et ses attributions s'étendent aux enquêtes spéciales et à certains conseils et commissions. Le chef de service est également chargé de l'élaboration et de l'application des politiques adoptées, de l'établissement des normes de sténographie et de la mise au point des programmes de formation. Il doit également fournir direction et soutien aux enquêteurs spéciaux du secteur privé à Toronto, Hamilton, St. Catharines, Windsor, Ottawa et Timmins.

En 1986-1987, les services de sténographie ont été assurés par quelque 800 sténographes judiciaires, dont 58 pour 100 de pigistes. Les tribunaux ont embauché un grand nombre de diplômés du cours de sténographie judiciaire du collège George Brown, qui demeure la principale source de sténographes judiciaires qualifiés.

Bilingual reporting services were available in all the designated areas, and on an on-call basis in all other jurisdictions.

The Court Reporters Manual was revised and updated.

Classes conducted by the Chartered Shorthand Reporters' Association were well attended and helped shorthand reporters improve their skills to association standards.

COURT INTERPRETATION AND TRANSLATION SERVICES
Lesley Benderavage, Manager

This section plans, coordinates and delivers language interpretation services to Ontario's criminal courts. French-language interpretation and translation services are provided to all criminal and civil courts and to boards, commissions and provincial ministries where such services are prescribed by statute or regulation.

Located in Toronto, the manager deploys eight staff interpreter/translators in Ottawa, Toronto, Sudbury, L'Original and Cochrane, and a variable cadre of some 100 English/French and about 300 multilingual freelance interpreters in all court locations. Field managers, including local registrars, court administrators and Small Claims Court clerks, ensure the availability of court interpreters.

SMALL CLAIMS COURT SERVICES BRANCH
Heather Cooper, Director

The Provincial Court (Civil Division)/Small Claims Court, is a convenient and inexpensive forum for settling financial disputes. Throughout Ontario a person may file a Small Claims Court action for an amount up to $1,000 (exclusive of interest). In Metropolitan Toronto, claims may be filed for up to $3,000 (also exclusive of interest). The court's proceedings are more informal, quicker and less expensive than those of other courts. Generally, parties represent themselves, although they may be represented by a lawyer, a law student, or an agent.

Officials and staff of the 113 Small Claims Court offices throughout the province provide administrative and enforcement support to ensure the prompt processing and service/enforcement of legal documents relating to actions or applications before the Provincial Court (Civil Division).

Head office staff provide administrative direction and support to field operations to facilitate the improvement of service to the public, the legal profession and the judiciary. This is accomplished by developing and implementing more efficient and effective methods and procedures for use in field offices. Head office is also responsible for coordinating the development and implementation of policies, strategic management plans and procedures for the branch.

Des services de sténographie judiciaire bilingues ont été offerts dans toutes les régions désignées et, sur demande, dans les autres régions.

Le Manuel du sténographe judiciaire a été révisé et mis à jour.

Les cours de la Chartered Shorthand Reporters' Association, qui permettent aux sténographes d'améliorer leurs compétences en fonction des normes fixées par leur association, ont aussi été suivis avec intérêt.

SERVICES D'INTERPRÉTATION ET DE TRADUCTION JUDICIAIRES
Lesley Benderavage, chef de service

Cette section planifie, coordonne et offre tous les services d'interprétation multilingue aux cours criminelles de l'Ontario. Elle offre en outre des services d'interprétation et de traduction en français à toutes les cours civiles et criminelles de la province et aux conseils, commissions et ministères où ces services sont prévus par la loi ou par les règlements.

Le chef de service, en poste à Toronto, dirige le travail d'une équipe de huit interprètes à Ottawa, Toronto, Sudbury, L'Orignal et Cochrane, et fait appel à une centaine de pigistes qui travaillent en anglais et en français, et à environ 300 pigistes multilingues dans toutes les régions. Il revient aux chefs régionaux, aux greffiers locaux, aux administrateurs judiciaires et aux greffiers de la cour des petites créances de s'assurer que les tribunaux disposent de services d'interprétation appropriés.

DIRECTION DES SERVICES DE LA COUR DES PETITES CRÉANCES
Heather Cooper, directrice

La Cour provinciale (Division civile), appelée aussi cour des petites créances, constitue un lieu propice et peu coûteux pour le règlement des différends financiers. Partout en Ontario, toute personne peut intenter une action en cour des petites créances pour un montant d'au plus 1 000 $ (intérêts non compris). Dans la communauté urbaine de Toronto, le montant peut atteindre 3 000 $ (encore une fois, intérêts non compris). La procédure de ce tribunal est moins rigide, plus rapide et moins coûteuse que celle des autres tribunaux. En règle générale, les parties plaident leur cause elles-mêmes bien qu'elles puissent aussi être représentées par un avocat, un étudiant en droit ou un autre représentant.

Les fonctionnaires des 113 bureaux de la cour des petites créances de l'Ontario fournissent des services d'administration et d'exécution assurant le traitement et la signification rapide des documents juridiques relatifs aux actions et requêtes dont la Cour provinciale (Division civile) est saisie.

Le personnel du bureau central fournit une orientation et un soutien administratif aux bureaux régionaux afin de favoriser l'amélioration des services au public, aux avocats et à la magistrature. Pour ce faire, l'on conçoit et l'on met en oeuvre des méthodes et procédures plus efficientes et efficaces à l'intention des bureaux régionaux. Le bureau central est aussi chargé de coordonner l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques, des plans de gestion stratégiques et des procédures de la direction.

Efforts to improve and standardize procedures in the court offices continued during the year with the implementation of a new quarterly allowance procedure for clerks and bailiffs as well as a head office expenditure monitoring system that identifies expenses for all office locations. Numerous procedural guidelines and instructions have been issued to improve the standardization and quality of service provided throughout the province.

Improvements in the provision of French language services have been achieved by the appointment of a bilingual Referee in Eastern Ontario and the distribution of procedures to all courts regarding the provision of bilingual services.

A new competition process for the hiring of Small Claims Court officials has been implemented as well as a new statistical workload reporting system for all clerks and bailiffs.

SUPREME AND DISTRICT COURT SERVICES BRANCH

David G. Henderson, Director

The Supreme and District Court Services Branch consists of the office of the director in Toronto and sheriffs' offices and registrars' offices for the Supreme, District and Surrogate Courts in 49 judicial districts.

The director's office manages and allocates resources and provides administrative support services to the court offices which include establishing standardized operational policies and procedures for court offices; staff training; introduction of new office technology; and budgeting, planning and control.

Provision of services to the branch's clients is the responsibility of the court offices under the direction of sheriffs and local registrars who report to the branch director through regional managers.

The branch has been producing new manuals and updating existing manuals and directives for technical and administrative operations, enabling a uniform, province-wide interpretation of procedures. Examples of this include the Criminal Procedures Manual and the Courtroom Procedures Manual.

PROVINCIAL COURT SERVICES BRANCH

Matt Veskimets, Director

This branch provides administrative support to the Provincial Court (criminal and family divisions), including youth court and the provincial offences court. The staff also provides service to the public in the processing of fines, support payments, bail and restitution. Case file updating is an integral part of court office operations.

Head office, through its planning manager and staff, computer systems coordinator and budget control officer, supplies program planning, computer systems and budget control support to 94 field offices which are responsible for client service and efficient program delivery.

Au cours de l'année, on a continué à améliorer et à normaliser les procédures des divers bureaux grâce à l'adoption d'un nouveau mécanisme d'indemnisation trimestrielle pour les greffiers et huissiers ainsi qu'à un système de contrôle des dépenses du bureau central qui permet de ventiler les dépenses selon les bureaux. On a publié de nombreuses lignes de conduite et directives destinées à accroître la normalisation et la qualité du service de par la province.

La direction a aussi amélioré la qualité des services en français grâce à la nomination d'un arbitre bilingue dans l'est de l'Ontario et à la distribution à tous les tribunaux de procédures relatives à la prestation de services bilingues.

On a en outre adopté de nouveaux mécanismes pour l'embauche des officiers de la cour des petites créances et mis en oeuvre un nouveau système statistique de déclaration des tâches pour tous les greffiers et huissiers.

DIRECTION DES SERVICES DE LA COUR SUPRÊME ET DES COURS DE DISTRICT

David G. Henderson, directeur

La direction des services de la Cour suprême et des cours de district regroupe le bureau du directeur, à Toronto, et les bureaux des shérifs et les greffes de la Cour suprême, des cours de district et des cours des successions des 49 districts judiciaires.

Le bureau du directeur gère et affecte les ressources, et offre des services de soutien administratif aux greffes, notamment l'élaboration de règles de fonctionnement normalisées pour les greffes; la formation du personnel; l'introduction de la bureautique; et la budgétisation, la planification et le contrôle.

La prestation de services aux clients de la direction relève des greffes, sous la direction des shérifs et des greffiers locaux qui rendent compte au directeur par l'entremise des chefs de service régionaux.

La direction publie de nouveaux manuels et met à jour les manuels et directives en vigueur relatifs aux activités techniques et administratives afin d'assurer une interprétation uniforme des procédures de par la province. Mentionnons entre autres le Manuel de procédure criminelle et le Guide des procédures des tribunaux.

DIRECTION DES SERVICES DE LA COUR PROVINCIALE

Matt Veskimets, directeur

Cette direction assure un soutien administratif à la Division criminelle et à la Division de la famille de la Cour provinciale, aux tribunaux pour adolescents et à la Cour des infractions provinciales. Elle offre des services au public, en s'occupant du versement des amendes et pensions alimentaires, et des cautions et restitutions. Elle procède également à la mise à jour des dossiers judiciaires.

La direction assure un soutien administratif aux 94 bureaux de la province touchant la planification des programmes, les systèmes informatiques et le contrôle des budgets, par l'entremise du directeur de la planification, du coordonnateur des systèmes informatiques et du chef du contrôle des budgets. Les bureaux régionaux sont chargés d'offrir les services aux clients et d'administrer les programmes de manière efficace.

Criminal division court offices in 10 cities have mini-computers for accounting, docket and notice functions. Computers also improve enquiry service to clients.

At the development stage is a comprehensive computer system to link all Ontario courts to a centrally located mainframe computer to improve client services and assist in pre- and post-court document preparation.

Bilingual courtroom clerks and reporters were situated in most designated areas and travelled to others when required.

Training in management skills is continuing in cooperation with the ministry's Human Resources Branch and Sheridan College of Applied Arts and Technology. This has greatly assisted the successful implementation of new programs by local offices.

SUPPORT AND CUSTODY ENFORCEMENT BRANCH

Gail Taylor, Director

The Support and Custody Enforcement offices were established in July 1987, pursuant to the Support and Custody Orders Enforcement Act, 1985. The long-term goals of the program are two-fold: to significantly decrease the unacceptably high rate of support default in Ontario; and to change public attitudes so that default on support payments is no longer acceptable.

The eight enforcement offices, located in Toronto, Hamilton, Oshawa, London, Windsor, Ottawa, Sudbury and Thunder Bay, enforce support and custody provisions contained in court orders and agreements, employing a variety of prescribed legal remedies. These remedies include garnishment of wages and bank accounts, seizure and sale of assets and default hearings.

The automated system monitors payments, "red-flags" overdue payments, issues warning notices to defaulters and prepares cheques to be sent to support recipients. Dedicated enforcement staff provide services at no cost to the support recipient or custodial parent.

All support orders made by a court in Ontario after July 2, 1987 are automatically filed for enforcement at the time the order is made. Support orders made before July 2, 1987 and all custody orders may be voluntarily filed by returning a completed filing package to the local enforcement office.

La Division criminelle dispose, dans 10 centres importants, de mini-ordinateurs pour s'occuper de la comptabilité, des dossiers et des avis, ce qui permet d'améliorer considérablement le service aux clients.

La direction met actuellement au point un vaste système informatique qui reliera tous les tribunaux de l'Ontario à un ordinateur central afin d'améliorer les services aux clients et d'aider à la préparation de tous les documents judiciaires..

Les tribunaux de la plupart des régions désignées ont pu compter sur des greffiers et sténographes judiciaires bilingues qui se sont rendus sur demande dans les autres régions.

L'on poursuit le perfectionnement professionnel en collaboration avec la Direction des ressources humaines du ministère et le Sheridan College of Applied Arts and Technology. Cette formation a permis d'accroître considérablement l'efficacité des nouveaux programmes mis en oeuvre par les bureaux locaux.

DIRECTION DE L'EXCUTION DES ORDONNANCES ALIMENTAIRES ET DE GARDE D'ENFANTS

Gail Taylor, directrice

Les bureaux d'exécution des ordonnances alimentaires et de garde d'enfants ont été créés en juillet 1986, en application de la Loi de 1985 sur l'exécution des ordonnances alimentaires et de garde d'enfants. L'objectif à long terme du programme est d'abaisser sensiblement le taux inacceptable d'ordonnances inexécutées en Ontario d'une part, et de modifier les attitudes de telle sorte qu'on ne tolère plus le non-versement des pensions alimentaires d'autre part.

Les huit bureaux, situés à Toronto, Hamilton, Oshawa, London, Windsor, Ottawa, Sudbury et Thunder Bay appliquent, à l'aide de divers recours judiciaires, les dispositions et ententes relatives aux ordonnances alimentaires et à la garde d'enfants. Ces recours comprennent la saisie-arrêt des salaires et des comptes de banque, la saisie et la vente des biens, et les audiences sur les défauts de paiement.

Le système automatisé contrôle les paiements, signale les paiements en retard, publie des avis à l'intention des défaillants et prépare les chèques des bénéficiaires.

Un personnel dévoué offre des services gratuits aux bénéficiaires, ou au père ou à la mère qui ont la garde d'un enfant. Après le 2 juillet 1987, toutes les ordonnances alimentaires des tribunaux ontariens sont automatiquement déposées pour exécution dès qu'elles sont rendues. Les ordonnances alimentaires rendues avant le 2 juillet 1987 et toutes les ordonnances de garde d'enfant peuvent être déposées volontairement en faisant parvenir la documentation nécessaire au bureau d'exécution local.

Criminal Law Division

D. C. Hunt, Assistant Deputy Attorney General — Criminal Law

The division comprises two branches: the Crown Attorneys' System and the Crown Law Office (Criminal). It is responsible for all criminal prosecutions and legal advice to the Attorney General and Deputy Attorney General in all criminal law matters.

CROWN ATTORNEYS' SYSTEM

M.E. Martin, Director of Crown Attorneys

The Crown Attorneys' System comprises 280 lawyers who specialize in criminal law. In Toronto, the Office of the Director of Crown Attorneys consists of the director, the deputy director and four Crown counsel who are assigned to local offices requiring temporary assistance and also execute various assignments as delegated by the director and deputy director. There are 49 full-time Crown attorneys, four deputy Crown attorneys and 221 assistant Crown attorneys, 60 of whom are female.

The largest local office is the Judicial District of York (Toronto), where the Crown attorney is assisted by four deputies and 72 assistant Crown attorneys. The other offices have staffs ranging from one to 18 lawyers. There are part-time assistant Crown attorneys throughout the province.

Within the system are nine regional Crown attorneys and 38 provincial prosecutors. The prosecutors are laypersons, usually with a background in law enforcement, assigned to the large Crown attorneys' offices in the province to represent the Crown in Provincial Offences Court.

Responsibilities

The Crown Attorneys' System is responsible for prosecutions in Ontario under the Criminal Code and other federal statutes such as the *Young Offenders Act* and under such provincial statutes as the *Highway Traffic Act* and the *Liquor Licence Act*. Crown attorneys and their assistants exercise the Attorney General's discretionary powers with respect to prosecutions, choose the appropriate charges upon which to proceed, consider the release of prisoners pending trial, and conduct the trial of cases at all court levels. They also supervise private prosecutions and intervene if the interests of the community require it. As well, they represent the Crown in all summary conviction appeals held in the district courts. They also act as counsel to the coroner during the many inquests held each year in Ontario.

During 1986/87, the Crown Attorneys' System was involved with:

Division du droit criminel

D. C. Hunt, sous-procureur général adjoint, droit criminel

La Division du droit criminel comprend deux directions : le Réseau des procureurs de la Couronne et le Bureau des avocats de la Couronne -- Droit criminel. Elle est chargée d'engager les poursuites criminelles et de conseiller le procureur général et le sous-procureur général sur toute question relevant du droit criminel.

RÉSEAU DES PROCUREURS DE LA COURONNE

M. E. Martin, directeur des procureurs de la Couronne

Le Réseau des procureurs de la Couronne comprend 280 avocats spécialisés en droit criminel. À Toronto, le Bureau du directeur des procureurs de la Couronne comprend le directeur, le directeur adjoint et quatre avocats de la Couronne. Ces derniers sont affectés aux bureaux locaux qui ont besoin d'aide temporaire et accomplissent également les tâches spéciales que leur confient le directeur et le directeur adjoint. Il y a 49 procureurs de la Couronne à temps plein, quatre sous-procureurs de la Couronne et 221 procureurs adjoints de la Couronne, dont 60 femmes.

La plus grande division est celle du district judiciaire de York (Toronto), où le procureur de la Couronne est responsable de quatre sous-procureurs et 72 procureurs adjoints. Les autres bureaux peuvent compter jusqu'à 18 avocats. Il existe également dans toutes les régions des procureurs adjoints à temps partiel.

Le réseau compte neuf procureurs régionaux de la Couronne et 38 poursuivants au nom de la province. Sans être avocats, les poursuivants ont habituellement une certaine expérience de l'application de la loi. Ils sont affectés aux principaux bureaux des procureurs de la Couronne de la province pour représenter celle-ci à la Cour des infractions provinciales.

Attributions

Le Réseau des procureurs de la Couronne est chargé, en Ontario, d'engager des poursuites prévues par le *Code criminel* et d'autres lois fédérales telles que la *Loi sur les jeunes contrevenants* et par des lois provinciales telles que le *Code de la route* et la *Loi sur les permis de vente d'alcool*. Les procureurs de la Couronne et leurs adjoints exercent les pouvoirs discrétionnaires du procureur général en matière de poursuites; ils choisissent les chefs d'accusation, étudient la mise en liberté des détenus en attente de procès et comparaissent comme avocats aux procès devant les diverses instances des tribunaux. Ils suivent également les poursuites privées et interviennent si l'intérêt public l'exige. Ils représentent aussi la Couronne dans tous les appels relatifs aux déclarations sommaires de culpabilité entendues dans les cours de districts. Ils agissent aussi comme conseillers du coroner au cours des nombreuses enquêtes tenues chaque année en Ontario.

Au cours de 1986-1987, le Réseau des procureurs de la Couronne s'est intéressé aux domaines suivants :

French-Language Services
Forty-six lawyers have full French speaking capability, 14 have conversational capability and four provincial prosecutors have full French speaking capability, enabling a trial to be conducted in French anywhere in Ontario.

The appointment of part-time assistant Crown attorneys with proficiency in French allows for trials to be conducted in French in areas where no French-speaking prosecutors are available locally.

Affirmative Action
There is one female Crown Attorney, and 60 female assistant Crown attorneys. Female lawyers are eligible for all training and development programs and are encouraged to compete for more senior positions. Support staff are encouraged to upgrade their position through on-the-job training. During the year, a female secretary was trained as a provincial prosecutor.

Training and Development
Each year, the Ontario Crown Attorneys' Association conducts spring and fall seminars, panel discussions and lectures for Crown attorneys and their assistants on subjects of legal interest. Average attendance is between 200 and 250.

For the first time in its history, the National District Attorneys' Association in the United States held its annual (1986) conference outside the U.S. combining forces with the Ontario Crown Attorneys' Association to hold a joint conference in Toronto. With Edwin Meese, Attorney General of the United States as a keynote speaker, discussions centred on such areas of common interest as child abuse, victim assistance, drug enforcement and international terrorism, among others.

This year, about 90 lawyers from the association, several lawyers from other ministries and Crown counsel from other provinces attended the annual summer school at the University of Western Ontario which is organized by the Ontario Crown Attorneys' Association.

Seventeen support staff attended management training courses and nine attended support staff seminars.

Workload and Case Backlog
Each year the Crown Attorneys' System prosecutes an increasing number of complex cases, some of them involving conspiracy, loan sharking, extortion and white collar crime. All cases prosecuted are taking longer to process through the courts and more often are going to trial rather than being resolved by a guilty plea as in the past. There are also thousands of hours spent advising police regarding investigations which may result in charges never being laid.

Services en français
Quarante-six avocats sont parfaitement bilingues, 14 peuvent converser en français et quatre poursuivants au nom de la province sont bilingues. Il est donc possible de tenir un procès en français n'importe où en Ontario.

La nomination de procureurs adjoints de la Couronne à temps partiel ayant une connaissance du français permet le déroulement de procès en français dans les régions où l'on ne trouve aucun poursuivant francophone.

Action positive
Le réseau compte une femme procureur de la Couronne et 60 femmes procureurs adjointes de la Couronne. Elles ont accès à tous les programmes de formation et de perfectionnement, et sont encouragées à se porter candidates à des postes supérieurs. On encourage les membres du personnel de soutien à améliorer leur situation grâce à la formation en cours d'emploi. Au cours de l'exercice, une secrétaire a suivi un programme de formation pour exercer les fonctions de poursuivant au nom de la province.

Formation et perfectionnement
L'Association des procureurs de la Couronne de l'Ontario tient chaque année, au printemps et à l'automne, des colloques, des tables rondes et des conférences à l'intention des procureurs de la Couronne et de leurs adjoints sur des sujets de nature juridique. De 200 à 250 personnes participent en moyenne à ces rencontres.

Pour la première fois de son histoire, la National District Attorneys' Association des Etats-Unis a tenu son congrès annuel (1986) hors des États-Unis. Elle a organisé, à Toronto, un congrès conjointement avec l'Association des procureurs de la Couronne de l'Ontario. Edwin Meese, procureur général des États-Unis, en était le conférencier principal tandis que les discussions ont porté sur des sujets d'intérêt commun, notamment les enfants maltraités, l'aide aux victimes, la lutte contre le trafic des drogues et le terrorisme international.

Cette année, environ 90 avocats membres de l'association, de nombreux avocats d'autres ministères et des procureurs de la Couronne des autres provinces ont participé au cours d'été offert chaque année à l'Université de Western Ontario et organisé par l'Association des procureurs de la Couronne de l'Ontario.

Dix-sept membres du personnel de soutien ont suivi des cours de formation en gestion et neuf autres ont participé à des colloques.

Volume de travail
Chaque année, le Réseau des procureurs de la Couronne engage des poursuites dans une foule d'affaires complexes, dont le nombre ne cesse d'augmenter, concernant les complots, les prêts usuraires, les extorsions et les délits de cols blancs. Le processus judiciaire est plus long qu'autrefois et ces affaires font de plus en plus l'objet d'un procès plutôt que d'être résolues par un plaidoyer de culpabilité comme dans le passé. L'on consacre aussi des milliers d'heures à conseiller la police au sujet des enquêtes, sans pour autant que des accusations soient portées.

These recent developments arise from several factors, including:

- a dramatic increase in complex commercial crimes;
- new initiatives in the detection, investigation and prosecution of organized crime;
- the requirement of judicial authorization and scrutiny of investigative aids, i.e. wiretap authorizations and search warrants;
- a multi-disciplinary approach in several investigations requiring the combined efforts of police officers, forensic accountants, Crown Attorneys and other experts; and
- an increasing scrutiny by the courts as to the manner in which evidence was obtained. This necessitates legal advice from the Crown at virtually every step in a criminal investigation in order to ensure that evidence is obtained in a manner which permits its subsequent admissibility at trial.

Charter of Rights and Freedoms

The Charter of Rights has added substantially to the workload of the Crown attorney with issues being argued daily in Provincial Courts and many cases reaching the Court of Appeal and a few the Supreme Court of Canada.

Unreported decisions in Charter cases have been synopsized by the Crown attorneys and disseminated by the office of the Assistant Deputy Attorney General — Criminal Law. Also, a central collection of otherwise unpublished materials on the Charter and other legal issues written by Crown attorneys is available for distribution.

Young Offenders Act

Since the *Young Offenders Act* was proclaimed in 1984, the amount of court time spent by Crown attorneys has increased by approximately 11 per cent. The inclusion of 16 and 17 year olds in the Youth Court system on April 1, 1985 has had a significant impact on Crown attorneys' time because the special needs of young persons require more time be spent hearing representations from Youth Court workers, probation officers and parents than would be spent in adult Court.

In addition, because the *Young Offenders Act* is still under judicial interpretation, more than the usual amount of time is necessary to prepare for prosecution. Educational programs help keep Crowns updated in this area.

Drinking and Driving

Stiffer penalties decreed by the Criminal Code, 1985 and the *Highway Traffic Act, 1985* have added to the workload of Crown attorneys since many cases, which would previously have been dealt with by way of guilty pleas, are proceeding to trial. In addition, the drinking and driving provisions have opened up a variety of Charter of Rights challenges including whether the accused's rights must be read following a roadside demand and the legality of the RIDE-type programs.

Cette situation est notamment attribuable aux facteurs suivants :

- l'accroissement considérable du nombre de crimes commerciaux complexes;
- les nouvelles méthodes de détection, d'enquête et de poursuite utilisées contre le crime organisé;
- la nécessité de soumettre à un examen et à une autorisation judiciaires le recours à certains moyens d'enquête comme les tables d'écoute et les mandats de perquisition;
- la nécessité de recourir, dans bien des cas, au travail conjugué de plusieurs spécialistes : agents de police, experts en criminalistique, procureurs de la Couronne, etc.;
- l'examen de plus en plus approfondi par les tribunaux de la façon dont la preuve a été obtenue, ce qui oblige à consulter la Couronne à presque toutes les étapes d'une enquête criminelle afin de s'assurer que la preuve obtenue sera recevable.

Charte des droits et libertés

L'entrée en vigueur de la Charte des droits et libertés a considérablement accru le travail des procureurs de la Couronne : on l'invoque tous les jours devant les tribunaux de la province, et de nombreuses causes sont portées devant la Cour d'appel et quelques-unes devant la Cour suprême du Canada.

Le Bureau du sous-procureur adjoint au droit criminel distribue des résumés, préparés par les procureurs de la Couronne, des jugements non publiés concernant les causes qui invoquent la Charte des droits. Il y a aussi diffusion d'un fichier central des documents juridiques non publiés sur la Charte des droits et divers textes juridiques rédigés par des procureurs de la Couronne.

Loi sur les jeunes contrevenants

Depuis la proclamation en 1984 de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, le nombre d'heures passées en cour par les procureurs de la Couronne a augmenté d'environ 11 pour 100. L'élargissement, le 1er avril 1985, de la compétence des tribunaux pour adolescents aux jeunes contrevenants âgés de 16 et 17 ans a aussi accru la charge de travail des procureurs de la Couronne. En raison des besoins spéciaux des jeunes, il faut consacrer un plus grand nombre d'heures à l'audition des travailleurs judiciaires, des agents de probation et des parents que dans le cas des tribunaux pour adultes.

De plus, puisque cette loi fait toujours l'objet d'une interprétation judiciaire, il faut consacrer plus de temps à la préparation des poursuites. Des programmes de formation permettent aux procureurs de la Couronne de se tenir au courant dans ce domaine.

Conduite en état d'ivresse

Les peines plus rigoureuses imposées par les modifications au *Code criminel* et au *Code de la route* en 1985 ont alourdi le travail des procureurs de la Couronne car un grand nombre de causes qui entraînaient auparavant un plaidoyer de culpabilité font maintenant l'objet d'un procès. En outre, certaines dispositions sur la conduite en état d'ivresse peuvent entraîner des contestations au nom de la Charte des droits. Par exemple, la police est-elle tenue, après avoir arrêté un automobiliste en bordure de route, de lui faire lecture de ses droits? Les programmes de type RIDE sont-ils légaux?

The Supreme Court of Canada held that the non-proclamation of the conditional discharge provisions in all provinces offends s.15 of the Charter, resulting in additional hearings in cases in which the accused wishes to lead medical evidence in support of an application for a discharge.

Since many of the cases heard in the Provincial Court (Criminal Division) are drinking and driving charges, the provisions for increased penalties and the constitutional challenges have greatly increased the number of trials heard in Provincial Courts.

Domestic Violence

All Crown attorneys have been instructed to vigorously prosecute cases of domestic assault.

In every county and district at least one prosecutor has been designated Domestic Assault Coordinator for that office.

During December 1986 and early 1987, four regional seminars were held in conjunction with the Ministry of Community and Social Services to train more than 60 Crown attorneys recently designated as Domestic Assault Coordinators, and approximately the same number of shelter workers, on the issues vital to the successful prosecution of domestic assault.

Specialists in domestic assault work closely with police. They also ensure that victims of domestic assault are fully aware of their rights and access to protection under the law and when necessary refer them to shelters or other community support organizations.

All Crown attorneys are expected to interview victims of domestic assault as soon as possible after the alleged offence because studies show that an early interview contributes vital support and increases the victim's willingness to testify.

The Office of the Director of Crown Attorneys, in conjunction with the Ontario Women's Directorate, is producing a short videotape to present information about the role and obligations of the victim/witness of domestic assault.

With the enactment of the *Family Law Act, 1986* and the *Children's Law Reform Amendment Act, 1986*, new provincial offences relating to breaches of restraining orders and exclusive possession of the matrimonial home were created. These offences are to be vigorously prosecuted by Crown attorneys in Provincial Court (Criminal Division).

Pornography

This problem is of most serious concern to the ministry, particularly pornography involving children or violence against women. The federal government has tabled legislation to amend the Criminal Code in accordance with some of the recommendations of the Fraser Report on Pornography and Prostitution. These amendments were reviewed by this ministry and submissions made to the federal government.

La Cour suprême du Canada a statué que le fait que les dispositions sur la mise en liberté provisoire n'ont pas été proclamées dans toutes les provinces contrevient à l'article 15 de la Charte. Il s'en est suivi une augmentation du nombre d'audiences dans les causes où l'accusé désire produire des preuves médicales à l'appui d'une demande de mise en liberté.

Puisqu'un nombre important des causes dont est saisie la Division criminelle de la Cour provinciale portent sur l'ivresse au volant, l'accroissement des peines prévues et les contestations constitutionnelles ont considérablement augmenté le nombre de causes dont sont saisis les tribunaux provinciaux.

Violence au foyer

Tous les procureurs de la Couronne ont reçu instruction d'engager des poursuites vigoureuses dans les cas de violence au foyer.

Dans chaque comté ou district, au moins un procureur a été désigné coordonnateur de la violence au foyer.

Au cours de décembre 1986 et au début de 1987, quatre colloques régionaux ont été organisés en collaboration avec le ministère des Services sociaux et communautaires pour former plus de 60 procureurs de la Couronne récemment nommés coordonnateurs de la violence au foyer, et environ le même nombre de membres du personnel de foyers pour femmes battues, afin de mieux préparer les poursuites en matière de violence au foyer.

Les spécialistes en la matière collaborent étroitement avec la police. Ils veillent aussi à ce que les victimes soient bien informées de leurs droits et effectivement protégées par la loi. Au besoin, ils les envoient dans un centre d'accueil ou un organisme communautaire de soutien.

Les procureurs de la Couronne interrogent les victimes de violences au foyer aussitôt que faire se peut après la prétendue infraction puisque les études démontrent qu'une entrevue dans les plus brefs délais aide énormément la victime et la dispose à témoigner plus librement.

Le Bureau du directeur des procureurs de la Couronne, de concert avec la Direction générale de la condition féminine, produit un court vidéo au sujet du rôle et des obligations de la victime ou du témoin de violence au foyer.

L'entrée en vigueur de la *Loi de 1986 sur le droit de la famille* et de la *Loi de 1986 modifiant la Loi portant réforme du droit de l'enfance* ont créé de nouvelles infractions sur la violation des ordonnances de ne pas faire et sur la possession exclusive du foyer conjugal. Les procureurs de la Couronne de la Cour provinciale (Division criminelle) demanderont que ces infractions soient punies sévèrement.

Pornographie

Ce problème préoccupe énormément le ministère, en particulier la pornographie qui exploite les enfants ou la violence à l'égard des femmes. Le gouvernement fédéral a déposé un projet de loi en vue de modifier le *Code criminel* conformément aux recommandations du Rapport du comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution (rapport Fraser). Le ministère a étudié attentivement ces modifications et présenté des mémoires au gouvernement fédéral.

Child Abuse

Every Crown attorney's office in the province now has at least one prosecutor designated to coordinate child abuse cases who is a resource to other Crown attorneys and to the police. During 1986/87, the concerns of child abuse involved:

- Crown attorneys from Metropolitan Toronto participating in an interdisciplinary working session with other professionals from the police, Children's Aid Societies and the Metropolitan Toronto Special Committee on Child Abuse to discuss the 1983 protocol for the effective management and prosecution of sexual abuse in Metro Toronto, as revised in June 1986;
- a presentation of the provisions of the new federal legislation, Bill C-15, *An Act to Amend the Criminal Code and the Canada Evidence Act* at the Crown Attorneys' Association spring meeting, 1987. This discussion dealt with the new offences provided for in the act and the evidentiary changes relating to child abuse prosecutions;
- attendance by several Metropolitan Toronto Crown attorneys at an interdisciplinary training session about "The Child Witness: Issues and Strategies", arranged by the Metropolitan Toronto Special Committee on Child Abuse;
- representation on the advisory board for the Metropolitan Toronto Special Committee on Child Abuse relating to their child victim/witness support project, developed as a result of the implementation of the Child Sexual Abuse Protocol and in anticipation of the increasing number of child witnesses;
- Crown attorneys outside Metropolitan Toronto were active on local child abuse coordinating committees and instrumental in developing written protocols for the coordinated prosecution of these cases; and
- an ongoing exchange of information between child abuse prosecutors in the United States and those in Ontario after the 1986 joint meeting at the Ontario Crown Attorneys' Association and the U.S. National District Attorneys' Association.

Hate Propaganda

Any allegation of hate propaganda is reviewed by several Crown counsel under the supervision of the Assistant Deputy Attorney General — Criminal Law.

During 1986/87, the most notable prosecution was R. v. Ernst Zundel. A conviction for spreading false news, obtained after a lengthy trial with much attendant publicity, was appealed and a new trial ordered.

Enfance maltraitée

Tous les bureaux des procureurs de la Couronne de l'Ontario ont nommé un procureur pour coordonner les poursuites relatives aux enfants maltraités et agir comme personne ressource auprès des autres procureurs de la Couronne et auprès de la police. En 1986-1987, les efforts en cette matière ont porté sur les domaines suivants :

- Des procureurs de la Couronne de la communauté urbaine de Toronto ont participé à un atelier de travail interdisciplinaire avec d'autres spécialistes de la police, de sociétés d'aide à l'enfance et du Comité spécial de la communauté urbaine de Toronto sur l'enfance maltraitée pour discuter du protocole de 1983 sur les moyens les plus efficaces de traiter les cas d'agression sexuelle à l'égard des enfants dans la région de Toronto et de poursuivre les agresseurs, selon la révision faite en juin 1986.
- La présentation, lors de la réunion du printemps de 1987 de l'Association des procureurs de la Couronne, des dispositions du nouveau projet de loi fédéral C-15, Loi modifiant le *Code criminel* et la *Loi sur la preuve au Canada*. La discussion a porté sur les nouvelles infractions créées par les modifications et sur le changement des règles de preuve relatives aux poursuites en matière d'enfants maltraités.
- Participation de plusieurs procureurs de la Couronne de la communauté urbaine de Toronto à une séance de formation interdisciplinaire au sujet de l'enfant témoin, organisée par le Comité spécial de la communauté urbaine de Toronto sur l'enfance maltraitée.
- Participation aux travaux du comité consultatif du Comité spécial de la communauté urbaine de Toronto sur l'enfance maltraitée portant sur le projet d'appui aux enfants victimes ou témoins, suite à la mise en oeuvre du protocole relatif à l'agression sexuelle des enfants et en prévision d'une augmentation du nombre d'enfants témoins.
- Les procureurs de la Couronne hors de la communauté urbaine de Toronto ont participé aux travaux des comités locaux de coordination des cas de mauvais traitement des enfants et ont aidé à rédiger des protocoles en vue de coordonner les poursuites en cette matière.
- On a mis en place un système d'échange d'information permanent entre les procureurs chargés des causes d'enfants maltraités aux États-Unis et en Ontario suite à la réunion conjointe de l'Association des procureurs de la Couronne de l'Ontario et de la National District Attorneys' Association des États-Unis en 1986.

Incitation à la haine

Toute allégation d'incitation à la haine est étudiée par plusieurs avocats de la Couronne, sous la direction du sous-procureur général adjoint (Droit criminel).

En 1986-1987, la poursuite la plus célèbre a été la cause R. c. Ernst Zundel. Une condamnation pour diffusion de fausses informations, obtenue à la suite d'un long procès entouré de beaucoup de publicité, a été portée en appel et un nouveau procès a été ordonné.

Victim/Witness Services
The Victim Impact Statement Pilot Project was introduced in Metropolitan Toronto on January 1, 1987. Developed by the Metropolitan Toronto Police Force with the assistance of the Department of Justice, the questionnaire asks victims of specified crimes about the physical, financial and emotional impact on them. Crown attorneys are encouraged to use the statement when they feel it is appropriate. Cooperation is entirely voluntary and the victim's statement may be subject to cross-examination.

In September 1986, the Attorney General adopted administrative measures to ensure local Crown attorneys are advised at the earliest opportunity of a scheduled appeal date for cases from their jurisdiction. Crown attorneys have been directed that, unless there are compelling reasons to do otherwise, victims or their families in prosecutions involving serious matters should be advised of a Crown or defence appeal and the date it is scheduled to be heard.

Provincial Offences Act
Liaison is maintained with more than 350 Ontario municipalities and several ministries to make available simpler and more expeditious procedures under Part I of the *Provincial Offences Act* for the prosecution of offences under provincial statutes and municipal bylaws. Two counsel are working full-time on the implementation of Part II of the act, scheduled for September 1987, which will make less costly procedures available for the prosecution of parking violations.

Abortion
The jury acquittal of Dr. Henry Morgentaler on the charge of conspiracy to procure a miscarriage was appealed by the Crown to the Ontario Court of Appeal. A new trial was ordered. Leave to appeal this order to the Supreme Court of Canada was granted and the case has been argued. Judgment is forthcoming. Prosecution of further charges has been stayed pending the release of that judgment.

Prostitution
Many defence counsel, on behalf of their clients, have challenged the 1985 amendments to the Criminal Code which provided law enforcement officials with the legal powers to deal with soliciting in a public place, arguing that s.195.1(1)(c) is unconstitutional in that it offends the guarantees of freedom of speech and freedom of association under the Charter of Rights. Two provincial Appellate Courts, other than the Ontario Court of Appeal, have made contrary decisions on this issue and various Ontario Provincial Court judges, not being bound by either appellate decision, are deciding the issue in various ways. Until the constitutional validity of s.195.1(1)(c) is determined by the Ontario Court of Appeal or the Supreme Court of Canada, Crown attorneys will continue to argue the validity of this section.

Inquests
By statute, the Crown attorney is appointed as counsel to the coroner during inquests. The Crown attorney examines witnesses and makes summations to the jury. There are approximately 240 inquests a year which the Crown attorney or an assistant attends.

Services d'aide aux victimes et aux témoins
Le Projet pilote sur les déclarations des victimes a été introduit dans la communauté urbaine de Toronto le 1er janvier 1987. Élaboré par la police de la communauté urbaine de Toronto avec l'aide du ministère de la Justice, le questionnaire demande aux victimes de certains crimes de décrire les effets physiques, financiers et émotifs de ces crimes. On encourage les procureurs de la Couronne à faire appel à cette déclaration lorsqu'ils le jugent pertinent. La collaboration est tout à fait volontaire et la déclaration de la victime peut faire l'objet d'un contre-interrogatoire.

En septembre 1986, le procureur général a adopté des mesures administratives qui garantiront que les procureurs locaux de la Couronne seront avisés le plus tôt possible des dates prévues des appels relatif aux causes provenant de leur ressort. A moins de raisons contraignantes d'agir autrement, les procureurs de la Couronne sont tenus, dans les cas de poursuites relatives à des questions d'importance, d'aviser les victimes ou leur famille d'un appel interjeté par la Couronne ou la défense, et de la date prévue de son audition.

Loi sur les infractions provinciales
Le réseau assure la liaison avec plus de 350 municipalités ontariennes et divers ministères en vue de mettre en place des procédures plus simples et plus rapides prévues dans la partie I de la *Loi sur les infractions provinciales* pour engager des poursuites dans le cas d'infraction aux lois provinciales et aux règlements municipaux. Deux avocats travaillent à temps plein à l'application de la partie II de la Loi, prévue pour septembre 1987, qui permettra de réduire les frais de poursuite pour infractions de stationnement.

Avortement
La Couronne a interjeté appel devant la Cour d'appel de l'Ontario de l'acquittement par un jury du Dr Henry Morgentaler, accusé de conspiration en vue de procurer un avortement. Un nouveau procès a été ordonné. Le droit d'en appeler à la Cour suprême du Canada a été accordé et la cause a été entendue. Le jugement sera prononcé sous peu. On a suspendu les autres poursuites en attendant la publication de ce jugement.

Prostitution
De nombreux avocats de la défense ont contesté, au nom de leurs clients, les modifications apportées en 1985 au Code criminel qui accordent aux agents de police le pouvoir légal d'intervenir dans les cas de sollicitation sur la voie publique en soutenant que l'article 195.1(1)c) est inconstitutionnel dans la mesure où il contrevient aux garanties de liberté de parole et d'association de la Charte des droits. Deux cours d'appel provinciales, autres que la Cour d'appel de l'Ontario, ont rendu des décisions contradictoires en cette matière et divers juges de la Cour provinciale de l'Ontario, n'étant pas liés par l'une ou l'autre des décisions des cours d'appel, rendent des jugements contraires. Jusqu'à ce que la Cour d'appel de l'Ontario ou la Cour suprême du Canada aient statué sur la constitutionnalité de l'article 195.1(1)c), les procureurs de la Couronne continueront de faire valoir la validité de cet article.

Enquêtes du coroner
Aux termes de la loi, le procureur de la Couronne a qualité de conseiller juridique dans les enquêtes du coroner. Il interroge les témoins et fait des exposés au jury. Chaque année, les procureurs de la Couronne ou leurs adjoints participent à environ 240 enquêtes du coroner.

METFORS

The Assistant Deputy Attorney General — Criminal Law is chairperson of the Metropolitan Toronto Forensic Service (METFORS) which provides, within two or three days of the date of arrest, a thoroughly researched psychological assessment of an accused person which may guide the courts regarding bail and other issues. Assessments required by the courts average 45 per month. The 23 beds in the in-patient unit are well utilized, quite often full to capacity with accused persons who have been remanded for examination for 30- to 60-day periods.

Law Reform

Numerous working papers and proposals dealing with criminal law reform in Canada require a response from the ministry, both in writing and by attendance at various workshops. This entails considerable time spent studying the proposals, preparing position papers and recommending changes to the Criminal Code.

Criminal Code Review

Senior officials of the Crown Attorneys' System are members of the federal-provincial government consultation group who, with the Canadian Law Reform Commission, review the Criminal Code to advise provincial governments regarding the direction criminal law is taking. The group meets regularly for three-day sessions.

CROWN LAW OFFICE — CRIMINAL

Edward Then, Director

This office is composed of lawyers who specialize in criminal law. While the major responsibility of the office is criminal appeals to the Supreme Court of Ontario, the Court of Appeal and the Supreme Court of Canada, counsel are also engaged in special prosecutions and in special services, including applications for authorizations, extraditions and search warrants. As well, counsel provide expert assistance to the Attorney General, Crown attorneys, the police and the public at large. They also advise in the areas of justice policy and law reform.

RESPONSIBILITIES

Criminal Appeals

There was again an increase in the number of criminal appeals disposed of by the Court of Appeal during the past year. Sitting from five to seven panels per month for the hearing of criminal appeals, the court disposed of nearly 1,700 cases (832 prisoner appeals, 744 solicitor appeals and 109 Crown appeals).

The increase in the number of decided cases on various sections of the Charter of Rights has contributed to a corresponding increase in the number of Charter applications at all stages of the criminal process. This has substantially increased the demands on this office in terms of requests for advice from Crown attorneys in the field, the number of Charter issues dealt with in motions and appeals, and the number of interventions on the part of counsel in this office on appeals brought by other provinces to the Supreme Court of Canada.

METFORS

Le sous-procureur général adjoint (Droit criminel) est président du Service de médecine légale de la communauté urbaine de Toronto (METFORS) qui fournit aux tribunaux, dans les deux ou trois jours suivant l'arrestation, une évaluation psychologique approfondie d'un inculpé, ce qui peut les aider, entre autres, à fixer les conditions d'une mise en liberté sous caution. Les tribunaux demandent en moyenne 45 évaluations par mois. Les 23 lits du service d'hospitalisation mis à la disposition des inculpés envoyés pour une période d'évaluation de 30 à 60 jours sont très utilisés et souvent tous occupés.

Réforme du droit

Le ministère doit répondre par écrit et par sa participation à divers ateliers aux nombreux documents de travail et propositions consacrés à la réforme du droit criminel au Canada. Il doit donc consacrer un temps considérable à l'étude des propositions, à la préparation des documents et à la recommandation de modifications au Code criminel.

Révision du Code criminel

De hauts fonctionnaires du Réseau des procureurs de la Couronne font partie du groupe consultatif fédéral-provincial qui, de concert avec la Commission de réforme du droit du Canada, révise le Code criminel en vue de conseiller les gouvernements provinciaux au sujet de l'orientation du droit criminel. Le groupe se réunit périodiquement trois jours à la fois.

BUREAU DES AVOCATS DE LA COURONNE — DROIT CRIMINEL

Edward Then, directeur

Ce bureau comprend des avocats spécialistes du droit criminel. Ils s'occupent principalement des appels interjetés en matière criminelle devant la Cour suprême de l'Ontario, la Cour d'appel et la Cour suprême du Canada. Les membres de son personnel se consacrent également à des poursuites spéciales et aux services spéciaux tels que les demandes d'autorisation, d'extradition et de mandat de perquisition. De plus, ils conseillent le procureur général, les procureurs de la Couronne, les policiers et le public. Ils agissent aussi comme conseillers en matière de politique de la justice et de réforme du droit.

ATTRIBUTIONS

Appels en matière criminelle

La Cour d'appel a été saisie d'un nombre croissant d'appels en matière criminelle au cours de l'exercice et a continué de tenir chaque mois entre cinq et sept audiences pour les entendre. Elle a ainsi tranché près de 1 700 appels (832 interjetés par des détenus, 744 par des avocats et 109 par la Couronne).

L'augmentation du nombre de jugements rendus en application des diverses dispositions de la Charte des droits a directement contribué à l'accroissement du nombre de requêtes en application de la Charte à toutes les étapes de la procédure criminelle. Cette situation a contribué à une augmentation sensible du nombre d'avis demandés au bureau par les procureurs de la Couronne, du nombre de requêtes et d'appels invoquant la Charte des droits et des interventions des avocats du bureau dans les causes portées en appel devant la Cour suprême du Canada par les autres provinces.

As an example of the type of complex appeals involving difficult Charter issues reference may be made to Zundel, Scientology, Kopyto, Ramos Realty, Seaboyer and Ladouceur.

Apart from the special impact of the Charter, the generally heavy caseload the office has experienced in recent years continued during 1986/87, particularly in the areas of criminal appeals and special prosecutions.

While the office held the line on the number of Crown appeals taken to the Court of Appeal in the past year, more than 400 requests for Crown appeals from Crown attorneys in the field were assessed during that time, each request necessitating the involvement of at least three counsel.

Special Prosecutions

As in the past nine years, office counsel prosecuted offences involving organized crime, referred by the Tri Forces Unit. More than 650 persons have had charges laid against them during that time. As well, counsel were consulted by and advised members of the task force in the course of every major investigation, sometimes on a daily basis.

The office also continued to prosecute complicated commercial transactions involving allegations of fraud, corruption and conspiracy which required a great deal of pre-trial preparation and consultation. To meet the demands of this type of case, a search warrant team, which has acquired a national reputation, was developed by this office.

Liaison with the anti-rackets and criminal investigation branches of the Ontario Provincial Police, the fraud squad of the Metropolitan Toronto Police Force, and the Royal Canadian Mounted Police ensures the specialized prosecutorial assistance needed, not only at a trial level, but also, in most cases, from the outset of an investigation.

The Ontario Securities Commission continued to refer complex investigations involving allegations of fraud in the trading of securities and other unlawful conduct. Consumer protection legislation has also meant more work for the Crown Law Office.

During the past year, several counsel continued their involvement in the extremely complex investigation pertaining to *Greymac, Crown,* and *Seaway Trust.* While the investigation is on-going in some aspects, criminal charges have been laid against several of the principals, representing a dollar amount of some $340 million. Preparation for a preliminary inquiry and extradition of a principal accused from the United States has been underway for some time.

Three counsel have been involved on a full-time basis during the past year with diverse and complex prosecutions involving fraud and secret commissions in the Sarnia area.

Among the several significant investigations undertaken during 1986/87 in which advice was extensively given were *Wyda, Spectrum/L.S.I.* and the *Vaughan Township* land case.

Les appels interjetés dans les causes Zundel, Scientologie, Kopyto, Ramos Realty, Seaboyer et Ladouceur illustrent bien la complexité des appels fondés sur les dispositions de la Charte des droits.

En plus des effets particuliers de la Charte des droits, le volume de travail important que le bureau accomplit depuis quelques années s'est maintenu, notamment dans le domaine des appels criminels et des poursuites spéciales.

Tout en parvenant à limiter le nombre d'appels portés par la Couronne devant la Cour d'appel au cours de l'exercice, le bureau a néanmoins évalué plus de 400 demandes d'appel soumises par les procureurs de la Couronne. Chaque demande a nécessité la participation d'au moins trois avocats.

Poursuites spéciales

Comme lors des neuf exercices antérieurs, le bureau a intenté des poursuites pour des actes liés au crime organisé soumis à son attention par l'escouade spéciale des trois forces policières chargées des enquêtes spéciales. Au cours de cette période, plus de 650 personnes ont été inculpées. De plus, les avocats du bureau sont consultés périodiquement, parfois même quotidiennement, par l'escouade spéciale dans le cadre des enquêtes importantes.

Le bureau a également continué d'intenter des poursuites pour un certain nombre d'allégations de fraude, de corruption ou de complot en matière commerciale. Ces poursuites exigent une longue préparation et de nombreuses consultations avant le procès. En raison des exigences de telles poursuites, le bureau a créé une équipe spéciale chargée d'exécuter les mandats de perquisition, dont l'efficacité est reconnue dans tout le Canada.

Les liens du bureau avec la Direction de la lutte contre l'escroquerie et la Direction des enquêtes criminelles de la Police provinciale de l'Ontario, l'escouade des fraudes de la police de la communauté urbaine de Toronto, et la Gendarmerie royale du Canada permettent de leur fournir une aide spécialisée non seulement lors du procès mais, généralement, dès le début de l'enquête.

Au cours de l'exercice, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a continué de confier au bureau des enquêtes complexes sur des allégations de fraude et des irrégularités dans le commerce des valeurs mobilières. Les poursuites spéciales intentées au titre des lois sur la protection du consommateur ont aussi alourdi la charge de travail du bureau.

Plusieurs avocats du bureau ont poursuivi leur travail d'enquête très complexe sur les activités des entreprises Greymac, Crown et Seaway Trust. Ce travail se poursuit, mais des accusations criminelles, qui représentent environ 340 millions de dollars, ont déjà été portées contre plusieurs dirigeants de ces compagnies. Depuis quelque temps, on prépare l'enquête préliminaire et l'extradition d'un accusé américain.

Au cours de l'exercice, trois avocats ont été affectés à temps plein à diverses poursuites fort complexes comportant des fraudes et des commissions secrètes dans la région de Sarnia.

Parmi les nombreuses enquêtes d'importance amorcées au cours de 1986-1987 en rapport avec lesquelles le bureau a fourni de nombreux conseils, mentionnons Wyda, Spectrum/L.S.I. et l'affaire immobilière Vaughan Township.

Other Court Appearances

Court appearances were also made in connection with various provisions of the Criminal Code and provincial statutes. Appearances on judicial interim release hearings in murder cases, pre-trial judicial interim release review hearings, release pending appeal applications, contested motions and summary conviction appeals in Weekly Court necessitated daily attendance in the Supreme Court of Ontario.

Weekly Court matters also included *mandamus*, prohibition, *certiorari*, *habeas corpus* applications, stated cases, young offenders appeals and search warrant privilege hearings. Counsel appear on applications for leave to appeal and appeals in the Supreme Court of Canada. Due to the importance of the issues now being decided by the Supreme Court of Canada under the Charter of Rights, senior counsel have substantially increased their involvement as intervenants on behalf of Ontario on numerous appeals brought to the Supreme Court by other provinces. For example, counsel acted as intervenant on behalf of Ontario in cases involving the constitutional validity of dangerous offender legislation and the constructive murder legislation. The increased incidence of applications for judicial interim release and bail reviews necessitates daily appearances of at least two lawyers to ensure the Crown's case is properly advanced and dangerous offenders are incarcerated prior to their trial.

Advisory Responsibilities

Counsel provide legal opinions, often on a short notice or emergency basis, to others involved in administering justice in Ontario. Search warrants, extradition, commission evidence, judicial authorizations, *Young Offenders Act* and the Charter of Rights are areas of expertise.

Counsel keep up-to-date in such areas through private research and academic pursuits, including writing text books and articles and participating in legal education programs and seminars. Several lawyers in the office participate as instructors in the Law Society Continuing Education Programs, in the Bar Admission Course's criminal law and practice skills sections and the Canadian Bar Association's continuing legal education programs. Counsel also instruct at the police colleges throughout the province. As well, they deliver lectures and conduct seminars at ministry-sponsored courses for provincial judges, Crown attorneys and justices of the peace and at similar courses conducted by various police and regulatory agencies.

Autres comparutions devant les tribunaux

Les avocats du bureau sont également intervenus devant les tribunaux pour diverses causes portant sur les dispositions du *Code criminel* du Canada et des lois de la province. Tous les jours, ils se présentent devant la Cour suprême de l'Ontario pour des affaires diverses : mises en liberté provisoire par voie judiciaire dans des affaires de meurtre, révisions de ces mises en liberté provisoire avant le procès, libérations en attendant le résultat de la demande d'appel, requêtes contestées et appels interjetés contre des déclarations sommaires de culpabilité.

Ils interviennent aussi chaque semaine lorsque le tribunal entend les demandes de mandamus, de prohibition, de certiorari et d'habeas corpus, des demandes par voie d'exposé de cause, les appels interjetés par des jeunes contrevenants et les audiences relatives aux mandats de perquisition. Les avocats interviennent relativement aux demandes d'autorisation d'appel et aux appels entendus par la Cour suprême du Canada. En raison de l'importance des décisions que la Cour suprême du Canada est appelée à rendre sur la Charte des droits, les avocats principaux du bureau interviennent de plus en plus souvent devant la Cour suprême pour faire valoir la position de l'Ontario dans le cadre des nombreux appels interjetés par les autres provinces. C'est ainsi qu'ils ont participé activement aux audiences relatives à la validité constitutionnelle des lois sur les délinquants dangereux et sur les meurtres imputés. L'augmentation des demandes de mise en liberté provisoire et de révision du cautionnement par voie judiciaire exige la présence quotidienne devant les tribunaux d'au moins deux avocats chargés de s'assurer que les intérêts de la Couronne sont bien défendus et que des délinquants dangereux ne sont pas mis en liberté avant leur procès.

Rôle consultatif

Les avocats fournissent des avis juridiques, souvent de toute urgence ou dans de brefs délais, aux fonctionnaires chargés de l'administration de la justice, dans des domaines tels que les mandats de perquisition, les extraditions, les commissions rogatoires, les autorisations judiciaires, les dispositions de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et la Charte des droits.

Les avocats tiennent leurs connaissances à jour grâce à la recherche et à l'étude personnelle, à la rédaction d'ouvrages de référence et d'articles, et à la participation aux programmes de formation et aux colloques destinés aux juristes. Plusieurs avocats du bureau participent, en qualité de professeurs, aux programmes de formation permanente de la Société du barreau et de l'Association du barreau canadien, et aux cours d'admission au barreau (droit criminel et connaissances pratiques). Ils donnent également des cours aux collèges de police dans toute la province. De plus, ils prononcent des conférences et animent des colloques dans le cadre des cours organisés par le ministère à l'intention des juges provinciaux, des procureurs de la Couronne et des juges de paix, et par les services policiers et les organismes de réglementation.

Committee Work

Counsel participated on interministerial committees dealing with *inter alia*, drinking and driving, seatbelt usage, highway safety, traffic tribunals, the drinking age, foreign investment, psychiatry, remands in custody, victim justice, provincial powers of entry and inspection and the special Rules Committee for Provincial Offences. Counsel also staff the Criminal Justice Advice Service for victims of racially motivated criminal offences.

Justice Policy

The Crown Law Office continued formulating justice policy in the area of criminal law. The most prominent areas of involvement were:

- *Judicial Independence:* This is a continuing policy concern involving counsel in litigation regarding the independence of justices of the peace. The Supreme Court of Canada has ruled in *Valente* that the justices of the peace are independent. Expertise developed on the issue of judicial independence has found some legislative expression in the new *Courts of Justice Act* and this very important issue continues to be studied.
- *Drinking and Driving:* Counsel expertise is relied on by the federal government (e.g. Bill C-19 of the Criminal Code), the Ministry of Transportation and Communications (MTC) (e.g. more licence suspensions) and the drinking and driving countermeasures program of this ministry.
- *Seatbelt Usage:* Counsel advise MTC on an on-going basis regarding seatbelt legislation.
- *Foreign Investment:* Counsel participate on the Enterprise Crime Task Force, along with local and foreign police forces, to develop investigative approaches and draft potential legislation regarding organized crime in Canadian business enterprises.
- *Victims of Crime:* Counsel were involved with an intergovernmental task force which made recommendations regarding the involvement of the victims of crime in the criminal justice system and continue to be involved in the implementation stage.
- *Criminal Law Reform:* This area has constituted the heaviest commitment of the branch to the justice policy area. Counsel developed the policy positions for the ministry on the numerous amendments to the Criminal Code proclaimed in Bill C-19. There is on-going involvement with all federal government criminal law reform projects, including fundamental revision of the Criminal Code and the *Evidence Act*.
- *Prostitution:* Counsel were involved in the formulation of policy, the assessment of the Fraser and Bagley recommendations and in discussions with the federal government, culminating in Bill C-49 which replaced provisions of the Criminal Code with an entirely new approach to street solicitation.
- *Pornography:* In addition to the continuing involvement with the task force on pornography — Project P — spearheaded by the Ontario Provincial Police, counsel are formulating policy based on the Fraser/Bagley recommendations.

Participation aux travaux des comités

Au cours de l'exercice, les avocats du bureau ont participé aux travaux de comités interministériels sur divers sujets, entre autres : ivresse au volant, port de la ceinture de sécurité, sécurité routière, tribunaux de la circulation, âge légal pour la consommation d'alcool, investissements étrangers, psychiatrie, renvoi en détention provisoire, droits des victimes et pouvoirs provinciaux d'entrée et d'inspection. Ils font partie du comité spécial des règles sur les infractions provinciales. Ils assurent également le fonctionnement du service de conseils juridiques destiné aux victimes d'actes criminels motivés par le racisme.

Politique judiciaire

Le Bureau des avocats de la Couronne a participé activement à l'élaboration de la politique judiciaire en matière de droit criminel, notamment dans les domaines suivants :

- *Indépendance des juges :* Cette préoccupation constante découle de la participation des avocats du bureau à des litiges sur l'indépendance des juges de paix. La Cour suprême du Canada a statué, dans l'arrêt Valente, que les juges de paix sont indépendants. Les connaissances spécialisées acquises par le bureau sur cette question se retrouvent en partie dans la nouvelle *Loi sur les tribunaux judiciaires* et cette question très importante continue d'être approfondie.
- *Conduite en état d'ivresse :* Le gouvernement fédéral (par exemple, relativement au projet de loi C-19 modifiant le Code criminel), le ministère des Transports et des Communications (par exemple, relativement à l'augmentation des suspensions du permis de conduire) et le programme de contremesures sur l'ivresse au volant du ministère font appel aux connaissances des avocats du bureau.
- *Port de la ceinture de sécurité :* Le bureau collabore avec le ministère des Transports et des Communications d'une façon permanente.
- *Investissements étrangers :* En collaboration avec les forces policières canadiennes et étrangères, le bureau participe aux travaux d'une équipe spéciale chargée d'élaborer des moyens plus efficaces, sur le plan de l'enquête et des lois, de faire échec au crime organisé dans les entreprises canadiennes.
- *Victimes d'actes criminels :* Le bureau a collaboré au travail d'un groupe d'étude intergouvernemental qui a présenté des recommandations sur la participation des victimes d'actes criminels au système judiciaire, et sa collaboration se poursuit au stade de la mise en oeuvre.
- *Réforme du droit criminel :* C'est dans ce domaine que le bureau a apporté sa plus importante contribution à l'élaboration des politiques judiciaires, notamment aux nombreuses modifications du *Code criminel* (projet de loi C-19). Il collabore aussi à tous les projets fédéraux de réforme du droit criminel, notamment la révision fondamentale du *Code criminel* et de la *Loi sur la preuve*.
- *Prostitution :* Le bureau a collaboré avec le gouvernement fédéral à l'élaboration des politiques et à l'évaluation des recommandations Fraser-Bagley qui ont conduit à l'adoption du projet de loi C-49, lequel remplace les dispositions du Code criminel sur la sollicitation sur la voie publique par des mesures entièrement nouvelles.
- *Pornographie :* En plus de participer au groupe de travail sur la pornographie (projet "P"), dirigé par la Police provinciale de l'Ontario, le bureau collabore à l'élaboration d'une politique fondée sur les recommandations Fraser-Bagley.

— *Hate Literature:* As well as undertaking prosecutions in this area, counsel formulate policy for Criminal Code amendments.
— *Human Rights and Race Relations:* Continuing work in this area involves:
  — liaison with the Ontario Human Rights Commission on matters of mutual concern, including entry, inspection and search powers and warrants;
  — handling hate literature complaints;
  — a telephone advisory and referral service for citizen complaints about racially motivated violence to assist complainants in laying and prosecuting charges.

Provincial Offences Act

The office continued advising Crown attorneys in the field about the many issues arising from the *Provincial Offences Act*.

Extradition and Commission Evidence

The office holds extradition hearings of criminals who have crossed international borders to escape Canadian criminal law and cooperates with foreign authorities on requests for extradition, Letters Rogatory and Commission Evidence. Counsel also assists the province's Crown attorneys in these areas.

Young Offenders Act

This office's considerable expertise in the *Young Offenders Act* is frequently called upon by counsel in the Crown attorneys' system. The act has given rise to a considerable number of motions and some major appeals, all of which have been handled by Crown Law Office, who also consult with and advise federal authorities regarding amendments to the act.

Office of the Public Complaints Commissioner

During the past year, seven senior counsel became responsible for hearings held pursuant to the *Metropolitan Toronto Police Force Public Complaints Act*. The office also appears on these matters in Divisional Court.

Other Responsibilities

The Crown Law Office handles various administrative matters in the criminal justice field, including a transfer of charges under the Criminal Code, transfer of probation orders, reciprocal enforcement of maintenance orders, the *Criminal Records Act*, the *Lord's Day Act* and many prosecutions under provincial and federal statutes other than the Criminal Code of Canada. Another responsibility is the central administration of the *Protection of Privacy Act* in reference to wiretap authorizations. Advice and assistance, or informal expert opinion to other government departments, local Crown attorneys and others involved in the province's administration of justice and participation on interministerial committees are important components of the office's workload.

— *Incitation à la haine :* En plus d'intenter des poursuites dans ce domaine, le bureau élabore des recommandations en vue de modifier le Code criminel.
— *Droits de la personne et relations interraciales :* Voici quelques-unes des activités permanentes dans ce domaine :
  — liaison avec la Commission ontarienne des droits de la personne sur des sujets tels que les pouvoirs et les mandats d'entrée, d'inspection et de perquisition;
  — traitement des plaintes portant sur des publications haineuses;
  — service téléphonique de consultation et d'orientation destiné aux victimes d'agressions pour motifs raciaux en vue d'aider les plaignants à intenter des poursuites.

Loi sur les infractions provinciales

Le bureau a continué de conseiller les procureurs de la Couronne sur les nombreuses questions que soulève la *Loi sur les infractions provinciales*.

Extraditions et commissions rogatoires

Le bureau tient des audiences relativement à l'extradition des criminels qui cherchent à se soustraire au droit criminel canadien. Il collabore à ce titre avec des pays étrangers en ce qui a trait aux demandes d'extradition, aux lettres rogatoires et aux commissions rogatoires. Les avocats du bureau aident aussi les procureurs de la Couronne de la province à ce chapitre.

Loi sur les jeunes contrevenants

Les avocats du Réseau des procureurs de la Couronne font souvent appel aux connaissances spécialisées du bureau au chapitre de la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Cette loi a fait l'objet d'un nombre considérable de requêtes et de quelques appels importants, qui ont tous été pris en charge par le bureau. Celui-ci consulte et conseille aussi les autorités fédérales sur les modifications à apporter à la loi.

Bureau du commissaire aux plaintes du public

Au cours de l'exercice, sept avocats principaux ont été chargés des enquêtes relatives à la *Loi de 1984 sur les plaintes concernant la police de la communauté urbaine de Toronto*. Le bureau plaide aussi en Cour divisionnaire au sujet des questions relatives à cette loi.

Autres attributions

Le bureau accomplit aussi diverses tâches administratives en matière de justice pénale, notamment en ce qui concerne le renvoi des accusations portées en vertu du *Code criminel*, le transfert des ordonnances de probation, la mise à exécution réciproque des ordonnances alimentaires, la Loi sur le casier judiciaire, la *Loi sur le dimanche* et les nombreuses poursuites intentées en vertu des lois provinciales ou fédérales autres que le *Code criminel* du Canada. Il se consacre également à l'administration de la *Loi sur la protection de la vie privée* en ce qui concerne les autorisations d'écoute électronique. Un élément important de son travail consiste à fournir des avis juridiques aux divers ministères, aux procureurs provinciaux de la Couronne et aux autres responsables de l'administration de la justice, et à participer aux travaux des comités interministériels.

Civil Law Division

Blenus Wright, Assistant Deputy Attorney General — Civil Law

This division consists of the Crown Law Office (Civil) with its branches of Constitutional Law and Civil Law and the Legal Services Branches which provide legal advice and services to all government ministries. The division also houses the offices of the Official Guardian and the Public Trustee. The Assistant Deputy Attorney General responsible for the division also deals with conflict of interest matters and is the Attorney General's representative on the Rules Committee of the Supreme and District Courts and the Law Foundation of Ontario.

During the year, the ministry commissioned the consulting firm of Stevenson Kellogg Ernst & Whinney to review:

— the organizational structure of the Civil Law Division, the range of legal services provided, the frequency with which services are requested and the appropriate mission of the division, and
— the division's administrative and operational practices.

The consultants, in their January 1987 report *Striving for Excellence* stated, "We found that the clients of the division who we interviewed are uniformly satisfied with the services they are receiving. But senior management would like to do more. They are striving for excellence."

In the coming fiscal year, the division will review and implement the report's recommendations.

CROWN LAW OFFICE — CIVIL LAW

Thomas C. Marshall, Director

At the end of March 1987, the branch consisted of 35 lawyers, six law clerks and 44 support staff. In accordance with the policy of the Attorney General they provide an independent and centralized legal service to government, representing it in all levels of court. This responsibility is carried out by highly trained professionals who have a commitment to providing high-quality service in an environment that encourages personal and professional development. The operating philosophy is that the government is best served by counsel employed in the public service who therefore understand and are able to express the government perspective. Although government expertise has not been available in the insolvency and bankruptcy areas of law, these areas will be addressed shortly.

Division du Droit Civil

Blenus Wright, sous-procureur général adjoint — Droit civil

La division comprend le Bureau des avocats (Droit civil) qui se compose de la Direction du droit constitutionnel et de la Direction du droit civil ainsi que de la Direction des services juridiques, qui fournit conseils et services juridiques à tous les ministères. La division comprend aussi les bureaux du Tuteur public et du Curateur public. Le sous-procureur général adjoint chargé de la division s'occupe aussi des conflits d'intérêts et représente le procureur général au Comité des règles de procédure de la Cour suprême et des cours de districts, et à la Law Foundation of Ontario.

Au cours de l'exercice, le ministère a demandé au cabinet d'experts-conseils Stevenson Kellogg Ernst & Whinney d'étudier :

— l'organigramme de la Division du droit civil, la gamme des services juridiques offerts, la fréquence des demandes de service et le mandat de la division;
— les pratiques administratives et opérationnelles de la division.

Dans un rapport intitulé Striving for Excellence, publié en janvier 1987, les experts-conseils déclaraient : "Nous avons constaté que les clients de la division que nous avons interviewés sont tous satisfaits des services qu'ils reçoivent. Mais les cadres supérieurs aimeraient en faire davantage. Ils aspirent à l'excellence."

Au cours du prochain exercice, la division étudiera les recommandations du rapport et y donnera suite.

BUREAU DES AVOCATS DE LA COURONNE — DROIT CIVIL

Thomas C. Marshall, directeur

A la fin de mars 1987, la direction comptait 35 avocats, six clercs d'avocat et 44 employés de soutien. Conformément à la politique du ministère du Procureur général, ils assurent des services juridiques indépendants et centralisés à tous les ministères du gouvernement, et le représentent dans toutes les instances judiciaires. Ces fonctions sont remplies par des avocats chevronnés qui ont à coeur d'offrir un service de qualité dans un climat qui favorise le perfectionnement personnel et professionnel. Ils sont animés par une philosophie voulant que le gouvernement soit mieux servi par des avocats membres de la fonction publique qui sont à même de bien comprendre et exprimer les vues du gouvernement. Bien que le gouvernement n'ait pu recourir à ses propres fonctionnaires dans les domaines de l'insolvabilité et des faillites, il pourra bientôt compter sur ces spécialistes.

Workload
The number of new cases assigned, excluding Reciprocal Enforcement and Hague Convention matters, was 1,964, a decrease of 7 per cent from 1985/86. However, as of March 31, 1987 there were (again exclusive of Reciprocal Enforcement and Hague Convention matters) 4,910 files on hand as opposed to 4,634 for the previous year, an increase of 6 per cent. The number of files increased even though the number of new files fell because of the increasing complexity of the litigation. Most cases were judicial reviews, appeals to different levels of courts, collection, labour and motor vehicle matters and cases before the Supreme Court of Ontario. There was also a substantial number of requests for legal opinions.

Serving Other Ministries
In its service to other ministries and government agencies, during the year, the branch was involved in:

- civil litigation in the Provincial Court (Civil Division), the District, Supreme and Federal Court Trial Divisions and in appeals and applications before the Divisional Court, the Ontario Court of Appeal, the Federal Court of Appeal and the Supreme Court of Canada.
- appearances before various boards and tribunals and provincial prosecutions conducted on behalf of a number of ministries.
- labour management matters, regularly appearing on grievances and in the consequential court proceedings.

Reciprocity Office
This part of the office enforces maintenance orders originating in Ontario, other Canadian provinces, the U.S., and other reciprocating countries and effects service of foreign legal documents on request. In addition, it administers the Hague Convention on the Civil Aspects of International Child Abduction as implemented in Ontario. As of March 1987, the branch had handled 10 Hague Convention matters.

During 1986/87, the Reciprocity Office handled 1,244 new cases and, at the end of the fiscal year, had a continuing caseload of 1,434 cases.

On July 1, 1987 much of the responsibility of the Reciprocity Office is to be transferred to the Support and Custody Enforcement Branch.

French Language Services
With the passage of the *French Language Services Act* it is expected the branch will be called upon to provide services in French. It has been proposed, therefore, that two counsel positions and two secretarial positions be designated as bilingual.

Charge de travail
Au cours de l'exercice, 1 964 nouvelles causes ont été confiées à la direction (à l'exclusion des questions d'exécution réciproque et des questions relatives à la Convention de La Haye) soit une diminution de 7 pour 100 par rapport à 1985-1986. Toutefois, le 31 mars 1987, il y avait 4 910 dossiers à l'étude (si l'on exclut toujours les causes concernant l'exécution réciproque et la Convention de La Haye) comparativement à 4 634 l'année précédente, soit une augmentation de 6 pour 100. Le nombre de dossiers a augmenté même si le nombre de nouveaux dossiers a diminué en raison de la complexité croissante des litiges. Il s'agissait avant tout de demandes de révision judiciaires, d'appels à diverses instances, d'actions en recouvrement, et d'affaires relatives au droit du travail et aux véhicules automobiles devant la Cour suprême de l'Ontario. On a aussi répondu à un nombre important de demandes d'avis juridiques.

Services fournis aux autres ministères
Au cours de l'exercice, la direction a fourni les services suivants aux autres ministères et organismes du gouvernement :

- Actions civiles en Cour provinciale (Division civile) et devant la Cour de district, la Cour suprême et la Cour fédérale (en première instance), et en appel ou par voie de requête devant la Cour divisionnaire, la Cour d'appel de l'Ontario, la Cour d'appel fédérale et la Cour suprême du Canada.
- Comparutions devant divers conseils, commissions et tribunaux, et poursuites en application de lois provinciales au nom des ministères.
- Questions de relations de travail et comparutions en matière de griefs et aux procès qui en résultent.

Bureau des accords de réciprocité
Ce bureau assure l'exécution des ordonnances alimentaires émanant des tribunaux de la province, des autres provinces canadiennes, des États-Unis et des pays ayant conclu des accords de réciprocité, et signifie sur demande les avis et autres documents juridiques étrangers. Il administre aussi la Convention de La Haye sur les aspects civils des enlèvements internationaux d'enfants, conformément aux ententes conclues par l'Ontario. En mars 1987, la direction avait traité 10 questions relatives à la Convention de La Haye.

En 1986-1987, le bureau des accords de réciprocité a traité 1 244 nouveaux cas et, à la fin de l'exercice, 1 434 causes étaient en cours.

Le 1er juillet 1987, la majeure partie des responsabilités du Bureau des accords de réciprocité passeront à la Direction de l'exécution des ordonnances alimentaires et de garde d'enfants.

Services en français
On prévoit que l'adoption de la *Loi de 1986 sur les services en français* amènera la direction à offrir des services en français. Il a donc été proposé que deux postes d'avocat et deux postes de secrétaire soient désignés bilingues.

Training and Development

To keep pace with ever-increasing changes in statute and case law it was decided this year that greater emphasis than in the past must be placed on training and development. One counsel will act as professional development coordinator and an Education Committee will be responsible for the orientation of articling students and junior counsel, as well as the development of programs for all office counsel. This system will augment the three-day meeting traditionally held annually by the Constitutional Law Branch and the Crown Law Office, Civil, to review matters of particular importance to them.

Charter of Rights

All notices of constitutional challenges, including challenges based on Charter of Rights considerations, are served on this branch, where they are reviewed and, as required, referred to the director of the Constitutional Law Branch. As Charter issues are becoming increasingly trial-oriented, teams composed of counsel from the Crown Law Office, Civil and the Constitutional Law Branch are created as circumstances require. In addition, branch counsel provide support and back-up for the Constitutional Law Branch in the argument of constitutional issues.

Particular Services Rendered

— *Judicial Review:* Under the *Judicial Review Procedure Act*, the Attorney General is entitled to be heard in person or by counsel on the argument of applications for judicial review. If a party is a government entity, representation is usually provided by the Crown Law Office, Civil. In 1986/87, branch counsel intervened or appeared on behalf of parties in 96 applications for judicial review.

— *Claims For and Against the Crown:* Pursuant to the *Proceedings Against the Crown Act*, a Notice of Claim must be served personally on the Crown by leaving a copy of the document with a solicitor in the Crown Law Office, Civil. This enables counsel to investigate the claim before an action has begun to determine what the position of the Crown will be and whether a settlement is possible.

The branch handles the full range of claims available in law except for certain technical subjects — such as patents or trademarks — requiring particular expertise.

— *Insured Matters:* Most provincial government operations are covered by a comprehensive general liability policy. Under the terms of the policy, the Crown Law Office has the right to defend actions which involve the administration of justice — about 20 per cent of the actions against the Crown. This option enables the Crown to separate public policy and public interest issues from routine negligence claims which are often settled by the insurer.

Formation et perfectionnement

Afin de se tenir au courant de l'évolution de plus en plus rapide des lois et de la jurisprudence, on a décidé cette année de mettre encore davantage l'accent sur la formation et le perfectionnement. Un avocat agira à titre de coordonnateur du perfectionnement professionnel et un comité de l'éducation se chargera de l'orientation des stagiaires et des avocats adjoints ainsi que de l'élaboration de programmes à l'intention de tous les avocats du bureau. Ces initiatives s'ajouteront à la traditionnelle rencontre annuelle de trois jours entre le bureau et la Direction du droit constitutionnel afin d'étudier des questions de droit civil particulièrement importantes.

Charte des droits

Tous les avis de contestation constitutionnelle, y compris les contestations en vertu de la Charte des droits, sont signifiés à cette direction qui les étudie et les renvoie, au besoin, à la Direction du droit constitutionnel. Puisque les affaires relatives à la Charte se retrouvent de plus en plus devant les tribunaux, l'on compose, selon les besoins, des équipes d'avocats du Bureau des avocats de la Couronne, Droit civil, et de la Direction du droit constitutionnel. De plus, les avocats de la direction appuient leurs collègues de la Direction du droit constitutionnel dans les plaidoiries portant sur des questions d'ordre constitutionnel.

Services particuliers

— *Révision judiciaire :* La *Loi sur la procédure de révision judiciaire* autorise le procureur général à se faire entendre, en personne ou par l'entremise d'un avocat, lors des demandes de révision judiciaire. Si une partie en cause est un organe du gouvernement, le Bureau des avocats de la Couronne, Droit civil, assure habituellement la représentation. En 1986-1987, les avocats de la direction sont intervenus ou ont comparu au nom des parties dans 96 demandes de révision judiciaire.

— *Recours :* La *Loi sur les instances introduites contre la Couronne* prévoit la signification à personne d'un avis à la Couronne en remettant une copie du document à un avocat du Bureau des avocats de la Couronne, Droit civil. Cela permet d'étudier la demande avant que l'instance ne soit introduite et d'établir la position de la Couronne et la possibilité d'un règlement.

La direction se charge de tous les recours que permet la loi, sauf dans certains domaines techniques nécessitant des connaissances particulières comme celui des brevets et des marques de commerce.

— *L'assurance :* La plupart des activités du gouvernement provincial sont protégées par une assurance responsabilité générale. Aux termes de la police, le Bureau des avocats de la Couronne a le droit d'intervenir dans les causes qui touchent l'administration de la justice — soit environ 20 pour 100 des poursuites intentées contre la Couronne. Cela permet à la Couronne de distinguer les questions relatives à l'intérêt public et à la politique du gouvernement des demandes ordinaires d'indemnité pour négligence qui sont souvent réglées par l'assureur.

The present system of tendered private insurance coverage is working effectively. The Crown has use of the claims processing department of the independent insurer. This is cost-effective compared to the alternatives. The private insurer is also able to deal with claimants on a business basis divorced from any political/party considerations that the claimant might raise in direct dealings with the Crown.

Discussions occur on a day-to-day basis in the context of specific claims with the insurers and their agents as to the nature and extent of coverage and the applicability of the administration of justice clause. The insurance processing appears to be functioning relatively smoothly at present.

— *Motor Vehicle Accident Claims:* The branch acts on government's behalf in motor vehicle accident claims where the government or an employee has a claim against an individual or a corporation. Matters within the Provincial Court (Civil Division) jurisdiction are frequently handled by law clerks or articling students. Cases in the District Court or Supreme Court are carried by counsel. During the fiscal year, 450 such claims were received.

Claims against the government which are insured and where the government has no counter claim are handled by the insurers' counsel.

— *Mechanics' Lien/ Construction Lien Actions:* The branch's role in these actions is usually that of a stakeholder. As a named defendant, the Crown participates in every aspect of the action. However, because they provide financial information regarding the project, Crown counsel try to facilitate settlement of the various claims at or prior to a pretrial and/or settlement meeting.

Major clients to date have been the Ministry of the Environment and the Ministry of Government Services. However Bill 82 (*the Construction Lien Amendment Act, 1987*) has now received first reading and may add the Ministry of Transportation and Communications to the client list.

— *Expropriations:* The branch represents the government as expropriating authority in the vast majority of compensation arbitrations before the Ontario Municipal Board. In addition, advice on practice and procedure is given and recommendations made regarding settlement proposals. The Parkway Belt West plan has given rise to much litigation. Included were arbitrations by the Salvation Army, Canada West, which involved appeals ultimately to the Divisional Court and the Court of Appeal for Ontario.

L'actuel système de recours à des appels d'offre pour s'assurer auprès de l'entreprise privée fonctionne bien. La Couronne fait appel au service des sinistres de l'assureur indépendant. Il s'agit là de la solution la moins coûteuse. L'assureur peut aussi traiter avec le demandeur dans un climat dénué de toute considération politique ou partisane que ce dernier pourrait faire intervenir dans des négociations directes avec la Couronne.

Des discussions sur la nature et la portée de la protection ainsi que sur la possibilité de faire intervenir la disposition relative à l'administration de la justice ont lieu tous les jours avec les assureurs et leurs agents relativement à des demandes précises. Il semble que tout fonctionne relativement bien à l'heure actuelle.

— *Accidents de véhicules automobiles :* En cas d'accident de véhicule automobile, la direction se charge d'intenter une action contre un particulier ou une personne morale, au nom du gouvernement ou d'un de ses fonctionnaires. Les clercs d'avocat ou les stagiaires s'occupent souvent des affaires relevant de la Cour provinciale (Division civile). Les causes portées devant la Cour de district ou la Cour suprême sont confiées aux avocats. Au cours du dernier exercice, la direction a reçu 450 demandes de ce genre.

Les avocats de nos assureurs s'occupent des instances introduites contre le gouvernement en l'absence de demande reconventionnelle.

— *Privilèges des constructeurs et des fournisseurs de matériaux :* Dans de telles actions, la direction agit habituellement comme séquestre. A titre de défendeur, la Couronne participe à toutes les étapes de l'action. Toutefois, puisqu'ils fournissent des renseignements financiers au sujet du projet, les avocats de la Couronne tentent de favoriser un règlement des diverses réclamations lors de rencontres préparatoires aux audiences ou de rencontres en vue d'un règlement.

A ce jour, le ministère de l'Environnement et le ministère des Services gouvernementaux ont été les principaux clients de la direction. Toutefois, le projet de loi 82 (la Loi de 1987 modifiant la *Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction*) a été passé en première lecture, de telle sorte que le ministère des Transports et des Communications pourrait s'ajouter à la liste des clients.

— *Expropriations :* La direction représente le gouvernement à titre d'expropriateur dans la très grande majorité des arbitrages d'indemnisation portés devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario. De plus, il fournit des conseils sur les règles de pratique et de procédure et présente des recommandations sur les projets de règlement. Le Plan de la route de ceinture ouest a donné lieu à un litige important, entre autres à des arbitrages par l'Armée du Salut et Canada West qui ont entraîné des appels à la Cour divisionnaire et à la Cour d'appel de l'Ontario.

Most of the work originates with the Ministry of Government Services and the Ministry of Transportation and Communications. Many other expropriating authorities avail themselves of the provisions of the *Ministry of Government Services Act* which designates the Minister of Government Services as the expropriating authority for virtually every ministry or government body.

— *Boards and Tribunals:* Branch counsel represent the Ontario Human Rights Commission before boards of inquiry hearing complaints under the Human Rights Code. Counsel also act in related court matters and provide opinions and advice to the commission. Hearings before boards of inquiry are increasing in number, complexity and length, as are challenges by way of judicial review. During 1986/87, approximately 100 files on Human Rights' matters were opened.

Branch counsel also provide advice to various boards and tribunals, such as the Ontario Municipal Board and the Environmental Assessment Board

— *Provincial Prosecutions:* Branch counsel act as prosecutors under all provincial statutes which provide for offences, e.g. the *Occupational Health and Safety Act*, the *Business Practices Act*, and the *Motor Vehicle Dealers' Act*. In addition, counsel appear in Weekly Court on applications for judicial review under Section 124 of the *Provincial Offences Act*. Counsel also appear on *Provincial Offences Act* appeals to the District Court and the Ontario Court of Appeal.

— *Legal Advisory Services:* This section renders formal legal opinions and advice in the name of the Attorney General to this ministry and to other government bodies. A developing function is litigation support to branch counsel.

Work is underway on a comprehensive, computerized library of the past and future legal work of the Crown Law Office, Civil.

— *Inquests:* Although a Crown attorney is appointed counsel to the coroner by statute, nevertheless, during inquests, issues of concern to a particular ministry may arise which require participation of counsel from the Crown Law Office, Civil. In such cases, counsel obtains standing for Her Majesty the Queen in Right of Ontario or in the name of the Crown body involved to insure that all matters bearing on the government interest are addressed.

— *Labour Law:* Counsel in the branch regularly act in matters of both public service union policy and employee-related grievances. Grievances involving Charter-related issues have risen to more than 30 new matters per month.

Le ministère des Services gouvernementaux et le ministère des Transports et des Communications font le plus grand nombre d'expropriations. De nombreux autres expropriateurs se prévalent des dispositions de la *Loi sur le ministère des Services gouvernementaux* qui désigne le ministère des Services gouvernementaux comme expropriateur pour presque tous les ministères et organismes du gouvernement.

— *Commissions et tribunaux :* Les avocats de la direction représentent la Commission ontarienne des droits de la personne devant les commissions d'enquête qui étudient les plaintes déposées en vertu du *Code des droits de la personne*. Des avocats plaident aussi devant les tribunaux relativement à des questions connexes et fournissent des avis et des conseils à la commission. Le nombre, la complexité et la durée des audiences devant les commissions d'enquête augmentent sans cesse ainsi que les contestations par voie de révision judiciaire. En 1986-1987, on a ouvert environ 100 dossiers relatifs à des questions intéressant les droits de la personne.

La direction fournit aussi des conseils à un certain nombre de commissions et de tribunaux dont la Commission des affaires municipales de l'Ontario et la Commission d'évaluation de l'environnement.

— *Poursuites provinciales :* La direction est chargée d'intenter des poursuites en vertu de toutes les lois provinciales qui prévoient des infractions, par exemple la Loi sur la santé et la sécurité au travail, la *Loi sur les pratiques de commerce* et la *Loi sur les commerçants de véhicules automobiles*. De plus, les avocats de la direction comparaissent aux audiences relatives aux demandes de révision judiciaire présentées en vertu de l'article 124 de la *Loi sur les infractions provinciales*. Ils interviennent aussi dans les appels interjetés en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales* devant la Cour de district et la Cour d'appel de l'Ontario.

— *Avis juridiques :* Ce service fournit, au nom du procureur général, des avis et des conseils juridiques officiels aux autres directions du ministère et à d'autres organismes gouvernementaux. Il fournit aussi de plus en plus d'appui aux avocats de la direction engagés dans des litiges.

La direction met en place un fichier informatisé et complet des travaux passés et futurs du Bureau des avocats de la Couronne, Droit civil.

— *Enquêtes du coroner :* En vertu de la loi, les procureurs de la Couronne sont nommés d'office avocats-conseil du coroner. Toutefois, lorsqu'une enquête soulève des questions qui intéressent certains ministères et exigent la participation des avocats de la direction, ces derniers peuvent intervenir au nom de Sa Majesté la Reine du Chef de l'Ontario ou de l'organisme de la Couronne en cause pour défendre les intérêts du gouvernement.

— *Droit du travail :* Les avocats de la direction interviennent régulièrement dans les affaires relatives tant à la politique du syndicat de la fonction publique qu'aux griefs des employés. Le nombre de griefs portant sur des questions concernant la Charte des droits dépasse maintenant 30 par mois.

This branch also responds to all applications for judicial review and provides representation on appeals to the Court of Appeal. As well, it renders opinions on the *Public Service Act* and employer/employee relations and negotiates and prepares the documentation necessary for terminations and separations. As necessary, legal proceedings are defended. Currently, there are cases before the Divisional Court dealing with the status of Provincial Court interpreters, provincial reporters, provincial prosecutors, Small Claims Court employees and private ambulance operators' employees. Appearances are made regularly before the Grievance Settlement Board, the Public Service Grievance Board, the Public Service Labour Relations Tribunal and the Ontario Labour Relations Tribunal.

— *Supreme and District Court Actions:* Although actions wherein Her Majesty the Queen in Right of Ontario is named require a Notice pursuant to the *Proceedings Against the Crown Act*, actions may be commenced against other Crown bodies — such as corporations and employees — for which the Crown is liable. In addition, the branch brings actions for breach of contract, and other civil matters. During the fiscal year, 98 Supreme Court actions, 66 District Court actions and 70 collection matters were commenced (exclusive of any others specifically enumerated in this report).

— *Public Enquiries:* On a day-to-day basis, Crown Law officers answered government, legal and public enquiries pertaining to the statutes administered by the ministry.

— *Solicitors' Work:* The branch provided a full range of solicitors' services to the ministry and to any other ministry or government body not having in-house counsel. The branch conducts all solicitors' services for Ontario Place Corporation.

— *Petitions to Cabinet:* Counsel are responsible for reviewing and submitting petitions and applications to Cabinet, pursuant to authority found in the *Ontario Municipal Board Act*, the *Ontario Highway Transport Board Act*, the *Rental Housing Protection Act, 1986* and the *Consolidated Hearings Board Act*. During the year, 57 such matters were received.

La direction répond aussi à toutes les demandes de révision judiciaire et participe aux appels à la Cour d'appel. Elle émet aussi des opinions sur la Loi sur la fonction publique ainsi que sur les relations ouvrières, en plus de négocier les licenciements et les mises à pied, et de préparer la documentation connexe. Au besoin, elle entame des procédures judiciaires. La Cour divisionnaire entend actuellement des causes portant sur le statut des interprètes de la Cour provinciale, des sténographes judiciaires, des procureurs provinciaux, des employés de la cour des petites créances et des employés des exploitants privés de services d'ambulance. Elle comparaît régulièrement devant la Commission de règlement des griefs des employés de la Couronne, la Commission des griefs de la fonction publique, le Tribunal des relations de travail de la fonction publique de l'Ontario et la Commission des relations de travail de l'Ontario.

— *Causes portées devant la Cour suprême et les cours de district :* Bien que les actions désignant Sa Majesté la Reine du Chef de l'Ontario exigent un avis conformément à la *Loi sur les instances introduites contre la Couronne*, il est possible d'intenter une action contre des organismes de la Couronne et des fonctionnaires dont la Couronne est responsable. La direction intente aussi des actions pour rupture de contrat et d'autres questions en matière civile. Au cours de l'exercice, elle a intenté 98 actions devant la Cour suprême, 66 devant les cours de districts et 70 actions en recouvrement (outre les autres actions énumérées dans ce rapport).

— *Demandes de renseignements du public :* Les avocats de la direction répondent chaque jour aux demandes de renseignements du gouvernement, des avocats et du public sur les lois appliquées par le ministère.

— *Service des procureurs :* La direction fournit un service de procureurs au ministère du Procureur général et aux ministères et organismes gouvernementaux qui n'ont pas de contentieux. C'est ainsi qu'elle offre à la Société d'exploitation de la Place Ontario les services nécessaires en la matière.

— *Requêtes au Conseil des ministres :* Les avocats de la direction sont chargés de revoir et de présenter les requêtes au Conseil des ministres aux termes de la *Loi sur la Commission des affaires municipales de l'Ontario*, de la *Loi sur la Commission des transports routiers de l'Ontario*, de la *Loi de 1986 sur la protection du logement locatif* et de la *Loi de 1981 sur la jonction des audiences*. Au cours de l'exercice, la direction a reçu 57 requêtes.

Crown Law Office – Civil Law Number of files opened in 1986-87 and on hand on March 31, 1987			Bureau des avocats de la Couronne – Droit civil Nombre de dossiers ouverts en 1986-87 et non réglés au 31 mars 1987
Type of Matter	**Opened Dossiers ouverts**	**On Hand/ Dossiers non réglés**	**Sujet**
Judicial Reviews	96	275	Examens judiciaires
Supreme Court Actions	98	326	Cour suprême
District Court Actions	66	130	Cours de district
Small Claims Court	6	25	Cour des petites créances
Expropriations	5	56	Expropriations
Federal Court	5	13	Cour fédérale
Inquests	4	8	Enquêtes du coroner
Provincial Prosecutions	4	16	Poursuites provinciales
Bankruptcy	1	6	Faillites
Appeals	116	262	Appels
Tribunal Proceedings	74	181	Poursuites administratives
Ombudsman	4	16	Ombudsman
Opinions	252	389	Avis juridiques
Interpleaders	9	32	Appels en garantie formelle
Contracts	81	87	Contrats
Petitions to Cabinet	57	100	Requêtes au cabinet
Mechanics' Lien	39	233	Privilège des constructeurs et des fournisseurs
Labour	90	258	Syndicats
Motor Vehicles Negligence	450	1273	Conduite négligente d'un véhicule automobile
Notices of Claim	246	506	Avis de demande
Collections	70	231	Recouvrement
Hague Convention	5	3	Convention de La Haye
Reciprocity Matters	1244	1434	Affaires de réciprocité
Charter and Constitutional	52	201	Charte des droits et constitution
Other	142	317	Divers
TOTAL	3214	6380	TOTAL

CONSTITUTIONAL LAW BRANCH

John Cavarzan, Director

The branch consists of nine lawyers, including the director, who advise all ministries on constitutional questions, and who review litigation in Ontario courts, in the Federal Court of Canada, and in the Supreme Court of Canada in which constitutional questions are raised, and engage in such litigation where advisable.

DIRECTION DU DROIT CONSTITUTIONNEL

John Cavarzan, directeur

La direction comprend neuf avocats, y compris le directeur. Elle est chargée de conseiller les ministères en matière constitutionnelle, d'examiner les litiges mettant en cause des questions constitutionnelles devant les tribunaux ontariens, la Cour fédérale du Canada et la Cour suprême du Canada, et d'intervenir lorsqu'elle le juge souhaitable.

During 1986/87, the branch continued to address the heavy flow of Notices of Constitutional Issue before Ontario courts which have resulted from the 1982 *Charter of Rights and Freedoms*. As well, the Attorney General through the Constitutional Law Branch, intervened in many appeals before the Supreme Court of Canada.

Other on-going work included: preparation for the final first ministers' conference to propose constitutional amendments regarding Aboriginal Rights issues (there have been four previous meetings since 1984); and study of amendments to include Quebec in the *Constitution Act, 1982*.

The branch continued its close liaison with the Ministry of Intergovernmental Affairs and other interested ministries. Counsel attended the following federal-provincial conferences during the year:

— Federal-Provincial Ministers' Meeting on Aboriginal Constitutional Matters — Ottawa, June '86; Halifax, January '87; Toronto '87

— Meeting of Senior Officials on Aboriginal Constitutional Matters — Winnipeg, July '86; Edmonton, August '86; Frobisher Bay, September '86; Toronto, October '86; Ottawa, October '86, November '86, March '87;

— Federal-Provincial Meeting of Senior Officials and Ministers on Aboriginal Constitutional Matters — Winnipeg, December '86

In addition, counsel participated in five interministerial committees, primarily to provide advice on constitutional matters.

As part of the normal branch operations, the Attorney General received 749 notices of constitutional questions raised in Ontario courts and 19 raised in the Supreme Court of Canada. These notices required analysis to determine whether the Attorney General should be represented. As a result, the branch represented the Attorney General in 76 cases. Branch lawyers also cooperated with the Civil Law Division and the Crown Law Office (Criminal) regarding questions on matters dealt with by them.

When notices of constitutional issue arise in criminal proceedings, follow-up is done by the Crown Law Office (Criminal) where the notice raises a Charter issue. Counsel in the Constitutional Law Branch provided assistance in several such cases.

Cases before the Supreme Court of Canada (SCC) in which branch counsel took part during the year included:

Reference re Bill 30 *An Act to Amend the Education Act*
The Ontario Court of Appeal was asked about the constitutional validity of Bill 30 — legislation designed to extend full funding to Ontario's Roman Catholic separate high schools — based on the equality guarantee and the freedom of religion guarantee in the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. The validity of Bill 30 was upheld in February 1986. This decision was appealed to the Supreme Court of Canada. Argument was heard in late January and early February 1987.

Au cours de l'exercice 1986-1987, la direction a continué de répondre à un grand nombre d'avis de questions constitutionnelles signifiés aux tribunaux ontariens en application de la *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982. Le procureur général de l'Ontario est également intervenu, par l'entremise de la Direction du droit constitutionnel, dans de nombreuses causes portées en appel devant la Cour suprême du Canada.

La direction a continué de préparer la dernière conférence des premiers ministres sur les modifications constitutionnelles relatives aux droits des autochtones (quatre réunions l'avaient précédée depuis 1984) et d'étudier les modifications à la constitution canadienne en vue d'amener le Québec à signer la *Loi constitutionnelle de 1982*.

La direction continue d'entretenir des relations étroites avec le ministère des Affaires intergouvernementales et les autres ministères concernés. Au cours de l'exercice, il a participé aux conférences fédérales-provinciales suivantes :

— Conférence des ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones — Ottawa, juin 1986; Halifax, janvier 1987; Toronto, 1987.
— Réunions de hauts fonctionnaires sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones — Winnipeg, juillet 1986; Edmonton, août 1986; Frobisher Bay, septembre 1986; Toronto, octobre 1986; Ottawa, octobre 1986; novembre 1986, mars 1987.
— Réunion fédérale-provinciale de hauts fonctionnaires et de ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones — Winnipeg, décembre 1986.

La direction a aussi participé aux délibérations de cinq comités interministériels, principalement pour les conseiller en matière constitutionnelle.

Dans le cadre de ses activités courantes, le procureur général a reçu 749 avis de questions constitutionnelles soulevées devant les tribunaux ontariens et 19 avis soulevés devant la Cour suprême du Canada. La direction a dû analyser ces questions pour déterminer s'il était utile que le procureur général soit représenté, et a décidé de le faire dans 76 causes. La direction a aussi collaboré avec la Division du droit civil et le Bureau des avocats de la Couronne (Droit criminel) sur des questions constitutionnelles soulevées dans d'autres causes.

Quand des avis de questions constitutionnelles surviennent dans des affaires criminelles, le suivi est assuré par le Bureau des avocats de la Couronne (Droit criminel) lorsque la Charte des droits est en cause. Les avocats de la direction ont fourni de l'aide dans plusieurs causes du genre.

Voici quelques-unes des causes entendues devant la Cour suprême du Canada auxquelles la direction a participé :

Renvoi du Projet de loi 30 modifiant la *Loi sur l'éducation*
La Cour d'appel de l'Ontario a été saisie de la constitutionnalité du Projet de loi 30 visant à financer entièrement les écoles secondaires séparées catholiques de l'Ontario en fonction de la liberté de religion et des droits à l'égalité garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés*. La Cour a confirmé la validité du Projet de loi 30 en février 1986. La décision a été portée en appel devant la Cour suprême du Canada. La Cour a entendu les plaidoiries à la fin de janvier et au début de février 1987.

Regina v. Nortown Foods Limited
Regina v. Edwards Books and Art Ltd. et al.

The constitutional validity of the provincial *Retail Business Holidays Act* was argued in March 1986 and judgment was released in December 1986. The SCC held that the act was within provincial legislative competence pursuant to section 92 of the *Constitution Act*. Regarding Charter issues, the court held that the act, while it contravened the guarantee of freedom of religion in section 2(a) of the Charter, was demonstrably justified under section 1, and accordingly was valid legislation. Because of the retrospectivity issue which arose in all cases, the court declined to decide the application of section 15, concerning equality rights, to these cases.

Regina v. Factory Carpet

This case was one of the first of many to question the validity of the *Retail Business Holidays Act* in the context of section 15 of the Charter, the issue which the SCC declined to decide in *Regina v. Nortown Foods* and *Regina v. Edwards Books and Art Ltd. et al.*

In the *Factory Carpet* case, the Crown appealed a decision that the *Retail Business Act* was invalid because it contravened section 15. Because defence counsel decided to plead guilty, no decision was reached in District Court.

Regina v. Morgentaler

This appeal to the SCC involved the constitutional validity of section 251 of the Criminal Code, concerning abortion. The validity of section 605 of the Criminal Code, concerning the power of the Crown to appeal, and section 610(3), concerning the Court of Appeal's power with respect to costs, were also at issue. The Court of Appeal of Ontario held that all of the above provisions were constitutionally valid, and, on the basis of the legal issues on the appeal by the Crown, ordered a new trial.

The Court of Appeal held that the abortion provision did not offend section 7 of the Charter, concerning the right to life, liberty and security of the person and the right not to be deprived thereof except in accordance with the principles of fundamental justice, and further that the section did not offend section 12 (cruel and unusual punishment), section 15 (equality rights) or section 2(a) (freedom of conscience and religion).

Regarding the power of the Crown to appeal, after reviewing other Commonwealth jurisdictions, the Court of Appeal upheld the legislation. It further held that the provisions with respect to costs were valid and that in any event, this was not an appropriate case in which to award costs. An appeal to the SCC by the accused was heard in October 1986. Judgment is reserved.

R. c. Nortown Foods Limited
R. c. Edwards Books and Art Ltd. et al.

La constitutionnalité de la *Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail* a été débattue en mars 1986 et le jugement prononcé en décembre 1986. La Cour suprême du Canada a déterminé que cette loi est de compétence provinciale en vertu de l'article 92 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. En ce qui a trait à la charte, la Cour a décidé que bien qu'elle était incompatible avec le droit à la liberté de religion garanti par l'article 2 a) de la Charte, elle était manifestement justifiée en vertu de l'article 1, et donc valide. En raison du caractère rétrospectif de toutes ces causes, le tribunal a refusé de statuer sur l'application de l'article 15, concernant le droit à l'égalité, à ces causes.

R. c. Factory Carpet

Il s'agit d'une des premières causes à contester la constitutionnalité de la *Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail* en invoquant l'article 15 de la Charte, sur laquelle la Cour suprême du Canada ne s'était pas prononcée dans R. c. Nortown Foods et R. c. Edwards Books and Art Ltd. et al.

Dans l'affaire Factory Carpet, la Couronne a porté en appel une décision voulant que la *Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail* soit invalide car elle contrevenait à l'article 15. Puisque l'avocat de la défense a décidé de plaider coupable, aucune décision n'a été rendue par la Cour de district.

R. c. Morgentaler

Cet appel à la Cour suprême portait sur la constitutionnalité de l'article 251 du *Code criminel* relatif à l'avortement. La validité de l'article 605 du *Code criminel*, au sujet du pouvoir de la Couronne d'interjeter appel et le paragraphe 610(3), concernant les pouvoirs de la Cour d'appel relatifs aux dépens, étaient aussi en cause. La Cour d'appel de l'Ontario a confirmé la constitutionnalité de toutes les dispositions susmentionnées et, compte tenu des questions soulevées par l'appel de la Couronne, a ordonné un nouveau procès.

La Cour d'appel a conclu que la disposition sur l'avortement ne contrevenait pas à l'article 7 de la Charte portant sur le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne et du droit de ne pas en être privé sauf en conformité avec les principes de justice fondamentale et, en outre, que l'article ne contrevenait pas à l'article 12 (traitement ou peines cruels et inusités), à l'article 15 (droits à l'égalité) ou à l'alinéa 2 a) (liberté de conscience et de religion).

Quant au droit de la Couronne d'interjeter appel, la Cour d'appel a confirmé la validité de la loi après avoir examiné le droit appliqué dans d'autres pays du Commonwealth. Elle a en outre confirmé la validité des dispositions relatives aux dépens et a affirmé que, de toute façon, il ne s'agissait pas d'une cause où il convenait d'en adjuger. La Cour suprême du Canada a entendu l'appel de l'accusé en octobre 1986 et réservé sa décision.

Regina v. Wiggleworth
Trumbley and Pugh v. Fleming et al.

These appeals dealt with what constitutes "an offence" within the meaning of section 11 of the Charter and, more specifically, whether administrative disciplinary proceedings under the federal *RCMP Act* and the Ontario *Police Act* came within section 11. The court also considered whether section 11(h) of the Charter (the "double jeopardy provision") was violated by the concurrent prosecution of criminal and administrative proceedings arising out of the same facts since both may result in a penalty to the accused/respondent.

Regina v. Church of Scientology

This case raised numerous constitutional issues regarding the validity of search warrant provisions under the Criminal Code, and other police powers concerning search and seizure. The Ontario Court of Appeal upheld the searches in question in January 1987.

Restaurant Le Clemenceau v. M. Le juge Marc-Andre Drouin

The business, subject to a search and seizure under the Quebec *Retail Sales Tax Act*, claimed that its rights under section 8 of the Charter had been violated, and further that Quebec's blanket use of the override provided in section 33 of the Charter had been ineffective to nullify this protection against unreasonable search and seizure. Ontario argued that a retrospective and/or blanket invocation of legislative power to override Charter rights is ineffective. The SCC heard the appeal but did not deal with the constitutional argument. Instead, it decided that the search and seizure in question did not comply with applicable legislative and common law requirements. The challenge to Quebec's use of section 33 of the Charter has been made in a number of cases which will be heard in the SCC in the fall of 1987.

The following cases in other courts are also of significance:

Regina v. C.

The defendant, a young offender, challenged the administrative policy of the Provincial Court, whereby Youth Court (Criminal Division) judges hear cases involving 16- and 17-year-old offenders whereas Youth Court (Family Division) judges hear cases involving 14- and 15-year-old offenders. The Court of Appeal dismissed his appeal.

Regina v. TNT Canada Ltd.

The Court of Appeal held that certain provisions of the *Environment Protection Act* and regulations regarding management of PCB waste applied to an interprovincial transportation undertaking. In overruling the decision of a judge of the High Court, the Court of Appeal held that the legislation was valid since it was in relation to highway and protection of the environment. The court also held that the legislation did not interfere in any substantial way with the operation of the federal undertaking. An application for leave to appeal to the SCC was denied.

R. c. Wiggleworth
Trumbley et Pugh c. Fleming et al.

Ces appels portaient sur la définition d'une "infraction" aux termes de l'article 11 de la Charte et, plus précisément, la question de savoir si les procédures disciplinaires administratives en vertu de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* (fédérale) et de la *Loi sur la police* de l'Ontario étaient assujetties à l'article 11. On a aussi demandé au tribunal de déterminer si les poursuites criminelles et administratives simultanées découlant des mêmes faits contrevenaient à l'article 11 h) de la Charte (la disposition relative à la "double incrimination") puisque les deux poursuites pouvaient entraîner l'imposition d'une peine à l'accusé/intimé.

R. c. Église de scientologie

Cette cause a soulevé de nombreuses questions constitutionnelles au sujet de la validité des dispositions du *Code criminel* relatives aux mandats de perquisition et aux autres pouvoirs de la police relatifs aux fouilles, aux perquisitions ou aux saisies. La Cour d'appel de l'Ontario a confirmé la constitutionnalité des fouilles en cause en janvier 1987.

Restaurant Le Clémenceau c. monsieur le juge Marc-André Drouin

L'entreprise, soumise à une perquisition et à une saisie en vertu de la *Loi concernant l'impôt sur la vente au détail du Québec*, prétendait que ses droits en vertu de l'article 8 de la Charte avaient été violés et que le recours général du Québec à la dérogation prévue à l'article 33 de la Charte ne saurait annuler cette protection contre une fouille, une perquisition ou une saisie abusives. L'Ontario a prétendu qu'une invocation rétrospective ou générale du pouvoir de dérogation aux droits de la Charte était non valable. La Cour suprême du Canada a entendu l'appel mais n'a pas traité de l'argument constitutionnel. Elle a plutôt déterminé que la perquisition et la saisie en question n'étaient pas conformes aux prescriptions de la loi et de la *common law*. De nombreuses causes ont contesté le recours du Québec à l'article 33 de la Charte et elles seront entendues par la Cour suprême du Canada à l'automne 1987.

Les causes suivantes entendues par d'autres tribunaux sont aussi pertinentes :

R. c. C.

Le défendeur, un jeune contrevenant, a contesté la politique administrative de la Cour provinciale en vertu de laquelle les juges du tribunal pour adolescents (Division criminelle) entendent des causes impliquant des accusés de 16 et de 17 ans tandis que les juges du tribunal pour adolescents (Division de la famille) entendent les causes impliquant des jeunes contrevenants de 14 et de 15 ans. La Cour d'appel a rejeté l'appel.

R. c. TNT Canada Ltd.

La Cour d'appel a statué que certaines dispositions de la *Loi sur la protection de l'environnement* et les règlements relatifs à la gestion des déchets de BPC s'appliquaient à une entreprise de transport interprovincial. En annulant le jugement de la Haute Cour, la Cour d'appel a conclu à la validité de la loi puisqu'elle portait sur les routes et la protection de l'environnement. Le tribunal a aussi déclaré que la loi ne nuisait pas sérieusement aux activités de l'entreprise fédérale. Une demande d'autorisation d'appel devant la Cour suprême du Canada a été refusée.

Ontario Energy Board v. Consumers Gas Ltd. et al.
The Ontario Energy Board requested an opinion by the Divisional Court on the extent of provincial legislative authority over bypass pipelines—those constructed and operated by an end-user to transport gas directly from the interprovincial pipeline to the end-user's facility, thereby bypassing the intra-provincial distribution system. The existence of bypass pipelines has important implications for the provincially regulated local distribution companies. In an unanimous decision, the Divisional Court held that bypass pipelines were a matter within provincial jurisdiction.

McKinney v. Board of Governors of the University of Guelph et al. (High Court of Justice)
Section 9(a) of the Human Rights Code, 1981 of Ontario defines "age" with respect to the right to equal treatment in employment without discrimination under section 4(1) of the Code, to mean an age of 18 years or more and less than 65 years. Professors facing mandatory retirement brought applications against the Attorney General for a declaration that section 9(a) of the Code is inconsistent with section 15(1) of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* because it discriminates on the basis of age, and is therefore invalid.

The High Court of Justice dismissed the applications on the grounds that although the Code's section 9(a) was inconsistent with section 15(1) of the Charter, section 9(a) constitutes a reasonable limit that is demonstrably justified in a free and democratic society in accordance with section 1 of the Charter.

Mirbadizadeh v. The Queen in Right of Ontario
The plaintiff argued that the six-month limitation period contained in section 11 of the *Public Authorities Protection Act* is unconstitutional because it offends the principle of equality within the meaning of section 15 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and offends the principles of fundamental justice within the meaning of section 7 of the Charter. The High Court of Justice upheld the validity of the six-month limitation period in the *Public Authorities Protection Act*, stating that it did not discriminate between different classes of plaintiffs or between different classes of defendants. The Court also rejected the argument based on section 7 of the Charter.

McAleer v. the Corporation of the City of Barrie
Crupi v. Royal Ottawa Hospital
In these two actions against municipalities, the plaintiffs argued that the rule which precludes a jury trial against a municipality infringes equality rights under section 15 of the Charter. The High Court upheld the District Court, ruling that the impugned provision does not infringe equality rights.

Commission de l'énergie de l'Ontario c. Consumers Gas Ltd. et al.
La Commission de l'énergie de l'Ontario a demandé l'avis de la Cour divisionnaire sur la portée des pouvoirs législatifs de la province relativement aux pipelines de dérivation—c'est-à-dire les pipelines construits et exploités par un utilisateur final pour acheminer le gaz directement du pipeline interprovincial aux installations de l'utilisateur, contournant ainsi le réseau de distribution intraprovincial. L'existence de pipelines de dérivation a d'importantes implications pour les entreprises de distribution locales réglementées par la province. Dans une décision unanime, la Cour divisionnaire a déterminé que les pipelines de dérivation étaient de compétence provinciale.

McKinney c. le Bureau des gouverneurs de l'Université de Guelph et al. (Haute Cour de justice)
L'alinéa 9 a) du *Code des droits de la personne, 1981* de l'Ontario définit l'âge, en ce qui a trait au droit à un traitement égal sans discrimination dans l'emploi en vertu de l'article 4(1) du Code, comme un âge se situant entre 18 et 65 ans. Les professeurs contraints à la retraite obligatoire ont demandé au procureur général de déclarer que l'article 9 a) du Code contrevenait à l'article 15(1) de la *Charte canadienne des droits et libertés* puisqu'il établit une discrimination fondée sur l'âge.

La Haute Cour de justice a rejeté les requêtes en déclarant que malgré l'incompatibilité de l'article 9 a) du Code et de l'article 15(1) de la Charte, l'article 9 a) constituait une limite raisonnable dont la justification pouvait se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique, conformément à l'article 1 de la Charte.

Mirbadizadeh c. La Reine du Chef de l'Ontario
Le demandeur a fait valoir l'inconstitutionnalité de la prescription de six mois prévue à l'article 11 de la *Loi sur l'immunité des personnes exerçant des attributions d'ordre public* car elle contrevient au principe d'égalité au sens de l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et aux principes de justice fondamentale énoncés à l'article 7. La Haute Cour de justice a confirmé la prescription de six mois prévue par la *Loi sur l'immunité des personnes exerçant des attributions d'ordre public* et déclaré qu'elle ne faisait aucune discrimination entre les diverses catégories de demandeurs ou entre les diverses catégories de défendeurs. La Cour a également rejeté l'argument fondé sur l'article 7 de la Charte.

McAleer c. la municipalité de la cité de Barrie
Crupi c. Royal Ottawa Hospital
Dans ces deux actions contre des municipalités, les demandeurs soutenaient que la règle qui interdit un procès par jury contre une municipalité contrevient aux droits à l'égalité garantis par l'article 15 de la Charte. La Haute Cour a confirmé la décision de la Cour de district voulant que la disposition contestée ne contrevienne pas aux droits à l'égalité.

Omni Health Care Ltd. v. Canadian Union of Public Employees
The nursing home argued that the compulsory arbitration provision 25 in the *Hospital Labour Disputes Arbitration Act* violated its freedom of association guaranteed by section 2(d) of the Charter and its equality rights guaranteed by section 15 of the Charter and deprived it of its liberty and security of the person contrary to the principles of fundamental justice guaranteed by section 7 of the Charter. The Divisional Court rejected all of the constitutional arguments and found, in particular, that the freedom of association guaranteed in section 2(d) of the Charter does not guarantee the employer/employee relationship.

Paganelli v. Registrar of Motor Vehicles of Ontario
The applicant in this judicial review had been convicted of drunk driving in British Columbia and, as a result, had his Ontario driver's licence suspended for one year. The applicant claimed that section 26(1) of the *Highway Traffic Act*, which imposes the licence suspension, was ultra vires the Ontario government as legislation in relation to the criminal law, and that section 26(1) of the *Highway Traffic Act* violated sections 6,7,11 and 15 of the Charter of Rights. He argued that Ontario could not impose a longer licence suspension than the federal government. The Divisional Court rejected all of these arguments.

Gerald Shapiro Holdings Inc. v. Nathan Tessis and Associates Inc.
This case challenged the constitutional validity of rule 56.01(a) of the Rules of Civil Procedure which permit the court to award security for costs against a plaintiff who does not normally reside in Ontario. The plaintiffs argued before the Senior Master that rule 56.01(a) discriminated against persons on the basis of residence and financial means contrary to section 6 of the Charter. The Senior Master upheld the validity of rule 56.01(a)

Canadian Tire Corporation Dealers Holding Ltd. et al. v. Ontario Securities Commission
The Divisional Court upheld a ruling of the Securities Commission which stopped the take-over of Canadian Tire Company by its dealers. Two of the would-be vendors challenged the Securities Commission ruling, arguing that such jurisdiction cannot be exercised by provincial appointees but may be exercised only by Superior Court judges appointed by the Governor General under section 96 of the Constitution Act 1867.

Omni Health Care ltd. c. le Syndicat canadien de la fonction publique
Le foyer pour personnes âgées prétendait que la disposition 25, relative à l'arbitrage obligatoire de la *Loi sur l'arbitrage des conflits de travail dans les hôpitaux* violait la liberté d'association garantie par l'article 2 d) de la Charte et les droits à l'égalité garantis par l'article 15 de la Charte, et le privait du droit à la liberté et à la sécurité de la personne en conformité avec les principes de justice fondamentale garantis par l'article 7 de la Charte. La Cour divisionnaire a rejeté tous les arguments constitutionnels et conclu, plus particulièrement, que la liberté d'association garantie à l'article 2 d) de la Charte ne garantissait pas la relation employeur-employés.

Paganelli c. le Registrateur des véhicules automobiles de l'Ontario
Le requérant dans cette révision judiciaire avait été déclaré coupable de conduite en état d'ébriété en Colombie-Britannique et, par conséquent, s'était vu suspendre son permis de conduire de l'Ontario pour une année. Le requérant prétendait que le paragraphe 26(1) du *Code de la route*, qui impose la suspension de permis, constituait un excès de pouvoir du gouvernement de l'Ontario puisqu'il légiférait en matière de droit criminel et que le paragraphe 26(1) du *Code de la route* contrevenait aux articles 6, 7, 11 et 15 de la Charte des droits. Il a prétendu que l'Ontario ne pouvait imposer une plus longue suspension de permis que le gouvernement fédéral. La Cour divisionnaire a rejeté tous ces arguments.

Gerald Shapiro Holdings Inc. c. Nathan Tessis and Associates Inc.
Cette cause contestait la constitutionnalité de la règle 56.01 a) des Règles de procédure civile qui permet au tribunal d'accorder le cautionnement pour dépens contre un demandeur qui ne réside pas normalement en Ontario. Le demandeur a soutenu devant le Protonotaire principal que la règle 56.01 a) faisait preuve de discrimination contre les personnes en fonction de la résidence et des moyens financiers contrairement à l'article 6 de la Charte. Le Protonotaire principal a confirmé la validité de la règle 56.01 a).

Canadian Tire Corporation Dealers Holding Ltd. et al. c. la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
La Cour divisionnaire a confirmé une décision de la Commission des valeurs mobilières qui empêchait le rachat de la société Canadian Tire par ses détaillants. Deux des éventuels vendeurs ont contesté la décision de la Commission des valeurs mobilières en prétendant que des fonctionnaires de la province ne pouvaient pas exercer une compétence qui était du domaine exclusif des juges d'une cour supérieure nommés par le gouverneur général en vertu de l'article 96 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Re N and D

The putative father in a support proceeding brought an application for judicial review for an order made in the Provincial Court (Family Division). The judge, under the *Children's Law Reform Act*, had granted leave to the child's mother to request blood tests as evidence of paternity after rejecting an argument that the power to make that order was contrary to sections 7 and 8 of the Charter. The Divisional Court dismissed the application on the grounds that the matter should proceed to completion before the lower court before the extraordinary jurisdiction of judicial review. A similar approach has been adopted in criminal proceedings.

Medvid v. The Queen

This is an application for a declaration that the two-schedule structure of the *Workers' Compensation Act* in Ontario infringes equality rights under section 15 of the Charter. Schedule 1 is a collective scheme of contribution and indemnity in which all employers contribute to a fund which is available to reimburse their employees. None of the employers can be sued by any of the employees in that Schedule because of the collective nature of the funding and compensation schemes. Schedule 2 of the act is based on individual liability. Each employer pays the claim of his own employees regardless of who is at fault. However, the employee is free to sue any other employer in Schedule 2 in negligence. The Attorney General will argue that the same basic principle of indemnification operates in both schemes and therefore there is no breach of section 15.

Jamorski et al. v. The Queen

The court held that it does not contravene section 15 of the Charter for the Ministry of Health to impose additional pre-internship assessment and training requirements on graduates of foreign unaccredited medical schools before they can qualify for an Ontario intern's licence nor does it violate the Charter to assure Ontario's medical school graduates government-funded internships before any graduates of foreign unaccredited medical schools may obtain an internship position in Ontario.

Marchand et al. v. The Simcoe County Board of Education et al.

This action against the board and Her Majesty the Queen in Right of Ontario was for a declaration and other remedies resulting in equal facilities for pupils attending L'ecole secondaire Le Caron in Penetanguishene, in accordance with Charter section 23 that children can be educated in French in French language facilities. In a judgment released in July 1986, the requested relief was granted by the Supreme Court of Canada. An appeal to the Court of Appeal was launched by both parties.

N et D

Le père putatif dans une cause de pension alimentaire a présenté une requête en révision judiciaire relativement à une ordonnance de la Cour provinciale (Division de la famille). Le juge avait accordé à la mère, en vertu de la *Loi portant réforme du droit de l'enfance*, la permission de demander des tests de sang comme preuve de paternité après avoir rejeté un argument voulant que le pouvoir de rendre une telle ordonnance soit contraire aux articles 7 et 8 de la Charte. La Cour divisionnaire a rejeté la requête en déclarant que les procédures devaient être terminées devant le tribunal de première instance avant qu'on puisse invoquer le recours extraordinaire de la révision judiciaire. Une approche semblable a été adoptée dans les procédures criminelles.

Medvid c. La Reine

La requête demande de déclarer que la structure à double barème de la *Loi sur les accidents du travail* de l'Ontario contrevient aux droits à l'égalité garantis par l'article 15 de la Charte. Le premier barème est un régime collectif de cotisation et d'indemnisation auquel participent tous les employeurs et dont l'argent sert à rembourser leurs employés. En vertu de ce régime, aucun des employeurs ne peut être poursuivi par quelque employé que ce soit en raison de la nature collective des modes de financement et d'indemnisation. Le deuxième barème s'appuie sur le principe de la responsabilité individuelle. Chaque employeur rembourse chacun de ses propres employés, sans égard à la faute. Toutefois, l'employé est libre de poursuivre tout autre employeur selon le barème 2 pour négligence. Le procureur général plaidera que le même principe fondamental d'indemnisation joue dans les deux barèmes et qu'il n'y a donc aucune contravention à l'article 15.

Jamorski et al. c. La Reine

Le tribunal a statué que le ministère de la Santé peut imposer, sans contrevenir à l'article 15 de la Charte, des évaluations préalables à l'internat aux diplômés d'écoles de médecine étrangères non agréées et exiger une formation supplémentaire avant qu'ils puissent être admissibles à la licence d'internes de l'Ontario. Il n'est pas non plus contraire à la Charte de garantir des internats financés par le gouvernement en priorité aux diplômés des écoles de médecine de l'Ontario avant tout diplômé d'une école de médecine étrangère non agréée.

Marchand et al. c. le Conseil scolaire du Comté de Simcoe et al.

Cette action contre le conseil et Sa Majesté la Reine du Chef de l'Ontario demandait une déclaration et d'autres formes de redressement qui accorderaient des installations égales aux élèves de l'École secondaire Le Caron à Penetanguishene, conformément à l'article 23 de la Charte reconnaissant le droit à l'instruction française dans des installations de langue française. Dans un jugement prononcé en juillet 1986, la Cour suprême du Canada a accordé le recours demandé. Les deux parties ont interjeté appel devant la Cour d'appel.

Regina v. Franck Trimarchi

The accused was charged with numerous counts of importing cheese contrary to the federal *Export and Import Permits Act*. A preliminary motion was brought in the Provincial Court (Criminal Division) challenging the authority of that Court to hear the charges. It was alleged that only a judge appointed by the Governor General under section 96 of the *Constitution Act, 1867* could try the charges. The Provincial Court agreed with the accused but a *mandamus* heard in the Supreme Court of Ontario reversed the decision. The accused has appealed to the Ontario Court of Appeal.

Totino v. Totino

This was a challenge to the *Reciprocal Enforcement of Maintenance Orders Act* which provides for a provisional order for maintenance in a reciprocating state without notice to the respondent. The provisional order is then sent to the appropriate court in the respondent's province where it may be confirmed or sent back to the originating province after the respondent has had an opportunity to present evidence. It was argued that this procedure was inconsistent with section 7 of the Charter and two provincial court judges have so found. In *Totino* a district court judge held that the *Reciprocal Enforcement of Maintenance Orders Act* was constitutional.

Gandhi v. Workers' Compensation Board and A.G. Ontario
Ryan, Clowes and Orfao v. The Queen in Right of Ontario

The plaintiffs, who had been injured in the course of their employment, argued that the *Workers' Compensation Act* infringed rights enjoyed under section 15 of the Charter when it substituted benefits under that act for the right to sue in negligence. In both of these cases, the accident had taken place prior to the coming into force of section 15 of the Charter in April 1985. Counsel for the Attorney General successfully argued that these arguments must fail because they necessitated a retrospective interpretation of section 15 of the Charter.

MacBride v. MacBride

In the context of a divorce proceeding, a third party creditor of the husband and wife challenged the jurisdiction of the Unified Family Court based on section 15 of the Charter, involving specific differences between the Rules of Civil Procedure and the powers of the Unified Family Court and the ability of the province to set up a long-term experimental project as a model for future reform of the judicial system. The challenge was dismissed.

R. c. Franck Trimarchi

On a retenu contre l'inculpé de nombreux chefs d'accusation pour avoir importé du fromage contrairement à la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* fédérales. Une motion préliminaire a été déposée à la Cour provinciale (Division criminelle) contestant la compétence du tribunal en cette matière. L'on prétendait que seul un juge nommé par le gouverneur général en vertu de l'article 96 de la *Loi constitutionnelle de 1867* pouvait entendre la cause. La Cour provinciale a jugé en faveur de l'accusé mais un mandamus devant la Cour suprême de l'Ontario a infirmé cette décision. L'accusé a interjeté appel devant la Cour d'appel de l'Ontario.

Totino c. Totino

Il s'agissait d'une contestation de la *Loi de 1982 sur l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires* qui prévoit la délivrance d'une ordonnance alimentaire conditionnelle dans un État accordant la réciprocité sans avis à l'intimé. L'ordonnance conditionnelle est alors envoyée au tribunal compétent dans la province de l'intimé où elle peut être confirmée ou renvoyée à la province d'origine une fois que l'intimé a eu l'occasion de présenter sa preuve. L'on prétendait que cette procédure était contraire à l'article 7 de la Charte et les juges de la Cour provinciale ont acquiescé. Dans l'affaire Totino, un juge de la Cour de district a déterminé que la *Loi de 1982 sur l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires* était constitutionnelle.

Gandhi c. la Commission des accidents du travail et le procureur général de l'Ontario
Ryan, Clowes et Orfao c. La Reine du Chef de l'Ontario

Les demandeurs, qui avaient été blessés dans le cadre de leur emploi, ont soutenu que la *Loi sur les accidents du travail* contrevenait aux droits garantis par l'article 15 de la Charte lorsqu'elle remplaçait les avantages garantis par cette loi par le droit d'intenter des poursuites pour négligence. Dans ces deux causes, l'accident était survenu avant l'entrée en vigueur de l'article 15 de la Charte en avril 1985. L'avocat du procureur général a réussi à démontrer l'invalidité de ces arguments puisqu'ils entraînaient une interprétation rétrospective de l'article 15 de la Charte.

MacBride c. MacBride

Dans le cadre d'une procédure de divorce, une tierce partie créancière du mari et de la femme a contesté la juridiction de la Cour unifiée de la famille en vertu de l'article 15 de la Charte, comportant des différences spécifiques entre les règles de procédure civile et les pouvoirs de la Cour unifiée de la famille et la compétence d'une province de créer un projet expérimental à long terme comme modèle de réforme éventuelle du système judiciaire. La contestation a été rejetée.

Statistical Summary for Fiscal Year 1986-87				Données statistiques pour l'exercice 1986-1987
Litigation	**86-87**	**85-86**	**82-81**	**Litiges**
Notices of constitutional issues given under s. 122, *Courts of Justice Act* (including Charter issues)				Avis de questions constitutionnelles en vertu de l'article 122 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* (Charte des droits comprise)
Non-Criminal	240	164		Affaires non criminelles
Criminal	457	232		Affaires criminelles
Judicial Review	52	34		Examen judiciaire
Total	749	430	40	Total
Notices of constitutional issues from:				Avis de questions constitutionnelles :
Federal Court of Canada	7	6	4	de la cour fédérale du Canada
Supreme Court of Canada	19	14	15	de la cour suprême du Canada
Other provinces	2	1	2	Des autres provinces
Constitutional cases undertaken (argued or assistance provided)	130	69	25	Affaires constitutionnelles engagées (plaidoirie ou aide)
Written opinions and advice (includes opinions requested on proposed federal and provincial legislation)	38	44	37	Avis juridiques écrits (y compris les avis sollicités sur les projets de lois fédéraux et provinciaux)
Many informal opinions given in meetings and consultations with other ministries				Avis officieux fournis lors de rencontres et consultations avec d'autres ministères
Conferences and meetings on aboriginal and non-aboriginal constitutional matters	12	3	2	Conférences et rencontres sur les droits des autochtones et autres questions constitutionnelles
Participation in Interministerial committees	5	2	5	Participation à des comités interministériels

LEGAL SERVICES BRANCHES

Brock Grant, Q.C., Executive Coordinator

The Legal Services Branches provide legal advice and legal services to all Ontario government ministries and some agencies, boards and commissions. Branch staff perform a variety of functions, including:

- drafting legislation and regulations
- interpreting legislation for ministry staff
- developing policy
- drafting and reviewing a wide range of documents
- prosecuting in court or before administrative tribunals
- conducting training sessions

The Executive Coordinator has responsibility for the overall administration of the program.

DIRECTIONS DES SERVICES JURIDIQUES

Brock Grant, c.r., coordonnateur général

Les Directions des services juridiques fournissent des conseils et services juridiques aux ministères du gouvernement de l'Ontario et à certains organismes, offices et commissions. Le personnel des directions exécute les tâches suivantes :

- Rédaction de lois et de règlements.
- Interprétation de la loi à l'intention du personnel du ministère.
- Elaboration des politiques.
- Rédaction et révision de divers types de documents.
- Poursuite devant les tribunaux judiciaires et administratifs.
- Organisation de sessions de formation.

Le coordonnateur général est chargé de l'administration globale du programme.

OFFICE OF THE OFFICIAL GUARDIAN

Willson McTavish, Official Guardian

The office, consisting of 18 lawyers (including six women), eight law students, 14 social workers and 55 support staff, also draws on more than 600 private legal and social work professionals to provide legal services for children or persons under a legal disability. Some of the specific duties of the office are:

- investigating and reporting to the courts concerning children of divorce and separation;
- protecting the proprietary rights of children in civil courts concerning their interests in estates and in proceedings commenced by or against them;
- representing the unborn, unascertained persons, mentally incompetent persons and absentees in proceedings affecting their financial and proprietary rights;
- reviewing and making submissions to the Supreme Court of Ontario on applications on behalf of minors for payment of their funds held in trust by the Accountant of the Supreme Court;
- legal representation for children in custody and access proceedings;
- representing children before administrative tribunals such as the Criminal Injuries Compensation Board;
- providing legal advice to minor parents before they consent to adoption of their children; and
- contributing to developments in family and child law.

BUREAU DU TUTEUR PUBLIC

Willson McTavish, Tuteur public

Le bureau, qui comprend 12 avocats et 6 avocates, 8 étudiants en droit, 14 travailleurs sociaux et 55 employés de soutien, peut aussi compter sur les services de plus de 600 avocats et travailleurs sociaux du secteur privé pour fournir des services juridiques aux enfants et aux personnes frappées d'incapacité juridique. Voici quelques-unes des fonctions du bureau :

- Enquêtes sur les enfants de parents divorcés ou séparés, et rapports à la cour.
- Protection des droits de propriété des enfants devant les cours civiles dans les causes de succession et autres procédures.
- Représentation des enfants à naître, des personnes non identifiées, des personnes frappées d'incapacité mentale et des personnes absentes lorsque le tribunal l'autorise à les représenter dans les poursuites pouvant affecter leurs droits financier ou de propriété.
- Révision et présentation des requêtes à la Cour suprême de l'Ontario au nom des mineurs pour le paiement des montants gardés en fiducie par le comptable de la Cour suprême.
- Représentation des enfants dans les causes concernant les droits de garde et de visite.
- Représentation des enfants devant les tribunaux administratifs tels que la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels.
- Prestation de conseils juridiques aux parents mineurs avant qu'ils ne confient leur enfant en adoption.
- Contribution à l'amélioration des lois relatives à l'enfance et à la famille.

Operating statistics for the fiscal years	**85/86**	**86/87**	**Données statistiques pour les exercices**
Child Representation (Child Protection)	5,003	4,816	Représentation d'enfants (protection)
Child Representation (Custody/Access)	1,274	695	Représentation d'enfants (garde, visite)
Child Representation (Administrative Tribunals)	123	36	Représentation d'enfants (tribunaux administratifs)
Child Representation (General Counsel, Civil Litigation and Estates)	1,450	1,834	Représentation d'enfants (défense, litiges civils et successions)
Official Guardian Investigations and Reports in Divorce/Custody/Access actions	18,171	12,885	Enquêtes et rapports sur les actions en matière de divorce et de droits de garde et de visite
Surrogate Court Audits	243	390	Vérifications des décisions de la Cour des successions
Minor's Funds—Payments into Court	189	187	Fonds des mineurs—consignations
—Payments out of Court Pursuant to New Fiats	755	824	—paiements hors cour relatifs aux nouvelles autorisations
—Payment out of Court Pursuant to Existing Fiats	2,404	2,464	—paiements hors cour relatifs aux autorisations existantes
TOTAL	30,609	24,131	TOTAL

OFFICE OF THE PUBLIC TRUSTEE

H.S.D. Paisley, Public Trustee

The fiscal year ending March 31, 1987 was one of continuing increase in the number and values of accounts administered, income received and profit earned for the Office of the Public Trustee. The office is managing assets of ever-increasing value, now amounting to $369 million which produced a total revenue for the year just short of $13.5 million and, after paying all expenses, a net income in excess of $7.5 million.

The Public Trustee performs duties under a number of statutes, with the following main responsibilities:

- management of estates of mentally incompetent individuals;
- administration of estates of persons who die in Ontario intestate and without next-of-kin;
- gathering of assets on behalf of the Crown under the *Escheats Act* when there is no known owner of those assets or the owner is a corporation no longer in existence; and
- a general supervisory role over charities.

All administration costs of the Office of the Public Trustee are covered by earnings from three sources:

- compensation payable to the Public Trustee as executor, administrator, trustee or committee;
- legal fees; and
- income earned from investments after allowing for all interest required to be paid by regulation or by law.

In its 1986/87 annual report, the Office of the Public Trustee requested:

- hiring and training of additional staff to assist estates management personnel and the charities department;
- upgrading the data processing system;
- upgrading telephone communications;
- a program for public relations; and
- consideration of branch offices in northern, eastern and western Ontario.

The implementation of legislation flowing from the Fram Commission may result in the Public Trustee exercising increasing jurisdiction over private committees and their accounts and assuming the role of Public Guardian. The Public Trustee is participating in the legislation.

More specific information about this office is presented in the *67th Annual Report of the Public Trustee, 1986-87*.

BUREAU DU CURATEUR PUBLIC

H. S. D. Paisley, Curateur public

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1987, le nombre et la valeur des comptes administrés par le Bureau du Curateur public ainsi que ses revenus et ses bénéfices ont continué d'augmenter. L'actif géré par le bureau ne cesse de croître : il atteint maintenant 369 millions de dollars et a procuré un revenu total au cours de l'exercice d'un peu moins de 13,5 millions de dollars et, une fois payées les dépenses, un bénéfice net dépassant les 7,5 millions de dollars.

Plusieurs lois définissent les responsabilités du Bureau du Curateur public, dont voici les principales :

- Gestion du patrimoine des personnes frappées d'incapacité mentale.
- Gestion de la succession des personnes décédées en Ontario sans testament et sans proche parent.
- Recouvrement, au nom de la Couronne, et conformément à la *Loi sur les biens en déshérence*, des biens dont le propriétaire est inconnu ou ne peut être retrouvé ou est une personne morale qui n'existe plus.
- Supervision générale des oeuvres de bienfaisance.

Les frais administratifs sont assumés par le bureau grâce à trois sources de revenus :

- Rémunération à titre d'exécuteur, d'administrateur, de fiduciaire ou de curateur.
- Frais juridiques.
- Revenus provenant de placements, après remboursement des intérêts prévu par la loi ou les règlements.

Dans son rapport annuel de 1986-1987, le Bureau du curateur public demandait :

- Le recrutement et la formation de personnel supplémentaire pour aider le personnel de gestion des successions et le service des oeuvres de bienfaisance.
- L'amélioration du système de traitement des données.
- L'amélioration des communications téléphoniques.
- Un programme de relations publiques.
- L'étude de l'opportunité d'ouvrir des bureaux dans le Nord, l'Est et l'Ouest de l'Ontario.

L'adoption des dispositions législatives recommandées par la commission Fram pourrait obliger le Curateur public à contrôler de plus près les curateurs privés et leurs comptes, et à assumer le rôle de tuteur public. Le Bureau du Curateur public participe à l'élaboration de la législation.

On trouvera des renseignements supplémentaires au sujet du bureau dans le 67e rapport annuel du Curateur public, 1986-1987.

Programs and Administration Division

D.R. Peebles, General Manager

This division coordinates and directs the ministry's program support services, including:

- budgeting, financial management and control;
- program analysis and evaluation;
- computer and telecommunications services;
- human resources;
- French language services;
- office administration;
- audit; and
- employment equity.

Divisional responsibilities also include the Office of the Supreme Court Accountant and the administration of transfer payments relating to the Ontario Legal Aid Plan.

HUMAN RESOURCES BRANCH

Peter W. Clendinneng, Director

This branch develops, coordinates, administers and delivers all personnel services within the ministry, and for the Ontario Native Affairs Directorate. The branch also administers the *Blind Persons' Rights Act*.

In anticipation of such initiatives as the "I Count for Equality in Employment" survey, Ontario Courts Inquiry, Pay Equity and Freedom of Information, the branch was reorganized to provide planned leadership and direction. It continued to develop appraisal performance systems and make recommendations for a competitive compensation structure for government lawyers.

While expenditure and staffing constraints continued to affect staffing activities, the branch completed 814 competitions during 1986/87, an 82 per cent increase over the previous year. This significant increase was partly the result of two new programs, Support and Custody Enforcement and the Victim/Witness Program. In addition, the branch processed 3,897 unclassified employment contracts.

With the assistance of provincially funded work initiatives, the ministry employed 466 students in the summer work program, including 191 positions under the Internship and Experience Programs.

As a result of an agreement between Ontario Public Service Employees Union and the government, a major new undertaking was the implementation of the Office Administration Group Classification System which involved the evaluation of approximately 3,400 bargaining unit positions.

Division des programmes et de l'administration

D. R. Peebles, directeur général

La division dirige et coordonne les services de soutien du ministère, notamment dans les domaines suivants :

- Gestion financière et contrôle budgétaire.
- Analyse et évaluation des programmes.
- Services d'informatique et de télécommunications.
- Ressources humaines.
- Services en français.
- Services administratifs.
- Services de vérification.
- Egalité dans l'emploi.

La division supervise également le Bureau du comptable de la Cour suprême, et administre les paiements de transfert concernant le Régime d'aide juridique de l'Ontario.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Peter W. Clendinneng, directeur

La Direction des ressources humaines élabore, coordonne et administre les services du personnel au sein du ministère et pour le compte de la Direction générale des affaires autochtones de l'Ontario. La direction est aussi chargée de l'application de la *Loi sur les droits des aveugles*.

En prévision d'initiatives telles que l'enquête sur l'emploi "C'est important," la Commission d'enquête sur les tribunaux de l'Ontario, l'équité salariale et l'accès à l'information, la direction a été restructurée pour permettre une meilleure planification de ses orientations et de sa direction. Elle a continué à mettre au point des systèmes d'évaluation du rendement et à faire des recommandations en vue de l'adoption d'une échelle de rémunération concurrentielle pour les avocats du gouvernement.

Les restrictions en matière de dotation du personnel et les compressions budgétaires ont continué de toucher les activités de dotation mais la direction a néanmoins complété 814 concours de recrutement en 1986-1987, soit une augmentation de 82 pour 100 par rapport à l'année précédente. Cette considérable augmentation s'explique en partie par l'entrée en vigueur de deux nouveaux programmes, soit l'exécution des ordonnances alimentaires et de garde d'enfants et le Programme d'aide aux victimes et aux témoins. De plus, la direction a traité 3 897 contrats de travail non classifiés.

Grâce à l'appui de programmes provinciaux d'aide à l'emploi, le ministère a embauché 466 étudiants dans le cadre du programme d'emplois d'été, y compris 191 personnes en vertu des programmes de stagiaires et d'Expérience Été. À la suite d'une entente conclue entre le gouvernement et le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, on a mis en oeuvre l'important système de classification du Groupe de l'administration de bureau en vertu duquel ont été évalués environ 3 400 postes appartenant à des unités de négociation.

In the training and development area, the ministry offered 15 different courses/workshops throughout the province using internal and external training resources, including the Human Resources Secretariat, community colleges, universities and outside professionals. A total of 2,413 employees participated in these programs.

Four pre-retirement groups were attended by 104 participants.

Continuing efforts to promote and maintain a productive union/management relationship resulted in the formation of two local Employee Relations Committees (on a trial basis) to encourage discussion and resolution of local field concerns. In addition, a branch resource person was designated to advance and resolve health and safety issues in the ministry.

The branch continued to support the development of a Human Resource Information System for the ministry.

AUDIT SERVICES BRANCH

Anton M. Odeh, Director

The branch assists the ministry's senior management to ensure that administrative and financial control measures are in place, and that resources are properly accounted for and effectively utilized. This is accomplished by:

- ensuring compliance with ministry and government policies and procedures;
- identifying potential improvements in management systems and controls;
- increasing awareness of the value-for-money concept.

During 1986/87, a total of 255 investigations were completed including special projects and investigations conducted on request. Revisions were made to the five-year audit assignment plan to reflect specific initiatives, goals and objectives for 1987. Improvements in the electronic data processing and comprehensive auditing capability enabled the branch to examine ministry operations not previously subjected to audit scrutiny.

FINANCIAL MANAGEMENT AND PROGRAM PLANNING BRANCH

Oliver Carroll, Director

The responsibilities of this branch include:

- providing financial and analytical services to the ministry;
- liaising with central agencies on financial and program matters to ensure that programs are funded to meet operating responsibilities; and
- improving and developing programs and activities, and providing an efficient and responsive financial reporting system. This is accomplished through three distinct but related sections of the branch: Financial Planning and Reporting, Accounts Operations, and Program Planning and Analysis.

Dans le domaine de la formation et du perfectionnement, le ministère a offert 15 cours et ateliers de par la province, et fait appel à ses propres spécialistes ainsi qu'à des spécialistes de l'extérieur, y compris le Secrétariat des ressources humaines, les collèges communautaires, les universités et les experts-conseils. Au cours de l'exercice, 2 413 employés ont participé à ces programmes.

Cent quatre personnes ont participé à des programmes de préparation à la retraite.

Les tentatives soutenues de favoriser et d'entretenir de saines relations patronales-syndicales ont donné lieu à la formation de deux comités de relations avec les employés locaux (expérimentaux) pour encourager la discussion et le règlement des problèmes à l'échelle locale. De plus, une personne ressource de la direction a été affectée à la promotion de la santé et de la sécurité au travail au sein du ministère.

La direction a également continué de participer à l'élaboration pour le ministère d'un système général d'information sur les ressources humaines.

DIRECTION DES SERVICES DE VÉRIFICATION

Anton M. Odeh, directeur

La direction aide les hauts fonctionnaires du ministère à s'assurer que les contrôles administratifs et financiers sont en place et que les ressources sont comptabilisées comme il se doit et utilisées de façon efficace. Pour ce faire, elle :

- contrôle l'observation des directives et marches à suivre du ministère et du gouvernement;
- signale les possibilités d'amélioration des systèmes et des contrôles de gestion;
- sensibilise davantage les employés au concept d'optimisation des ressources.

Au cours de l'exercice 1986-1987, la direction a achevé 255 vérifications, y compris les projets spéciaux et les enquêtes effectuées sur demande. On a révisé le programme quinquennal de vérification en fonction des initiatives, des buts et des objectifs de 1987. Les améliorations des systèmes de traitement électronique des données et de vérification intégrée ont permis à la direction de vérifier certaines activités du ministère qui ne faisaient pas auparavant l'objet d'une vérification.

DIRECTION DE LA GESTION FINANCIÈRE ET DES PROGRAMMES

Oliver Carroll, directeur

Voici les principales attributions de la direction :

- Fournir au ministère des services financiers et d'analyse.
- Assurer la liaison avec les organismes centraux touchant les finances et les programmes afin de s'assurer que les programmes disposent des fonds requis.
- Améliorer et élaborer des programmes et activités, et assurer un système efficace d'information financière. Ce travail est accompli grâce à la collaboration de trois sections distinctes : Planification financière, rapports financiers et comptes et Planification et analyse des programmes.

The financial planning and reporting activities include:

- expenditure planning forecast;
- estimates preparation and allocation;
- financial reporting;
- coordinating financial and manpower needs;
- monitoring, forecasting and assisting in controlling ministry expenditures.

The accounts section provides a timely payment process for all ministry liabilities as well as payroll services. It also provides a revenue recording and reporting function for the ministry.

The program planning section liaises with the central agencies of the government, analyzes the efficient allocation of ministry resources and assists in improving and developing programs and activities through quantifying and qualifying the delivery of ministry programs. Other responsibilities include:

- developing effective methods to deliver services;
- reviewing the financial impact of new initiatives;
- developing and administering federal/provincial/municipal cost-shared programs;
- coordinating the production of recommendations on issues; producing submissions to central agencies;
- administering the *Public Institution Inspection Act;* and
- providing administrative support to Royal Commissions, judicial inquiries and special studies; processing Orders-in-Council, Regulations, and responses to Order Paper Questions; and conducting specific research assignments.

The ministry's expenditures in 1986/87 totalled $327,457,508 and revenues collected by the ministry totalled $176,128,749. The charts indicate the distribution between the major divisions and programs.

La planification et la présentation de l'information financière comprennent plusieurs activités :

- Prévision des dépenses.
- Préparation et répartition des ressources.
- Rédaction de rapports financiers.
- Coordination des besoins financiers et en personnel.
- Contrôle et prévision des dépenses du ministère.

La section de la comptabilité assure le paiement des factures du ministère ainsi que les services de paye du personnel en plus de comptabiliser les recettes en d'en faire rapport.

La section de la planification des programmes est chargée des tâches suivantes : assurer la liaison avec les organismes centraux du gouvernement, analyser la répartition des ressources du ministère et collaborer à l'amélioration et à l'élaboration des programmes et activités en définissant les normes quantitatives et qualitatives de prestation des programmes. Elle doit également :

- Mettre au point des méthodes efficaces de prestation de services.
- Etudier les incidences financières des nouvelles initiatives.
- Assurer l'élaboration et l'administration des programmes fédéraux, provinciaux et municipaux à frais partagés.
- Coordonner la préparation des recommandations et élaborer les mémoires à présenter aux organismes centraux.
- Administrer la *Loi sur l'inspection des établissements publics.*
- Fournir un appui administratif aux commissions royales, enquêtes judiciaires et études spéciales ; traiter les décrets, les règlements et les réponses aux questions inscrites au feuilleton; et mener à bien des missions spéciales de recherche.

Au cours de l'exercice 1986-1987, les dépenses totales du ministère se sont élevées à 327 457 508 $ et les recettes ont été de 176 128 749 $. Les tableaux ci-dessous donnent la répartition des dépenses et la provenance des recettes du ministère.

Financial Management and Program Planning Branch

Direction de la gestion financière et des programmes

EXPENDITURES/DÉPENSES

COURTS ADMIN. $160.1
TRIBUNAUX 160,1 $

LEGAL AID $67.8
AIDE JURIDIQUE 67,8 $

CRIMINAL LAW $34.0
DROIT CRIMINEL 34,0 $

BOARDS & COMMISSIONS $18.0
CONSEILS ET COMMISSIONS 18,0 $

CIVIL LAW $18.9
DROIT CIVIL 18,9 $

ADMINISTRATION $25.0
ADMINISTRATION 25,0 $

LEGISLATIVE COUNSEL
AND POLICY DEVELOPMENT $3.7
CONSEILLER LÉGISLATIF ET
ÉLABORATION DES POLITIQUES 3,7 $

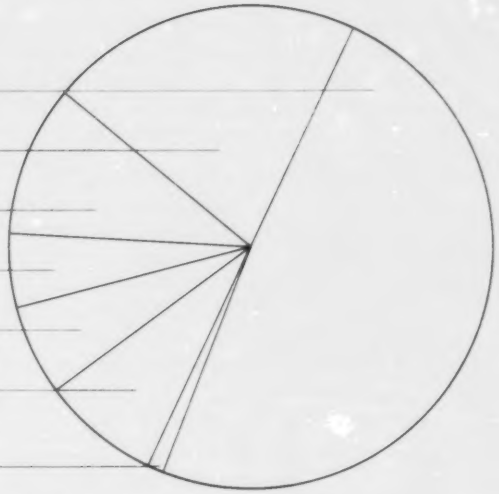

REVENUES/RECETTES

FINES & PENALTIES $90.6
AMENDES 90,6 $

MISCELLANEOUS $3.0
DIVERS 3,0 $

COST RECOVERY–OTHER $7.9
RECOUVREMENT DES COÛTS–AUTRES 7,9 $

COST RECOVERY–
GOVERNMENT OF CANADA $28.5
RECOUVREMENT DES COÛTS–
GOUVERNEMENT DU CANADA 28,5 $

FEES, LICENCES AND PERMITS $46.1
DROITS, LICENCES ET PERMIS 46,1 $

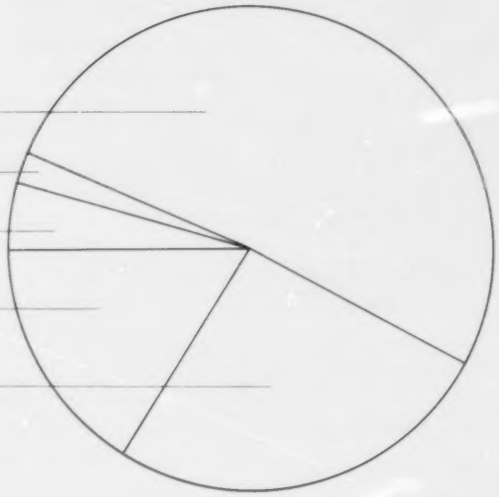

COMPUTER AND TELECOMMUNICATIONS SERVICES BRANCH

Maria B. Moore, Director

The branch provides information management support services to the ministry and the provincial courts, including computer system development and support, office technology support, end-user consulting and training, telecommunications, library, research and statistical services, and records and forms management.

During 1987/88, the branch initiated the design and development of the cross-province integrated court and case management system. This system will eventually provide a centralized on-line database facility for Provincial Court administration to improve services within the courts. System development projects completed and implemented included the Support and Custody Enforcement Order system, the Sheriff's system (writ search) and the Ontario Municipal Board system. The branch also installed integrated data and voice work stations and provided end-user training and support of these office systems for other ministry branches.

The Research and Statistical Services unit provided research and analytical support to ministry programs and also collected and analyzed statistical information describing ministry operations. In addition, records and forms management was provided to various branches and court facilities.

The Law Library houses a collection of approximately 15,000 textbooks, law reports and legislative documents, and provides legal information and research resources to the ministry's legal staff. Services include access to automated legal research database systems, library orientation programs, and the distribution of current periodicals and law reports. Plans are currently underway to broaden and improve the library's legal research capabilities.

EMPLOYMENT EQUITY FOR WOMEN PROGRAM

Ruth Maillard, Coordinator

As tangible evidence of employment equity, the ministry has a year 2000 goal of women making up a minimum of 30 per cent of the employee complement in all occupational groups. The following measures in 1986/87 helped to realize the goal.

Hiring and Promotion

A total of 109 vacancies occurred in classifications in which fewer than 30 per cent of the incumbents are female. Although women represented only 39 per cent of the qualified applicants, they were considered to be the best qualified for, and were hired to fill, 42 per cent of the vacancies.

DIRECTION DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET D'INFORMATIQUE

Maria B. Moore, directrice

Cette direction fournit les services de soutien et de gestion de l'information au ministère et aux cours provinciales, y compris l'élaboration des systèmes informatiques et le soutien technique, les services de bureautique, les services de consultation et de formation à l'intention des utilisateurs, les services de télécommunications, les services de bibliothèque, les services de recherche et de statistiques ainsi que les services de gestion des formulaires et des documents.

Au cours de l'exercice 1987-1988, la direction a amorcé la conception et la mise au point d'un système provincial de gestion intégrée des tribunaux et des causes. Ce système offrira, à terme, un fichier centralisé à accès direct pour l'administration des tribunaux provinciaux afin d'améliorer les services au sein des tribunaux. Parmi les projets d'élaboration de systèmes achevés ou mis en oeuvre, mentionnons le système automatisé d'exécution des ordonnances alimentaires et de garde d'enfants, le système du Bureau du shérif (recherches de brefs) et le système de la Commission des affaires municipales de l'Ontario. La direction a aussi installé des postes de travail intégrés traitement de données/téléphone et offert des services de formation et de soutien aux utilisateurs des autres directions du ministère.

Les Services de recherche et de statistique fournissent des services de recherche et d'analyse aux programmes du ministère en plus de recueillir et d'analyser des renseignements statistiques sur les activités du ministère. Ils ont aussi offert des services de gestion des formulaires et des documents aux divers tribunaux et directions du ministère.

La Bibliothèque de droit abrite une collection d'environ 15 000 ouvrages, recueils d'arrêts et textes législatifs, et fournit des renseignements juridiques et des services de recherche au personnel du ministère. Elle possède également une base de données juridiques informatisée et offre des programmes d'orientation pour les usagers ainsi qu'une liste mensuelle des nouveaux périodiques et des arrêts publiés. L'on prévoit accroître et améliorer les services de recherche juridique de la bibliothèque.

PROGRAMME D'ÉQUITÉ D'EMPLOI POUR LES FEMMES

Ruth Maillard, coordonnatrice

Afin de concrétiser sa politique d'égalité des chances en matière d'emploi, le ministère s'est fixé comme objectif d'accroître le nombre de femmes dans toutes les catégories d'emplois de façon qu'elles représentent au moins 30 pour 100 de l'ensemble des effectifs d'ici à l'an 2000. En 1986-1987, les mesures suivantes ont favorisé l'atteinte de cet objectif.

Embauche et promotion

Dans les catégories d'emplois où les femmes représentent moins de 30 pour 100 des titulaires, il a fallu combler 109 postes vacants. Bien que les femmes ne représentaient que 39 pour 100 des candidats qualifiés, elles ont été considérées comme étant les plus qualifiées et ont été embauchées pour combler 42 pour 100 des postes vacants.

Targets
Hiring targets are established for positions which are under-represented or considered to be "stepping stones" to under-represented positions.

This year the employment equity program targetted the professional module which is composed primarily of lawyers. Thirty targets were established; a total of 35 women were hired.

Occupational Distribution
Although 90 per cent of the ministry's secretarial and clerical positions are filled by women, at 48 per cent, women also represent a significant number of ministry managers.

As the number of women graduating from law school increases, so does the number of female entry level lawyers employed by the ministry. In the last 10 years, their population has increased by 10 per cent. The number of female lawyers has steadily increased at the senior level as well, rising by 14 per cent in the last 10 years.

Wage Gap
As of April 1987, the average salary for women in the ministry was $26,343; for men it was $42,459. This is a wage gap of 31 per cent. The gap that remains is primarily a reflection of the historical occupational segregation of women. The average wages of men and women in the same or similar occupational classifications are comparable.

Career Development
Branch directors were encouraged to provide career development assignments to contribute to the advancement of women. A total of 83 women (3 per cent of female staff) participated.

Staff and Training Development
The ministry sponsored 49 per cent of its female staff in staff training at a cost of approximately $297 per person. The Employment Equity Program sponsored 444 of these women through its staff training and development budget.

Highlights
- —The first female Crown Attorney for the province of Ontario was appointed.
- —Two women were appointed to the Executive Compensation Plan.
- —A woman was appointed sheriff.
- —One woman completed a year-long developmental assignment in the systems area.
- —A woman completed an assignment as a provincial prosecutor trainee.

ACCOUNTANT, SUPREME COURT OF ONTARIO

E.J. McGann, Accountant

The office is the depository for all money, mortgages and securities which are paid into, or lodged with, the Supreme Court of Ontario. These are received and disbursed or released pursuant to judgments and orders of the court, and in accordance with the *Courts of Justice Act* and other relevant statutes.

Assets
Assets under management at the end of the 1986-87 fiscal year increased from $233 million the previous year to $250 million.

Catégories désignées
Des catégories d'emplois sont désignées pour l'embauche de femmes à des postes où elles sont sous-représentées ou qui sont considérés comme conduisant à des postes où elles sont sous-représentées.

Cette année, le programme a désigné le module professionnel composé avant tout d'avocats. Trente objectifs ont été fixés et 35 femmes ont été embauchées.

Répartition du personnel féminin
Bien que 90 pour 100 des postes de secrétariat et de soutien soient occupés par des femmes, 48 pour 100 des femmes occupent quand même des postes de cadres au ministère.

Les femmes qui ont un diplôme en droit sont de plus en plus nombreuses, et le ministère emploie de plus en plus d'avocates débutantes : en dix ans, leur nombre a augmenté de 10 pour 100. Le nombre d'avocates principales a aussi augmenté constamment au cours des dix dernières années (progression de 4 pour 100).

Écart salarial
En avril 1987, le salaire moyen des femmes employées par le ministère était de 26 343 $ contre 42 459 $ pour les hommes, soit un écart de 31 pour 100. Cet écart s'explique en grande partie par la séparation traditionnelle des groupes occupationnels réservés aux femmes. Les salaires moyens des hommes et des femmes appartenant à des catégories d'emplois identiques ou semblables sont comparables.

Avancement professionnel
Toutes les directions ont été encouragées à offrir aux femmes des postes qui contribueraient à leur avancement. Ces affectations ont touché 83 femmes (3 pour 100 de l'effectif féminin).

Formation et perfectionnement du personnel
Le ministère a assumé les frais de formation et de perfectionnement (297 $ par personne) de 49 pour 100 de son personnel féminin, et le budget consacré à la formation professionnelle du Programme d'équité d'emploi a permis de financer les cours de perfectionnement de 444 de ces femmes.

Faits saillants
- —Nomination de la première femme procureur de la Couronne de la province de l'Ontario.
- —Nomination de deux femmes au Plan de rémunération des cadres.
- —Nomination d'une femme shérif.
- —Une femme a terminé un stage de perfectionnement d'une année dans le domaine des systèmes.
- —Une femme a terminé un stage à titre de poursuivant au nom de la province.

COMPTABLE DE LA COUR SUPRÊME DE L'ONTARIO

E. J. McGann, comptable

Le comptable est dépositaire des sommes d'argent, hypothèques et titres consignés ou confiés à la Cour suprême de l'Ontario, qui sont reçus et déboursés, ou dégagés à la suite des jugements ou ordonnances de la cour et conformément à la *Loi de 1984 sur les tribunaux judiciaires* et aux autres lois pertinentes.

Actif
A la fin de l'exercice 1986-1987, l'actif géré s'élevait à 250 millions de dollars contre 233 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent.

Revenue and Investments
Interest revenue from the portfolio increased to $23.4 million from $22.7 million in fiscal year 1985/86. Monies paid into court for suits and matters in the 1986/87 fiscal year totalled $54.3 million compared to $49.9 million in 1985/86, while disbursements for the same period decreased to $44.7 million from $61.1 million in 1985/86.

Interest
Interest rates remained relatively stable for the whole of the fiscal year ended March 31, 1987. The interest rate paid on infants funds in court was 10 per cent per annum in the first half and 9 1/2 per cent in the second half of the fiscal year. Interest rates on monies in court are reviewed quarterly by the Court Finance Committee.

Provincial Court (Family Division)

Chief Judge: H. Ted G. Andrews

Jurisdiction
There were no provincial statutes in 1986/1987 that produced any significant alterations to the jurisdiction of the Provincial Court (Family Division). The first major amendment to the federal *Young Offenders Act* came into effect in two stages (September 1, 1986 and November 1, 1986), but this has had no appreciable effect on either the court's case load or its jurisdiction.

The authority of the Provincial Court (Family Division) extends to the following:

— prosecution of young persons under the federal *Young Offenders Act* for offences under federal law for those who were under the age of sixteen years at the time of the offence.

— child protection under Part III of the *Child and Family Services Act, 1984*, concerning court-ordered intervention by a local children's aid society when a court finds that the family's care or treatment endangers a child's physical, emotional mental welfare.

— secure treatment under Part VI of the *Child and Family Services Act, 1984*, where the court may order a child's committal for treatment of a mental disorder in a secure setting.

— adoption of children (and adults) under Part VII of the *Child and Family Services Act, 1984*.

— spousal rights and obligations under the *Family Law Act, 1986*, and the *Reciprocal Enforcement of Maintenance Orders Act 1982*.

Recettes et placements
Les recettes provenant des intérêts sur les valeurs en portefeuille sont passées de 22,7 millions de dollars pour l'exercice 1985-1986 à 23,4 millions de dollars. Les sommes consignées au tribunal au cours de l'exercice 1986-1987 s'élèvent à 54,3 millions de dollars (49,9 millions de dollars en 1985-1986), et les décaissements à 44,7 millions de dollars (61,1 millions de dollars en 1985-1986).

Taux d'intérêt
Les taux d'intérêt sont demeurés relativement stables pendant toute la durée de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1987. L'intérêt versé dans les fonds de mineurs a été de 10 pour 100 par année au cours du premier semestre et de 9,5 pour 100 au cours du second semestre de l'exercice. Le Comité des finances de la Cour suprême révise trimestriellement le taux d'intérêt versé sur les sommes consignées.

Cour provinciale (Division de la famille)

H. Ted G. Andrews, juge en chef

Compétence
Au cours de l'exercice 1986-1987, aucune loi provinciale n'est venue modifier sensiblement la compétence de la Cour provinciale (Division de la famille). La première modification d'importance à la *Loi sur les jeunes contrevenants* fédérale est entrée en vigueur en deux étapes (le 1er septembre 1986 et le 1er novembre 1986), mais cela n'a eu aucun effet appréciable sur la charge de travail du tribunal ni sur sa compétence.

Voici les principaux domaines de compétence de la Cour provinciale (Division de la famille) :

— Poursuites intentées contre les jeunes, âgés de moins de 16 ans au moment de l'infraction, en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants* fédérale.

— La protection des enfants, conformément à la partie III de la *Loi de 1984 sur les services à l'enfance et à la famille*, touchant les interventions de la Société d'aide à l'enfance décrétées par les tribunaux lorsque le tribunal conclut que les soins ou le traitement d'une famille portent atteinte au bien-être physique, émotif ou mental d'un enfant.

— Les soins en milieu fermé, conformément à la partie VI de la *Loi de 1984 sur les services à l'enfance et à la famille*, où le tribunal peut ordonner le placement d'un enfant pour le traitement de troubles mentaux en milieu fermé.

— Adoptions d'enfants (et d'adultes) en vertu de la partie VII de la *Loi de 1984 sur les services à l'enfance et à la famille*.

— Les droits et obligations des conjoints en vertu de la *Loi de 1986 sur le droit de la famille* et de la *Loi de 1982 sur l'exécution réciproque d'ordonnances alimentaires*.

— parental rights and obligations under the *Children's Law Reform Act*, the *Family Law Act, 1986*, and the *Reciprocal Enforcement of Maintenance Orders Act, 1982*, in which the court may make orders of custody and access in respect of a child, appoint guardians for the child's property, make findings of parentage, order a parent to provide financial support of a dependent child, order an adult child to provide financial support for a destitute parent, restrain a non-custodial parent from harassing or molesting the custodial parent and the child, and enforce in Ontario any custody and access order (even one made outside Ontario or Canada).

— enforcement of support orders under the Rules of the Provincial Court (Family Division), the *Support and Custody Orders Enforcement Act, 1985*, the *Reciprocal Enforcement of Maintenance Orders Act, 1982* and, at the administrative level, the federal *Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act*, in which the court offers a variety of judicial and administrative remedies for the enforcement of support orders made by a court in Ontario or a court in a foreign reciprocating state.

— trials of certain provincial offences (such as child abuse, failure to report child abuse, and violation of school-attendance laws).

In addition, some intra-familial offences (such as domestic assault and incest) are tried before judges of the Provincial Court (Family Division) who reconstitute their courtroom as sittings of the Provincial Court (Criminal Division) or the Provincial Offences Court. This is done to take advantage of the wide range of support services available through the Provincial Court (Family Division) to families and family members involved in an intra-familial offence.

NORTHEASTERN REGION: *Senior Judge R. T. Runciman*

Judicial Districts	**Major Court Offices**
District of Algoma	Sault Ste. Marie
District of Cochrane	Cochrane North, Town of Cochrane Cochrane South, Timmins
District of Manitoulin	Gore Bay
District of Nipissing	North Bay
District of Parry Sound	Parry Sound
District of Sudbury	Sudbury
District of Timiskaming	Kirkland Lake

Total population, 1985 census: 530,379.

The districts of Algoma, Nipissing and Sudbury are served by four full-time Family Division judges; the remaining districts by five judges sitting in both the Family and Criminal Divisions.

During the year, two judges retired and only one appointment was made to fill the vacancies. Judicial assistance was provided during the interval between the retirements and new appointments. This situation, coupled with the illness of judges and the time and distances involved, placed a strain on the system and the individuals.

— Les droits et obligations des parents définis dans la *Loi portant réforme du droit de l'enfance*, la *Loi de 1986 portant réforme du droit de la famille* et la *Loi de 1982 sur l'exécution réciproque d'ordonnances alimentaires*, notamment les droits de garde et de visite, la nomination d'un tuteur pour protéger les biens d'un enfant, les décisions sur les liens de filiation, le soutien financier par le père ou la mère d'un enfant à charge, le soutien financier par un enfant adulte d'un père ou d'une mère indigent, la protection contre le harcèlement ou la brutalité du conjoint qui n'a pas la garde de l'enfant, et l'application des ordonnances de garde et de visite en Ontario (même des ordonnances rendues à l'extérieur de l'Ontario et du Canada).

— L'exécution des ordonnances alimentaires en vertu des règles de la Cour provinciale (Division de la famille), de la *Loi de 1985 sur l'exécution d'ordonnances alimentaires et de garde d'enfants*, de la *Loi de 1982 sur l'exécution réciproque d'ordonnances alimentaires* et, sur le plan administratif, de la *Loi sur la saisie-arrêt et la distraction des pensions* (fédérale) en vertu desquelles le tribunal offre une variété de redressements judiciaires et administratifs pour l'exécution d'ordonnances alimentaires rendues par un tribunal ontarien ou par un tribunal d'un État étranger offrant la réciprocité.

— L'instruction de certaines infractions provinciales (telles que le mauvais traitement des enfants, la non-déclaration de mauvais traitements des enfants, et les infractions aux lois sur la fréquentation scolaire).

Les juges de la Cour provinciale (Division de la famille) peuvent aussi instruire des infractions en milieu familial telle que les voies de fait et l'inceste, en transformant les séances de la Cour provinciale (Division de la famille) en séances de la Cour provinciale (Division criminelle) ou de la Cour des infractions provinciales afin de tirer parti du vaste éventail de services de soutien offerts par la Cour provinciale (Division de la famille) aux familles impliquées dans ce genre d'infractions.

RÉGION DU NORD-EST : *R. T. Runciman, juge principal*

Districts judiciaires	**Principaux greffes**
District d'Algoma	Sault Ste. Marie
District de Cochrane	Cochrane North, Ville de Cochrane, Cochrane South, Timmins
District de Manitoulin	Gore Bay
District de Nipissing	North Bay
District de Parry Sound	Parry Sound
District de Sudbury	Sudbury
District de Timiskaming	Kirkland Lake

Total de la population, recensement de 1985 : 530 379.

Les districts d'Algoma, de Nipissing et de Sudbury sont desservis par quatre juges à plein temps de la Division de la famille; les autres districts sont desservis par cinq juges siégeant à la fois à la Division de la famille et à la Division criminelle.

Au cours de l'exercice, deux juges ont pris leur retraite et un seul des deux postes vacants a été comblé. On a obtenu de l'aide au cours de la période entre les retraites et les nouvelles nominations. Cette situation, conjuguée aux congés de maladie des juges ainsi qu'aux délais encourus et aux distances en cause, a mis à l'épreuve le système et les particuliers.

The pre-trial procedure is working well in the region. Counsel are receptive and a large percentage of the matters coming into the system are settled at this stage. Sudbury and Timmins have two Family Division judges each, but in other centres judges must be provided from other courts to handle pre-trials. Much time is expended travelling to various locations to provide judicial services.

The region offers judicial services in French but there has been only a slight increase in demand.

The new courthouse in North Bay is under construction and on schedule. When completed, it will much improve the delivery of judicial and support services.

The year has been difficult, but the judiciary has managed to keep their caseloads on a reasonably current basis.

EASTERN REGION: *Senior Judge P. D. Hamlyn*

Judicial Districts	Major Court Offices
County of Frontenac	Kingston
County of Hastings	Belleville
County of Lanark	Smith Falls
United Counties of Leeds and Grenville	Brockville
County of Lennox and Addington	Napanee
Region of Ottawa-Carleton	Ottawa
United Counties of Prescott and Glengarry	Cornwall
County of Prince Edward	Picton

Total population, 1985 census: 1,257,381.

Ten full-time Family Division judges serve the family courts in the region. Generally, the workload is under control. There is a need, however, for further judicial French-speaking assistance in Ottawa and Cornwall. The judges have further developed the concept of pre-trials to the point that they are becoming the first alternative and, often, the final alternative to full litigation.

The Ministry of the Attorney General undertook a study of court accommodations to ascertain deficiencies. The addition of a courtroom in Brockville is of preeminent importance.

The Eastern Ontario judiciary continued to attend seminars and educational institutions to explore improving court efficiency. Several judges have French language training and have been able to use it.

The Provincial Court (Family Division) strives to provide an efficient, straightforward, expeditious approach to justice in Eastern Ontario with free and open access to all.

CENTRAL EAST REGION: *Senior Judge R. H. Donald*

Judicial Districts	Major Court Offices
Region of Durham	Oshawa
District of Muskoka	Bracebridge
County of Northumberland	Cobourg
County of Peterborough	Peterborough
County of Simcoe	Barrie
County of Victoria	Lindsay

Total population, 1985 census: 816,267.

La procédure préparatoire aux procès s'avère un succès dans la région. Les avocats sont réceptifs et un fort pourcentage des affaires sont réglées à ce stade. Sudbury et Timmins comptent chacune deux juges de la Division de la famille mais, dans les autres centres, les juges des autres instances doivent se charger de la procédure préparatoire. Les déplacements nécessaires pour assurer les services dans les diverses localités prennent beaucoup de temps.

La région offre des services en français mais la demande n'a que légèrement augmenté.

La construction du nouveau palais de justice de North Bay progresse selon les prévisions. Les services judiciaires et les services de soutien s'en trouveront considérablement améliorés.

L'année a été difficile mais la magistrature a réussi à éviter les retards dans ses travaux.

RÉGION DE L'EST : *P. D. Hamlyn, juge principal*

Districts judiciaires	Principaux greffes
Comté de Frontenac	Kingston
Comté de Hastings	Belleville
Comté de Lanark	Smith Falls
Comtés unis de Leeds et Grenville	Brockville
Comté de Lennox et Addington	Napanee
Région d'Ottawa-Carleton	Ottawa
Comtés unis de Prescott et Glengarry	Cornwall
Comté de Prince Edward	Picton

Total de la population, recensement de 1985 : 1 257 381.

Dix juges de la Division de la famille desservent à plein temps les tribunaux de la famille de la région. En règle générale, le personnel suffit à la tâche. Il existe cependant un besoin d'aide supplémentaire en français à Ottawa et à Cornwall. Les juges ont mis l'accent sur la procédure préparatoire aux procès à tel point qu'elle est en voie de devenir le recours de choix et, souvent, la solution de rechange aux procès réguliers.

Le ministère du Procureur général a procédé à une étude des installations afin d'en déceler les insuffisances. Il est primordial d'ajouter une salle d'audience à Brockville.

La magistrature de l'Est de l'Ontario a continué de participer à des cours et à des colloques dans le but d'améliorer l'efficacité. Plusieurs juges ont reçu une formation en français et ont pu la mettre à profit.

La Cour provinciale (Division de la famille) cherche à offrir, dans l'Est de l'Ontario, des services efficaces, directs et expéditifs auxquels chacun a accès librement et gratuitement.

RÉGION DU CENTRE-EST : *R. H. Donald, juge principal*

Districts judiciaires	Principaux greffes
Région de Durham	Oshawa
District de Muskoka	Bracebridge
Comté de Northumberland	Cobourg
Comté de Peterborough	Peterborough
Comté de Simcoe	Barrie
Comté de Victoria	Lindsay

Total de la population, recensement de 1985 : 816 267.

Six full-time Family Division judges serve the region, sitting in the municipalities listed above and several others as well.

Accommodation is adequate except in Oshawa where the public waiting area is poor and the building is generally run-down and not properly maintained. Courtroom security is virtually non-existent here.

All courts have related support services which are used to resolve matters prior to trial and to assist the litigants after trial. However, Simcoe County lacks a mediation service, a *Young Offenders Act* diversion program, and *Children's Aid Society* response to youths who cannot or will not live at home.

Court backlogs exist at unacceptable levels everywhere in this area except Port Hope and Cobourg. The worst situation is Simcoe County. Peterborough, Lindsay and Oshawa have a problem setting enough consecutive days for a multi-day trial. In Oshawa anything over two days requires a very long wait.

Pre-trials are mandatory in Oshawa and they work. It is due to them that the Durham Region backlog is even close to acceptable limits. Pre-trials are used extensively in Simcoe; however, they are done by a retired judge who works without compensation, an entirely unsatisfactory arrangement. It is only his service that keeps the backlog under control. Curiously, Cobourg and Port Hope, where no pre-trials are held, have no significant backlog. The judge in Peterborough and Lindsay would use more pre-trials if a visiting judge were available.

Holding facilities for persons in custody are adequate in the region except for Oshawa.

One extensive trial was held in Lindsay in French, and lasted 45 court days.

CENTRAL ONTARIO REGION: *Senior Judge L. A. Beaulieu*

Judicial District	**Major Court Offices**
York	Toronto
	North York
	Etobicoke
	Scarborough
Peel	Brampton
York Region	Newmarket

Total population, 1985 census: 3,044,472, and increasing steadily, particularly in York and Peel Region.

Six juges de la Division de la famille desservent la région à temps plein et siègent dans les municipalités énumérées ci-dessus ainsi que dans plusieurs autres.

Les installations sont suffisantes sauf à Oshawa où la salle d'attente est en piètre état, et l'immeuble généralement délabré et mal entretenu. Il n'y existe à toutes fins utiles aucune sécurité dans les salles d'audience.

Tous les tribunaux offrent des services de soutien connexes afin de régler les causes avant le procès et d'aider les parties après le procès. Toutefois, le comté de Simcoe n'a pas de service de médiation, de programme de diversion en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants* ou de programme de la Société d'aide à l'enfance à l'intention des jeunes qui ne peuvent ou ne veulent rester au foyer.

Le nombre de causes en retard est inacceptable partout dans cette région sauf à Port Hope et à Cobourg. La pire situation prévaut dans le comté de Simcoe. À Peterborough, à Lindsay et à Oshawa, il est difficile de réserver suffisamment de jours consécutifs pour les longs procès. À Oshawa, tout procès de plus de deux jours fait l'objet d'une très longue attente.

À Oshawa, la procédure préparatoire aux procès est obligatoire et connaît beaucoup de succès. Elle a permis de rattraper une bonne partie du retard dans la région de Durham. Cette procédure est également très populaire à Simcoe; toutefois, les audiences préparatoires sont présidées par un juge à la retraite qui travaille sans rémunération. Cette situation est tout à fait insatisfaisante et ce n'est que grâce aux services de ce juge que les causes en retard ne s'accumulent pas davantage. Curieusement, il n'y a aucune cause en retard à Cobourg et à Port Hope, où la procédure préparatoire n'a pas cours. Le juge desservant Peterborough et Lindsay ferait davantage appel à cette procédure s'il pouvait compter sur les services ponctuels d'un autre juge.

Les installations de détention sont suffisantes dans la région sauf à Oshawa.

Un procès en français d'une durée de 45 jours a eu lieu à Lindsay.

RÉGION DU CENTRE : *L. A. Beaulieu, juge principal*

Districts judiciaires	**Principaux greffes**
York	Toronto
	North York
	Etobicoke
	Scarborough
Peel	Brampton
Région de York	Newmarket

Total de la population, recensement de 1985 : 3 044 472, en progression constante, particulièrement dans les régions de York et de Peel.

Nineteen full-time Family Court judges preside in this region. While a balanced and equitable deployment of judicial resources is our primary goal, this has become increasingly difficult and will be virtually impossible if present circumstances continue. As indicated in the last report, Scarborough, in particular, has a disproportionately high judicial caseload. This situation cannot be addressed at the regional level because the other judges do not have time to provide regular assistance in Scarborough. Some assistance has been obtained occasionally from other regions and the Chief Judge's office, but an additional judge is required if we are to meet our obligations in Scarborough.

Similarly, the present judicial complement is insufficient to provide effective judicial services across the region when judges are absent due to illness, judgement days and regular vacation. The commitment and dedication of the judiciary is exemplary, but the strain on their energies is becoming serious.

Extended contested child protection trials have continued at a high rate. The judiciary and the bar use pre-trials to define, isolate, narrow and settle as many issues as possible to help optimize the use of court time. The courts continue to work closely with their local bar to ensure, to the extent humanly possible, that scheduling and other related issues are kept under control.

The region continues to have serious accommodation problems, particularly in the Toronto and Scarborough courts. The present accommodation has been the subject of isolated attempts at improvement over the years. However, it remains totally unacceptable and unsuitable because it completely lacks security, public waiting areas, interviewing rooms for counsel, waiting rooms for counsel and specials witnesses, and motions rooms. All the courtrooms, except one, are too small to hold more than four counsel and their respective parties.

The administrative and support services component of the courts in the region is generally of high quality. However, in some instances, we lose qualified staff because of budget restrictions. In other situations, cost-ineffective, emergency replacement causes frustrations and leads to inferior service to the public. It is imperative that our existing resources be examined closely before the court is asked to take on further responsibilities.

CENTRAL WEST REGION: ***Senior Judge R. L. Budgell***

Judicial District	**Major Court Offices**
County of Brant	Brantford
County of Dufferin	Orangeville
Judicial District of Haldimand	Cayuga
Judicial District of Halton	Milton
Judicial District of Niagara North	St. Catharines
Judicial District of Niagara South	Welland

Cette région compte 19 juges à plein temps du tribunal de la famille. Bien que nous cherchions avant tout à affecter les ressources judiciaires de manière équilibrée et équitable, cela est devenu de plus en plus difficile, et deviendra à peu près impossible si la situation n'évolue pas. Comme nous l'avons souligné dans le dernier rapport, Scarborough a un volume de travail particulièrement élevé. Cette situation ne peut être réglée à l'échelle régionale puisque les autres juges ne disposent pas d'assez de temps pour aider régulièrement Scarborough. D'autres régions ainsi que le Bureau du juge en chef ont dépanné de temps à autre mais il faut un autre juge pour faire face à la situation à Scarborough.

Dans le même ordre d'idées, le personnel ne peut assurer des services judiciaires efficaces dans toute la région lorsque les juges sont malades ou en congé, ou lorsqu'ils sont retenus ailleurs. L'engagement et le dévouement de la magistrature sont exemplaires mais elle ne pourra bientôt suffire à la tâche.

Les causes relatives à la protection de l'enfance, longues et contestées, demeurent nombreuses. La magistrature et le barreau ont recours à la procédure préparatoire aux procès pour définir, cerner, limiter et régler autant de questions que possible afin d'optimiser le temps des tribunaux. Ceux-ci continuent de collaborer étroitement avec le barreau local afin de respecter, dans toute la mesure du possible, les horaires et les autres obligations connexes.

Les installations de la région ne conviennent vraiment plus, surtout aux tribunaux de Toronto et de Scarborough. Voilà déjà de nombreuses années qu'on tente de pallier à la situation. Les installations demeurent toutefois tout à fait inacceptables et insuffisantes : il n'y aucune sécurité, aucune salle d'attente pour le public, aucune salle d'entrevues pour les avocats, aucune salle d'attente pour les avocats et les témoins experts, et aucune salle pour entendre les motions. Toutes les salles d'audience, sauf une, sont trop petites pour accueillir plus de quatre avocats et leurs parties respectives.

Le personnel administratif et de soutien des tribunaux de la région assure un travail de qualité. Il arrive cependant que nous perdions des employés compétents en raison des compressions budgétaires. En situation d'urgence, le recours à des remplaçants s'avère coûteux et est une source de frustrations qui occasionne une baisse de la qualité des services au public. Il faut absolument procéder à un examen en profondeur des ressources actuelles avant de demander au tribunal d'exécuter des tâches supplémentaires.

RÉGION DU CENTRE-OUEST : ***R. L. Budgell, juge principal***

Districts judiciaires	**Principaux greffes**
Comté de Brant	Brantford
Comté de Dufferin	Orangeville
District judiciaire de Haldimand	Cayuga
District judiciaire de Halton	Milton
District judiciaire de Niagara North	St. Catharines
District judiciaire de Niagara South	Welland

Judicial District of Norfolk	Simcoe
Judicial District of Waterloo	Kitchener
County of Wellington	Guelph

Total population, 1985 census: 1,323,774.

There are eight judges in this region, seven full-time and the eighth travelling from another district to sit one day per week in Dufferin. Assistance is provided by the Chief Judge's office during vacations and matters involving two or more courtroom days. Matters are pre-tried (sometimes by exchanges between judges) with a considerable degree of success which keeps backlogs under control. The region is large, the population rural and urban. The judges sit in fourteen centres: Brantford, Burlington, Cambridge, Cayuga, Fort Erie, Guelph, Kitchener, Milton, Niagara Falls, Oakville, Orangeville, St. Catharines, Simcoe and Welland. It is not easy to move from one court to another within a given day.

There continues to be a pressing need for an additional judge to sit wherever and whenever needed. Alternatively, a full-time judge for Brantford, would ease the servicing of Brantford, Haldimand and Norfolk.

The physical plant was improved during the year, with Branttord moving into a new facility in March, and a new facility under construction in Orangeville.

Staffing continues to be a concern. The court in Brantford has been without a full-time administrator since March of 1986. A new administrator will be required in Simcoe in the fall of 1987. Additional justices of the peace are needed to conduct bail hearings for young people in detention because judges lack the time to conduct them.

Security in the offices and courtrooms needs improving. In the Family Division of the Provincial Court emotions often run high, giving rise to concerns about security when facilities are inadequate.

Cases under the young offenders legislation are on the rise and those under the child welfare and family legislation are levelling off. However, in both areas there are more lengthy cases. The increase in young offender cases may be due to the dismantling of Youth Bureaus and the lack of a diversion program which can result in young people appearing in court for, as an example, having stolen items worth one or two dollars. In addition, the number of sexual offences is increasing, placing a great demand on the limited special resources available.

Some courts have initiated new programs in an effort to provide better service. Examples are as follows:

1. The John Howard Society in Kitchener is addressing the issue of Anger Management of Young Offenders, in the hope that energies can be channelled in more positive directions;

2. Guelph and Kitchener involve duty counsel in default proceedings at an early stage, thereby achieving better settlement rates;

District judiciaire de Norfolk	Simcoe
District judiciaire de Waterloo	Kitchener
Comté de Wellington	Guelph

Total de la population, recensement de 1985 : 1 323 774.

Cette région compte huit juges, dont sept à temps plein et un huitième, en provenance d'un autre district, qui siège une journée par semaine à Dufferin. Pendant les vacances et lors de procès qui durent deux jours ou plus, le Bureau du juge en chef fournit de l'aide. La procédure préparatoire aux procès (effectuée parfois grâce à des échanges entre les juges) connaît un succès considérable et permet d'éviter les retards. Il s'agit d'une grande région à la fois rurale et urbaine. Les juges siègent dans 14 localités : Brantford, Burlington, Cambridge, Cayuga, Fort Erie, Guelph, Kitchener, Milton, Niagara Falls, Oakville, Orangeville, St. Catharines, Simcoe et Welland. Il n'est pas facile de se déplacer d'un tribunal à l'autre au cours d'une même journée. La région a toujours grand besoin d'un autre juge pour les audiences les plus urgentes. En outre, la nomination d'un juge à plein temps à Brantford permettrait de mieux desservir Brantford, Haldimand et Norfolk.

Les installations ont été améliorées au cours de l'année : Brantford jouit de nouvelles installations depuis mars et l'on en construit de nouvelles à Orangeville.

La région éprouve encore des problèmes de personnel. Le tribunal de Brantford n'a toujours pas d'administrateur à plein temps et cette situation existe depuis mars 1986. Il faudra nommer un nouvel administrateur à Simcoe à l'automne de 1987. Il faut nommer d'autres juges de paix pour s'occuper des audiences de mise en liberté sous cautionnement des jeunes détenus dont les juges n'ont pas le temps de s'occuper.

La sécurité dans les bureaux et les salles d'audience doit être améliorée. Les causes entendues par la Division de la famille de la Cour provinciale donnent souvent lieu à des situations très émotives qui soulèvent des inquiétudes au sujet de la sécurité lorsque les installations sont insuffisantes.

On remarque une augmentation du nombre de causes découlant de la *Loi sur les jeunes contrevenants* mais non de celles reliées à la législation sur la protection de l'enfance et le droit de la famille. Toutefois, les causes sont plus longues dans les deux cas. L'augmentation des causes reliées à la *Loi sur les jeunes contrevenants* pourrait être le fait du démantèlement des centres pour adolescents et de l'absence d'un programme de diversion; il arrive que des jeunes se retrouvent en cour pour, par exemple, avoir volé des articles d'une valeur de un ou deux dollars. De plus, en raison de la pénurie de ressources spéciales, il est difficile de faire face à l'augmentation du nombre de crimes de nature sexuelle.

Certains tribunaux ont lancé de nouveaux programmes dans le but d'offrir un meilleur service. En voici quelques exemples :

1. A Kitchener, la John Howard Society anime un programme destiné à aider les jeunes contrevenants à gérer leur colère dans l'espoir de canaliser ces énergies de façon plus positive.

2. Guelph et Kitchener font intervenir les avocats de service dès le début des procédures de défaut de paiement, améliorant ainsi le taux de règlements.

3. In the Brant, Haldimand and Norfolk courts, counsel is provided for children in all disputed custody and access matters. The cooperation of the office of the Official Guardian has been excellent;

4. The Kitchener court has a volunteer mediator from the Community Justice Initiatives Organization, with the result that a better informed public often intelligently resolve differences in an informal manner.

Notwithstanding these efforts, there is still concern about the lack of resources, both in quality and quantity. Two important areas are funding for psychological and psychiatric assessments prior to disposition in young offender proceedings, assessments of children's needs and parental capacity and ability to meet those needs under both the *Child and Family Services Act* and the *Children's Law Reform Act*.

A regional meeting was held during the year which all judges attended. Another is planned for the spring. These meetings ensure that common concerns receive early attention and the appropriate degree of cooperation is developed.

NORTHWESTERN REGION: ***Senior Judge P. S. Glowacki***

Judicial Districts	**Major Court Offices**
District of Kenora	Kenora
District of Rainy River	Fort Frances
District of Thunder Bay	Thunder Bay

Total population, 1985 census: 199,875

The district of Thunder Bay is served by two full-time Family Division judges; the remaining districts by four judges sitting in both the Criminal and Family Divisions.

The courts of the Northwestern Region have continued to function efficiently with no excessive backlogs, despite adjustments needed from time to time to cover illness or vacation.

Thunder Bay

The City of Thunder Bay continues to have the second highest crime rate per population in Ontario and there is a 30 per cent higher consumption of alcohol in northern Ontario than southern Ontario. Accordingly, the caseload for young offenders has continued to increase.

Services which the courts make use of in dealing with young offenders include:

— the W. W. Creighton Centre detention facility which experiences overloads of young persons and requires much more security for repeat offenders or especially troubled young persons;

— an abusive male programme under the name of "FIRST STEP", operated by the Catholic Family Development Centre and funded by the Ministry of Community and Social Services;

3. Dans les tribunaux de Brant, Haldimand et Norfolk, les enfants impliqués dans des causes de garde et de visite jouissent des services d'un avocat. La collaboration du Tuteur public a été excellente.

4. Le tribunal de Kitchener jouit des services d'un médiateur bénévole offerts par la Community Justice Initiatives Organization; les gens étant mieux informés, ils peuvent souvent résoudre les conflits sans les formalités de justice.

Malgré ces efforts, la région manque toujours de ressources, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, particulièrement dans les domaines du financement des évaluations psychologiques et psychiatriques effectuées dans le cadre des procédures relatives aux jeunes contrevenants, et des évaluations des besoins des enfants et de l'aptitude des parents à répondre à ces besoins en vertu de la *Loi portant réforme du droit de l'enfance* et de la *Loi de 1984 sur les services à l'enfance et à la famille*.

Au cours de l'exercice, tous les juges ont participé à une réunion régionale. On prévoit une autre réunion au printemps. Ces rencontres permettent de soulever des problèmes communs avant qu'il ne soit trop tard et favorisent la collaboration.

RÉGION DU NORD-OUEST : ***P. S. Glowacki, juge principal***

Districts judiciaires	**Principaux greffes**
District de Kenora	Kenora
District de Rainy River	Fort Frances
District de Thunder Bay	Thunder Bay

Total de la population, recensement de 1985 : 199 875.

Le district de Thunder Bay est desservi à temps plein par deux juges de la Division de la famille; les autres districts sont desservis par quatre juges qui siègent tant à la Division criminelle qu'à la Division de la famille.

Les tribunaux de la région du Nord-Ouest ont continué de fonctionner efficacement et n'ont pris aucun retard excessif bien qu'il ait fallu de temps à autre s'adapter aux contretemps occasionnés par la maladie ou les vacances.

Thunder Bay

La ville de Thunder Bay connaît toujours le deuxième plus haut taux de criminalité par habitant en Ontario tandis que le Nord de la province affiche une consommation d'alcool de 30 pour 100 supérieure à celle du Sud. Aussi, le nombre de poursuites en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants* a continué d'augmenter.

Voici quelques services auxquels les tribunaux font appel dans le cas des jeunes contrevenants :

— Le centre de détention W. W. Creighton, dont la capacité d'accueil de jeunes personnes est parfois dépassée et qui éprouve des problèmes en matière de sécurité pour les récidivistes ou les jeunes particulièrement perturbés.

— Un programme destiné aux hommes coupables de violence conjugale, établi en vertu du programme "FIRST STEP", administré par le Catholic Family Development Centre et financé par le ministère des Services sociaux et communautaires.

— the Nanibijou Centre, a native-staffed resource centre providing a prevention and self-help program under the auspices of the Children's Aid Society for families and children;

— the Children's Aid Society's residential program for independent living and an outreach program for dealing with street young people.

Rainy River

Young offender matters have increased with high peak periods in Atikokan and Rainy River. Several protracted Crown wardship cases have also burdened court scheduling.

The Weechi-it-te-win Native Child Welfare Agency is expected to commence operations in July 1987 with powers of apprehension under the *Child and Family Services Act* to deal with all treaty native people in the District.

Kenora

The Dryden court is experiencing a growth in young offender matters which has been offset by a reduction in default matters with the introduction of Support and Custody Enforcement Program.

Dryden, Ignace, Sioux Lookout and Pickle Lake require justice of the peace service especially during the winter months when the few part-time justices of the peace leave the country for lengthy winter vacations. A justice of the peace in Vermillion Bay services these areas, which are up to 400 kilometers away.

Also urgently required are young offender detention facilities in Dryden. At present young offenders from Dryden, Ignace, Savant Lake, Sioux Lookout, Big Trout Lake, Round Lake must be accommodated in Kenora, which is up to 500 kilometers away.

The Kenora court has required special assistance and support from out-of-town judges due to the illness of one of the judges.

Northern courts are also held on a regular basis in Red Lake, Pikangikum, Poplar Hill, Cat Lake and Sandy Lake and are serviced to a higher level than in the past. "Northern Tours" are no longer scheduled and courts are serviced on a day-to-day basis reducing lost time due to weather.

In Kenora, the Ojibway Tribal Family Services operates as a native family service agency which has been designated by the local bands as their agent for the purpose of BAND Representation under the *Child and Family Services Act*. It offers intensive family support services through family support workers on each of the 13 member reserves.

Kenora lacks holding facilities for the Youth Court. At court young offenders being held in secure detention are placed in the adult criminal holding facilities. As there are no separate facilities for males and females, males are held inside the cell area and females outside the cell area. The open toilet is in view.

— Le centre Nanibijou, un centre de personnes-ressources où le personnel autochtone offre des programmes de prévention et d'aide à l'intention des familles et des enfants, sous les auspices de la Société d'aide à l'enfance.

— Le programme résidentiel de la Société d'aide à l'enfance et un programme d'extension des services à l'intention des jeunes sans-abri.

Rainy River

Les affaires relatives aux jeunes contrevenants ont augmenté et l'on a connu des périodes de pointe à Atitokan et Rainy River. Plusieurs longues causes de tutelle de la Couronne ont aussi alourdi le calendrier.

La Weechi-it-te-win Native Child Welfare Agency devrait entrer en service en juillet 1987 avec des pouvoirs d'arrestation en vertu de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*; elle s'occupera de tous les autochtones inscrits du district.

Kenora

Le tribunal de Dryden connaît une augmentation des affaires relatives aux jeunes contrevenants qu'a compensée une réduction des affaires relatives au défaut de paiement grâce à l'introduction du Programme d'exécution des ordonnances alimentaires et de garde d'enfants.

Il faut assurer un service de juges de paix à Dryden, Ignace, Sioux Lookout et Pickle Lake au cours de l'hiver lorsque les quelques juges de paix à temps partiel quittent le pays pour de longues vacances d'hiver. Un juge de paix de Vermillion Bay dessert ces localités, ce qui l'oblige à parcourir jusqu'à 400 kilomètres.

Il existe aussi un besoin pressant d'installations de détention de jeunes contrevenants à Dryden. À l'heure actuelle, les jeunes contrevenants de Dryden, d'Ignace, de Savant Lake, de Sioux Lookout, de Big Trout Lake et de Round Lake doivent être incarcérés à Kenora, à quelque 500 kilomètres de certaines de ces localités.

La maladie d'un des juges a obligé le tribunal de Kenora à faire appel à l'aide et au soutien de juges de l'extérieur.

Les tribunaux du Nord siègent aussi régulièrement à Red Lake, Pikangikum, Poplar Hill, Cat Lake et Sandy Lake; ils reçoivent des services plus complets que dans le passé. Il n'existe plus de "tournées dans le Nord" et les tribunaux sont desservis quotidiennement, ce qui a permis une réduction du temps perdu en raison des conditions atmosphériques.

A Kenora, les Ojibway Tribal Family Services administrent une agence autochtone d'aide aux familles que les bandes locales ont désigné comme leur agent pour les représenter aux termes de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*. Cette agence offre des services complets de soutien familial grâce aux travailleurs sociaux qui oeuvrent dans chacune des 13 réserves membres.

Kenora n'a pas d'installation de détention pour le tribunal pour adolescents. Au tribunal, les jeunes détenus gardés en milieu fermé sont placés dans les installations de détention pour les criminels adultes. Puisqu'il n'existe pas d'installations distinctes pour les hommes et les femmes, les hommes sont gardés à l'intérieur des cellules et les femmes à l'extérieur. Les toilettes sont exposées à la vue de tous.

SOUTHWEST REGION: ***Senior Judge J. M. Gammell***

Judicial Districts	Major Court Offices
County of Bruce	Walkerton
County of Elgin	St. Thomas
County of Essex	Windsor
County of Grey	Owen Sound
County of Huron	Goderich
County of Kent	Chatham
County of Lambton	Sarnia
County of Middlesex	London
County of Oxford	Woodstock
County of Perth	Stratford

Total population, 1985 census: 1,288,886.

The Counties of Elgin and Perth are served by one judge. The County of Oxford is served by one judge whose base court is at London and, with two other judges, serves the County of Middlesex. The County of Lambton is served by one judge with regular assistance from a London judge.

The County of Essex is served by two judges. The Counties of Huron, Bruce and Grey are served by one judge who retired during the year and a new appointment was made. The County of Kent is served by one judge sitting at Chatham.

Courts in the region report fewer long child welfare trials. Some courts also report an increase in young offender work, possibly due to the lack of organized diversion programs. Those courts served by community service programs are most impressed by their breadth and effectiveness and the dedication of the full-time and volunteer staff. All courts are impressed by the services of their Youth Court workers. Organizations such as the Ontario Camp for the Deaf, Native Family and Children's Services, Children's Theatre, service clubs, fire departments, municipal public works departments, arena commissions, public libraries, community parks, nursing homes, crisis centres, women's shelters, senior citizens, community museums, Legions, YMCAs, and provincial parks are examples of the broad spectrum of organizations that participate in the administration of the community service work programs.

All courts in the region report with satisfaction the implementation of the child representation programs by the Official Guardian's Office.

Judges continued to act as family resource persons to the community, serving as panel members at conferences of professionals in the child care, social welfare, Children's Aid Societies, and observation and detention facilities. They have served on panels at workshops, delivered speeches at child care conferences, and lectured at law schools, as well as participating in a video production of a mock trial on custody and access for use in law schools, and a mock protection hearing for use by Children's Aid Societies. Judges participated in child abuse

RÉGION DU SUD-OUEST : ***J. M. Gammell, juge principal***

Districts judiciaires	Principaux greffes
Comté de Bruce	Walkerton
Comté d'Elgin	St. Thomas
Comté d'Essex	Windsor
Comté de Grey	Owen Sound
Comté de Huron	Goderich
Comté de Kent	Chatham
Comté de Lambton	Sarnia
Comté de Middlesex	London
Comté d'Oxford	Woodstock
Comté de Perth	Stratford

Total de la population, recensement de 1985 : 1 288 886.

Les comtés d'Elgin et de Perth sont desservis par un seul juge. Le comté d'Oxford est desservi par un juge dont le tribunal d'attache est London et qui dessert aussi le comté de Middlesex avec deux autres juges. Le comté de Lambton est desservi par un juge qu'aide régulièrement un juge de London. Le comté d'Essex est desservi par deux juges. Le juge qui desservait les comtés de Huron, Bruce et Grey a pris sa retraite au cours de l'année et a été remplacé. Le comté de Kent est desservi par un juge qui siège à Chatham.

Les tribunaux de la région rapportent moins de longs procès relatifs à la protection des enfants. Certains tribunaux ont aussi rapporté une augmentation des affaires relatives aux jeunes contrevenants, peut-être en raison du manque de programmes de diversion organisés. Les tribunaux qui jouissent de programmes de services communautaires sont fort impressionnés par leur ampleur et leur efficacité ainsi que par le dévouement du personnel permanent et bénévole. Tous les tribunaux sont impressionnés par les services des travailleurs du tribunal pour adolescents. Parmi le vaste éventail d'organismes qui participent à l'administration des programmes de travail communautaire, mentionnons le Ontario Camp for the Deaf, les Native Family and Children's Services, le Children's Theatre, les clubs philanthropiques, les services des pompiers, les services municipaux de travaux publics, les commissions des arénas, les bibliothèques publiques, les parcs communautaires, les foyers pour personnes âgées, les centres de dépannage, les refuges pour femmes battues, les personnes âgées, les musées communautaires, les Légions, les YMCA et les parcs provinciaux.

Tous les tribunaux de la région se déclarent satisfaits de la mise en oeuvre des programmes de représentation des enfants par le Bureau du Tuteur public.

Les juges ont continué d'agir comme personnes ressources pour la collectivité relativement aux questions familiales : ils ont participé à des conférences de spécialistes dans les domaines du soin des enfants, du bien-être social, de l'aide à l'enfance, de l'observation et de la détention. Ils ont aussi participé à des colloques, prononcé des discours lors de conférences sur le soin des enfants et donné des cours dans des facultés de droit en plus de participer au tournage d'un vidéo sur un procès fictif ayant comme thème la visite et la garde des enfants et destiné aux facultés de droit, et d'une audience fictive sur la protection à l'intention des sociétés d'aide à l'enfance. Ils ont participé

committees and Provincial Court advisory committees, providing an inter-agency liaison for agencies serving the Family Courts. The County of Essex reports a successful experimental intervention program which provides extensive diversion services. Lambton County reports the Children's Aid Society is planning a separate facility for the exercise of access under court orders.

Provincial Court (Criminal Division)

F. C. Hayes, Chief Judge
H. A. Rice, Associate Chief Judge

During 1986-87, Criminal Code charges increased by approximately 6 per cent and charges under the *Narcotic Control Act* and the *Food and Drugs Act* increased by approximately 8 per cent.

Prosecutions under miscellaneous statutes, such as the *Income Tax Act*, the *Combines Act*, the *Environmental Protection Act* and matters asserting native treaty and aboriginal rights continued to require an increasing amount of court time and support facilities.

In addition to the growing complexity and length of cases, there are the ongoing challenges to the Charter of Rights. Increased penalty structures resulted in additional trial time. Some Charter issues have been adjourned and are awaiting the direction of appellate judgments.

There are matters before the court involving alleged fraudulent commercial transactions which will require many months of court time.

The sittings of the court as of March 31, 1987, were presided over by 159 judges, 16 of whom have continued in office after retirement age. Court sittings were held at 160 locations in the province, with multiple courtrooms at approximately 25 of those locations.

The workload during the year highlighted the need for such changes as:

- more resources for the caseload, which has grown increasingly complex and time consuming;
- provision of adequate briefs from law enforcement agencies at an early stage in the prosecutions to ensure meaningful disclosure and to assist Crown attorneys in making an informed estimate of the time required for a case. This might result in an earlier determination of the matter and reduce the number of civilian and police witnesses required;
- increased emphasis on gathering information regarding the availability of all parties necessary for criminal prosecution to identify cases which cannot proceed on the appointed date and thereby making more efficient use of available facilities;
- more informed estimates of required court time to lessen the inconvenience and economic loss to the witnesses and parties when the cases cannot be completed;

aux travaux des comités sur le mauvais traitement des enfants et des comités consultatifs provinciaux des tribunaux, assurant une liaison entre les organismes desservant les tribunaux de la famille. Le comté d'Essex rapporte le succès d'un programme expérimental d'intervention qui offre des services de diversion complets. Le comté de Lambton rapporte que la Société d'aide à l'enfance se propose d'ouvrir des installations distinctes pour permettre les visites ordonnées par le tribunal.

Cour provinciale (Division criminelle)

F. C. Hayes, juge en chef
H. A. Rice, juge en chef adjoint

Au cours de l'exercice 1986-1987, le nombre d'accusations portées en vertu du *Code criminel* a augmenté de 6 pour 100 et le nombre d'accusations portées en vertu de la *Loi sur les stupéfiants* et de la *Loi des aliments et drogues* a augmenté d'environ 8 pour 100.

Les poursuites intentées en vertu de diverses lois telles que la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la *Loi sur les coalitions* et la *Loi sur la protection de l'environnement*, et les questions portant sur les traités et les droits des autochtones ont continué de mobiliser de plus en plus les tribunaux et les services de soutien de la Cour provinciale.

En plus d'entendre des causes de plus en plus complexes et de plus en plus longues, la cour consacre beaucoup de temps aux affaires relatives à la Charte des droits. La complexité croissante du tableau des peines a occasionné une augmentation du temps consacré aux procès. Certaines causes relatives à la Charte ont été ajournées en attendant les décisions des tribunaux d'appel.

La cour a été saisie d'affaires relatives à de prétendues transactions commerciales frauduleuses qui exigeront des mois d'audience. Au 31 mars 1987, les sessions de la cour étaient présidées par 159 juges, dont 16 avaient dépassé l'âge de la retraite. Les sessions se tiennent dans 160 localités de la province, dont 25 environ disposent de salles d'audience regroupées sous un même toit. Le volume de travail met en lumière le besoin d'apporter les changements suivants :

- L'affectation de ressources supplémentaires pour traiter des causes de plus en plus longues et complexes.
- La préparation de dossiers complets par les organismes chargés de l'application de la loi dès le début des poursuites pour garantir une divulgation suffisante des faits et pour aider les procureurs de la Couronne à estimer plus précisément le temps qu'exigera une cause. Cela pourrait hâter les règlements et réduire le nombre de témoins, policiers ou civils, nécessaires.
- Une plus forte insistance sur la collecte de renseignements sur la disponibilité des parties à une poursuite criminelle afin d'identifier les causes qui ne peuvent être entendues à la date prévue et d'améliorer ainsi l'utilisation des installations disponibles.
- De meilleures estimations du temps d'audience afin de minimiser les inconvénients et les pertes économiques tant pour les témoins que pour les parties lorsque les causes ne peuvent être entendues au complet.

— judicial and physical resources for Youth Court hearings. Charges under the *Young Offenders Act* have increased by 23 per cent but no additional resources were provided for the establishment of the Youth Court. In Metropolitan Toronto alone an additional 20 to 25 judge days per week were necessary for Youth Court, without any additional resources. In the Judicial District of Peel, lack of resources and appropriate custody facilities has resulted in trial dates for young offenders being set eight months in the future.

Meetings are held in various areas with representatives of the bench, the bar, Crown attorney, and the area Legal Aid Director to discuss scheduling procedures and ways of achieving earlier disposition of criminal matters.

Assignment of judicial personnel and the scheduling of cases was, and continues to be, under review with the goal of having a particular judge, or group of judges, assume a continuing responsibility for a portion of the caseload at an early stage in the proceedings.

Bilingual services for trials and preliminary hearings in Metropolitan Toronto continued to be offered if requested. There was an increase of approximately 16 per cent in the use of bilingual trials in the Provincial Offences Court.

The Court, through the probation officers, continued to use community resources for the rehabilitation of the accused, thereby ensuring the accused person rendered some service to the community.

Judges from Metropolitan Toronto presided in other areas of the province for 2,048 judge days during 1986-87, an increase of 6.7 per cent over the 1,918 days in 1985-86. Requests continued for the court to attend in remote communities in northwestern and northeastern Ontario. However, the demands of the Youth Court made it impossible to return to the communities for sentencing and continuations as soon as was desirable.

The judges continued to participate in such judicial education programs as:

— regional education seminars;
— a one-week education program at the University of Western Ontario;
— observation of the hearing of criminal appeals with the cooperation and assistance of the Chief Justice of Ontario and members of the Court of Appeal; and
— conferences and seminars sponsored by such organizations as the Canadian Institute for the Administration of Justice and the Canadian Bar Association.

The law clerk assigned to the Office of the Chief Judge continued to:

— review judgments of the Court of Appeal and law reports and circulate matters of interest to the judges;

— Des ressources judiciaires et physiques pour les audiences du tribunal pour adolescents. Les accusations portées en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants* ont augmenté de 23 pour 100 sans pour autant qu'on accorde des ressources supplémentaires pour la création du tribunal pour adolescents. Dans la communauté urbaine de Toronto, les juges ont dû consacrer l'équivalent de 20 à 25 jours/personne par semaine de plus aux affaires du tribunal pour adolescents sans qu'on leur accorde de ressources supplémentaires. Dans le district judiciaire de Peel, la pénurie de ressources et d'installations de détention a obligé à retarder de huit mois les procès de jeunes contrevenants.

Dans bien des régions, des réunions ont eu lieu avec des représentants de la magistrature et du barreau, le procureur de la Couronne et le directeur de l'aide juridique locale pour discuter de la date des procès et des mesures qui pourraient permettre de régler plus rapidement les affaires criminelles.

La cour a révisé et continue de réviser la méthode d'affectation du personnel judiciaire et l'établissement des dates des audiences pour faire en sorte que le même juge ou groupe de juges commence à s'occuper de certaines affaires dès le début des procédures et en assure le suivi.

On a continué d'offrir, sur demande, des services bilingues pour les procès et la procédure préparatoire aux procès dans la région de Toronto. Il y a eu une augmentation d'environ 16 pour 100 des procès bilingues à la Cour des infractions provinciales.

La cour, par l'entremise des agents de probation, utilise les ressources communautaires pour la réhabilitation des accusés, qui peuvent ainsi jouer un rôle constructif dans la collectivité.

Au cours de l'exercice, l'aide apportée aux autres régions par les juges de la communauté urbaine de Toronto a représenté 2 048 jours de travail, soit une augmentation de 6,7 pour 100 par rapport aux 1 918 jours de 1985-1986. La cour a encore été appelée à siéger dans les localités éloignées du Nord-Ouest et du Nord-Est de l'Ontario. Depuis la création des tribunaux pour adolescents, elle n'a pu cependant y retourner aussi souvent que souhaitable pour le prononcé des sentences et les reprises d'audience.

Les juges ont continué de participer à divers programmes de formation judiciaire :

— Ateliers régionaux de formation;
— Programme de formation d'une semaine organisé à l'Université de Western Ontario;
— Assistance en qualité d'observateur aux audiences des appels en matière criminelle, avec la collaboration du juge en chef de l'Ontario et des membres de la Cour d'appel;
— Conférences et colloques parrainés par des organismes tels que l'Institut canadien pour l'administration de la justice et l'Association du barreau canadien.

Le clerc affecté au Bureau du juge en chef a continué à :

— Examiner les jugements de la Cour d'appel et les recueils de jurisprudence, et distribuer des documents sur des questions intéressant les juges;

— prepare appropriate annotations for recently reported judgments; and
— carry out research in areas of criminal law relevant to the Provincial Court (Criminal Division), including assisting judges in their preparation of judgments.

Provincial Court (Civil Division)

S.D. Turner, Chief Judge

In Ontario, there are 117 courts within the Provincial Court (Civil Division). The proper title for each court is Provincial Court (Civil Division)/Small Claims Court.

There are 12 full-time provincial judges: 9 judges in Toronto and one judge each in Ottawa, Hamilton and St. Catharines. In addition, barristers and solicitors throughout the province are appointed to act as deputy judges to preside in actions for not more than $1,000.

Operating the courts on a daily basis are capable and dedicated clerks, bailiffs, referees and staff. A trial coordinator and staff organize trial lists and pre-trials in Metropolitan Toronto.

With the exception of Metropolitan Toronto, the Provincial Court (Civil Division) has jurisdiction in any action for the payment of money or recovery of personal property where the amount claimed or property value does not exceed $1,000, exclusive of interest and costs. Within Metropolitan Toronto the court has jurisdiction in any action not exceeding $3,000, exclusive of interest and costs. There is legislative provision for the extension of the monetary jurisdiction of $3,000 to courts outside Metropolitan Toronto, but to date that authority has not been exercised.

The Provincial Court (Civil Division) hears and determines in a summary way all the questions of law and fact. In addition, the courts administer concurrently rules of equity and the common law.

The courts deal with a large range of actions such as contracts, false imprisonment, real estate commissions, travel problems and wrongful dismissal. There are different steps in the processing of these actions such as entries of claims, entries of defences, service of documents, judgments, garnishees, judgment summons, executions and motions.

— Préparer des annotations pour les jugements récemment publiés;
— Faire des recherches dans les domaines du droit criminel relevant de la Cour provinciale (Division criminelle) et aider les juges à préparer leurs jugements.

Cour provinciale (Division civile)

S. D. Turner, juge en chef

En Ontario, la Cour provinciale (Division civile) compte 117 tribunaux dont le nom officiel est le suivant : Cour provinciale (Division civile - cour des petites créances).

La Cour provinciale se compose de douze juges à plein temps, dont neuf à Toronto, un à Ottawa, un à Hamilton et un à St. Catharines. Dans toutes les régions de la province, un certain nombre d'avocats ont également qualité de juges suppléants et peuvent entendre des causes sur des litiges n'excédant pas 1 000 $.

Dans leurs activités quotidiennes, les tribunaux peuvent compter sur la compétence et le dévouement des greffiers, huissiers et arbitres, ainsi que des membres du personnel administratif. Dans la communauté urbaine de Toronto, un coordonnateur s'occupe de l'organisation des rôles et des procédures préparatoires aux procès.

La Cour provinciale (Division civile) a compétence pour entendre toute action en recouvrement de créances ou de biens meubles n'excédant pas 1 000 $, intérêts et frais non compris, sauf dans la communauté urbaine de Toronto. Dans cette région, sa compétence s'étend à toute action n'excédant pas 3 000 $, intérêts et frais non compris. En dehors de la communauté urbaine de Toronto, la loi permet d'étendre la compétence de la cour aux actions portant sur des litiges n'excédant pas 3 000 $, mais cette disposition législative n'a pas été appliquée jusqu'à maintenant.

La Cour provinciale (Division civile) instruit sommairement les questions de droit et de fait. En outre, elle administre concurremment les règles d'*equity* et de *common law*.

La cour entend une large gamme de litiges : contrats, séquestrations, commissions immobilières, problèmes liés à des voyages et renvois injustifiés. Selon les litiges, les procédures peuvent comprendre l'inscription des demandes, l'enregistrement de la défense, la signification des avis et documents, les jugements, les ordonnances de saisie-arrêt, les assignations, les exécutions et les requêtes.

Ontario Law Reform Commission

Chairman:
James R. Breithaupt, C.St.J., C.D., M.A., LL.B

Vice-Chairman:
H. Allan Leal, O.C., LL.M, LL.D, D.C.L.

Members:
***Honourable Richard A. Bell, P.C., LL.D** (to June 30, 1986)*
***William R. Poole** (to June 30, 1986)*
Earl A. Cherniak
J.Robert S. Prichard, M.B.A., LL.M.
Margaret A. Ross, B.A.(Hon.), LL.B.

The Ontario Law Reform Commission inquires into and considers any matter relating to:

- reform of the law, having regard to statute law, common law and judicial decisions;
- the administration of justice;
- judicial and quasi-judicial procedures under any act; and
- any subject referred to it by the Attorney General.

Since its establishment in 1964, the commission has studied many subjects and has published 87 reports, including annual reports. An appendix to each annual report lists the reports of the commission and refers to legislation that implements commission recommendations. These recommendations are reflected in such diverse statutes as the *Family Law Act, 1986*, *Succession Reform Act*, Part IV of the *Landlord and Tenant Act*, *Powers of Attorney Act*, and *Occupiers' Liability Act*.

Activities during 1986/87
The Commission completed and published its *Report on Political Activity, Public Comment and Disclosure by Crown Employees* as directed by the Attorney General in December 1985.

The commission also completed and submitted to the Attorney General its *Report on Amendment of the Law of Contract* and its *Report on the Law of Mortgages*.

Present Program
The present program of the commission consists of 10 projects, many of them nearing completion, dealing with:

- the administration of estates of deceased persons;
- basic principles of land law;
- the law of positive and restrictive covenants;
- timesharing;
- the law of standing;
- contribution among wrongdoers;
- land held subject to French title;
- remedies for wrongful interference with goods;
- compensation for personal injury and death; and
- liability of the Crown.

Commission de réforme du droit de l'Ontario

Président :
James R. Breithaupt, C.St-J., c.d., M.A., LL.B.

Vice-président :
H. Allan Leal, o.c., LL.M., LL.D., D.C.L.

Membres :
Richard A. Bell, c.p., LL.D. (jusqu'au 30 juin 1986)
William R. Poole (jusqu'au 30 juin 1986)
Earl A. Cherniak
J. Robert S. Prichard, M.B.A., LL.M.
Margaret A. Ross, B.A. (Hon.), LL.B.

La Commission de réforme du droit de l'Ontario a pour fonction d'étudier toute question relative aux points suivants :

- Réforme du droit, tant sur le plan du droit écrit, non écrit et jurisprudentiel;
- Administration de la justice;
- Procédures judiciaires et quasi-judiciaires prévues par les lois;
- Toute question soumise par le procureur général.

Depuis sa création en 1964, la Commission a étudié un grand nombre de sujets et publié 87 rapports, y compris les rapports annuels. L'annexe de chacun de ces rapports annuels présente la liste des rapports publiés par la Commission et des lois qui mettent en oeuvre ses recommandations. Ces dernières portent sur un grand nombre de sujets et se retrouvent dans diverses lois telles que la Loi de 1986 sur le droit de la famille, la Loi portant réforme du droit des successions, la partie IV de la Loi sur la location immobilière, la Loi sur les procurations et la Loi sur la responsabilité des occupants.

Activités de l'exercice 1986-1987
La Commission a complété et publié le Report on Political Activity, Public Comment and Disclosure by Crown Employees, rapport commandé par le procureur général en décembre 1985.

La commission a aussi terminé et présenté au procureur général le Report on Amendment of the Law of Contract et le Report on the Law of Mortgages.

Travaux en cours
Les travaux actuels de la commission comprennent 10 projets, dont plusieurs sont presque terminés, portant sur les questions suivantes :

- Administration des successions;
- Principes fondamentaux du droit foncier;
- Le droit des obligations de faire et de ne pas faire;
- Temps partagé;
- Qualité pour agir;
- Partage de la responsabilité entre les auteurs de délits;
- Droits de propriété fonciers d'origine française;
- Recours contre l'ingérence;
- Indemnisation pour blessures corporelles et décès;
- Responsabilité de la Couronne.

The commission continued to receive valuable assistance in its research and deliberations from many sources, including the judiciary, the legal profession and the public. The commission also maintained liaison with other law reform agencies, both in Canada, through the Law Reform Conference of Canada, and abroad, and with such bodies as the Uniform Law Conference of Canada, the Canadian Bar Association and county and district law associations.

Ontario Municipal Board

Chairman: H.E. Stewart

Vice-Chairmen:
W.H.J. Thompson *(retired October 31, 1986)*
D.S. Colbourne
P.M. Brooks
H.H. Lancaster
D.H. McRobb

Members:
A.B. Ball
H.W. Kelly
J.A. Wheler
E.A. Seaborn *(retired April 30, 1986)*
A.J.L. Chapman
C.G. Charron
K.D. Bindhardt
P.G. Wilkes
V.M. Singer
D.L. Santo
D.M. Rogers
T.F. Baines
S.R. Cole
G. Campbell
G.T. Dobbs
G.M. Hobart
D.W. Middleton
J.R. Mills
P.H. Howden
E.F. Crossland
G.A. Harron
M.A. Rosenberg
R.D.M. Owen
R.W. Rodman
G.I. Thomson
Brian W. McLoughlin
René Chartier

La Commission a continué de recevoir une aide précieuse dans ses délibérations et ses recherches de la part de la magistrature, des avocats et du public. Elle est aussi restée en contact avec divers organismes de réforme du droit au Canada, tels que la Conférence canadienne des organismes de réforme du droit, et à l'étranger, ainsi qu'avec la Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada, l'Association du barreau canadien et les associations d'avocats des comtés et districts.

Commission des affaires municipales de l'Ontario

Président :
H.E. Stewart

Vice-présidents :
W.H.J. Thompson (a pris sa retraite le 31 octobre 1986)
D.S. Colbourne
P.M. Brooks
H.H. Lancaster
D.H. McRobb

Membres :
A.B. Ball
H.W. Kelly
J.A. Wheler
E.A. Seaborn (a pris sa retraite le 30 avril 1986)
A.J.L. Chapman
C.G. Charron
K.D. Bindhardt
P.G. Wilkes
V.M. Singer
D.L. Santo
D.M. Rogers
T.F. Baines
S.R. Cole
G. Campbell
G.T. Dobbs
G.M. Hobart
D.W. Middleton
J.R. Mills
P.H. Howden
E.F. Crossland
G.A. Harron
M.A. Rosenberg
R.D.M. Owen
R.W. Rodman
G.I. Thomson
Brian W. McLoughlin
René Chartier

ADMINISTRATION

J.G. Malcolm, Secretary and Chief Administrative Officer

As of December 31, 1986, the board had a staff of 75 to provide administrative and clerical services to process applications, appeals and referrals, schedule hearings and prepare board orders and decisions.

Hearings

Board members spent 4,955 days at 1,820 hearings across the province dealing with 2,652 files during calendar year 1986.

During 1986/87, hearings for planning matters took 72 per cent of the members' hearing time. Assessment appeals required 12 per cent, land compensation required 5 per cent and hearings held under the *Consolidated Hearings Act* took 6 per cent. Other matters required the remaining 5 per cent. Ten French language hearings were held by the board.

Rules of Practice and Procedure

Regulation 722 under section 90 of the *Ontario Municipal Board Act* and regulation 316 made by the former Land Compensation Board were consolidated and redrafted in 1985 and put forward for public review. Board representatives visited Windsor, Ottawa and Sudbury to hear public submissions concerning the rules. Revised draft rules were reviewed and adopted in November 1986. They were then referred to the Statutory Powers Procedure Rules Committee which will finalize and publish them in 1987.

Workload and Process Time

The board's overall workload, as measured by the number of files received, was almost identical to the previous year's workload. The nature of the work changed significantly, however. There was a 13 per cent reduction in assessment files. The actual number of appeals, 9,721, was 60 per cent greater than 1985. However, many were multiple appeals dealing with a single issue which are considered as one "file" to be dealt with at a single hearing. There was also a reduction of 14 per cent in the number of capital expenditure files opened by the board.

Planning, on the other hand, significantly increased. The 1986 total was 24 per cent higher than in 1985, concentrated in the last six months. This was attributed to the dramatic upswing in the province's development and redevelopment activity. Planning applications occupied 69 per cent of the 1986 total member hearing time.

The board continued to bring as many applications and appeals as possible to a hearing within two to three months from receipt. The time necessary for the conduct of the hearings in 1986/87 ranged from individual applications throughout the province which the board heard and decided in a half day to the 70 days necessary to hear the City of Toronto's Railway Lands applications to 110 hearing days by two board members for the route selection for Hydro lines.

Administration

J. G. Malcolm, secrétaire et responsable principal de l'administration

Au 31 décembre 1986, la Commission disposait d'un effectif de 75 fonctionnaires qui assurent les services administratifs et de soutien touchant les requêtes, les appels, les renvois, le calendrier des audiences et la préparation des ordonnances et décisions de la commission.

Audiences

Au cours de l'année 1986, la Commission a tenu 1 820 audiences et étudié 2 652 dossiers, ce qui représente 4 955 jours de travail.

Au cours de l'exercice 1986-1987, 72 pour 100 des audiences ont porté sur des questions d'aménagement du territoire, 12 pour 100 sur des appels en matière d'évaluation foncière, 5 pour 100 pour l'indemnisation foncière et 6 pour 100 pour des audiences tenues en vertu de la Loi de 1981 sur la jonction des audiences, et 5 pour 100 pour diverses questions. La commission a tenu 10 audiences en français.

Règles de pratique et de procédure

Le règlement 722, pris en application de l'article 90 de la Loi sur la Commission des affaires municipales de l'Ontario, et le règlement 316, adopté par l'ancien Office d'indemnisation foncière, ont été mis à jour et refondus en 1985, et rendus publics aux fins de discussion. Des représentants de la commission ont visité Windsor, Ottawa et Sudbury pour entendre les exposés du public au sujet des règles. Un projet de règles révisées a été étudié et adopté en novembre 1986. Il a ensuite été renvoyé au Comité des règles de procédure sur l'exercice des compétences légales qui y mettra la dernière main et le publiera en 1987.

Charge de travail et traitement des requêtes

La charge globale de travail de la Commission, exprimée en fonction du nombre de dossiers reçus, a été presque identique à celle de l'année précédente. Toutefois, la nature du travail a considérablement évolué. Il y a eu une réduction de 13 pour 100 des dossiers relatifs à l'évaluation foncière. Le nombre d'appels, soit 9 721, a été de 60 pour 100 supérieur à celui de 1985. Toutefois, beaucoup d'entre eux étaient des appels multiples portant sur une seule question, qui sont donc considérés comme un "dossier" dont on traite à une seule audience. Le nombre de dossiers relatifs aux dépenses en immobilisations a diminué de 14 pour 100.

Par contre, le nombre d'affaires relatives à l'aménagement du territoire a augmenté considérablement, soit de 24 pour 100 par rapport à 1985. Cette augmentation est survenue surtout dans le dernier semestre en raison de l'accélération considérable des activités d'aménagement et de réaménagement dans la province. Soixante-neuf pour 100 du temps d'audience a été consacré aux questions d'aménagement. Dans la mesure du possible, la commission a continué de tenir des audiences au plus deux ou trois mois après avoir reçu les requêtes ou les appels. En 1986-1987, les audiences ont duré d'une demi-journée, pour les requêtes individuelles partout dans la province, à 70 jours, pour la requête de la ville de Toronto relativement aux emplacements de chemins de fer. Deux membres de la commission ont consacré 110 jours d'audience à l'étude des emprises des lignes d'électricité.

Assessment Appeals

Of the 9,721 assessment appeals received by the board during the fiscal year, 47 per cent were resolved. Most of the remaining 5,174 appeals concerned condominiums. As legal matters affecting condominium assessment are pending before the courts, the board was unable to resolve these remaining appeals.

Few of the previous year's appeals awaiting court decisions were resolved in 1986. As a result, about 44,000 appeals await the determination of legal issues. At year end, about 10,000 appeals were proceeding, were scheduled for hearings or were pending decisions. These were appeals received in 1986 and previous years, and included the backlog inherited from the County and District Courts in 1983. The resolution of the backlog will better enable Ontario municipalities to forecast tax revenue and free property owners from having to file protective appeals.

Planning and Other Matters

Matters under the Planning Act which involve the board include: minor variances from municipal bylaws; consents to sever land; official plans and amendments; zoning bylaw appeals; and plans of subdivision and condominiums. The board also approves applications under the *Municipal Act*, city and regional acts and other statutes such as the *Education Act* and the *Ontario Heritage Act* which involve the redivision or new division of a municipality into wards, the establishment or enlargement of business improvement areas and heritage conservation districts. As well, the board establishes, alters or dissolves municipal urban service areas in which fire, police, sewage, water, transportation or street lighting services can or may be provided.

Besides matters of a planning or municipal nature, the board is responsible for approximately 60 other applications under various statutes.

During the past year, the board participated in planning conferences and seminars to keep members and staff current on issues in the planning process. Discussions also took place with client groups on revising administrative and procedural requirements for processing applications. One result was, with the assistance of the Ministry of Transportation and Communications, a revised procedure for municipal road closings where the road intersects a provincial highway.

Board suggestions during meetings with the Ministry of Municipal Affairs to discuss issues arising from planning legislation were incorporated in proposed draft amendments to the *Planning Act*.

New Matters

The *Rental Housing Protection Act*, which received Royal Assent in July 1986, gave the Ontario Municipal Board jurisdiction to hear appeals of municipal council decisions regarding demolition or renovation of rental housing or conversion to another use. Ontario regulation 434/86 detailed the requirements and procedural aspects of the legislation. Two appeals under section 7(12) of this legislation were made in 1986.

Appels concernant l'évaluation foncière

Au cours de l'exercice, la commission a réglé 47 pour 100 des 9 721 appels concernant l'évaluation foncière. Puisque les questions juridiques relatives aux immeubles en copropriété sont devant les tribunaux, la commission n'a pu régler ces autres appels.

La commission n'a réglé que très peu des appels de l'année antérieure qui attendent des décisions des tribunaux. Par conséquent, environ 44 000 appels sont en veilleuse en attendant que les tribunaux se prononcent. A la fin de l'exercice, environ 10 000 appels étaient en cours, devaient être entendus ou attendaient une décision. Il s'agissait d'appels reçus en 1986, ou avant, et notamment des appels accumulés hérités des cours de comté et de district en 1983. Le règlement des affaires accumulées permettra aux municipalités de l'Ontario de mieux prévoir leurs recettes fiscales et libérera les propriétaires du recours aux appels de sauvegarde.

Affaires relatives à la loi sur l'aménagement du territoire et autres affaires

Les questions relatives à la *Loi sur l'aménagement du territoire* qui intéressent la commission comprennent notamment : des dérogations mineures aux règlements municipaux; des autorisations de diviser des biens-fonds; des plans et modifications officiels; des appels relatifs aux règlements de zonage; des plans ou lotissements et des immeubles en copropriété. La commission approuve aussi les requêtes présentées en vertu de la *Loi sur les municipalités*, les lois municipales et régionales, et les autres lois telles que la *Loi sur l'éducation* et la *Loi sur les biens culturels de l'Ontario* qui comportent une nouvelle division des quartiers municipaux, la création ou l'agrandissement de secteurs d'amélioration d'entreprises et des districts de conservation du patrimoine. De plus, la commission crée, modifie ou abolit des secteurs municipaux de services publics dans lesquels les services de pompiers, de police, de système d'égouts et service d'eau, de transport ou d'éclairage des rues pourraient être offerts. Outre les questions relatives à l'aménagement du territoire ou aux affaires municipales, la commission est responsable d'une soixantaine d'autres sujets en application de diverses lois.

Au cours de l'exercice, la commission a participé à des conférences et des colloques sur l'aménagement du territoire afin de permettre aux membres et au personnel de se tenir au fait de l'évolution de ce domaine. On a aussi tenu des discussions avec les groupes clients sur la révision des procédures administratives régissant le traitement des requêtes. Grâce à l'aide du ministère des Transports et des Communications, on a pu ainsi réviser la procédure de fermeture de routes municipales qui croisent une route provinciale.

Les suggestions de la Commission présentées lors de réunions avec le ministère des Affaires municipales pour discuter des questions soulevées par la législation sur l'aménagement du territoire ont été incorporées au projet de modification de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

Nouvelles affaires

La *Loi de 1986 sur la protection du logement locatif*, qui a reçu la sanction royale en juillet 1986, a conféré à la Commission des affaires municipales de l'Ontario la compétence d'entendre les appels relatifs aux décisions des conseils municipaux concernant la démolition ou la rénovation de logements locatifs ou leur conversion à d'autres fins. Le règlement de l'Ontario 434/86 expose en détail les exigences de la loi et les procédures. En 1986, deux appels ont été interjetés en vertu du paragraphe 7(12) de cette loi.

During the year, the board also received the first applications under subsections 41(6) and 50(9) of the *Planning Act*, asking for a determination of the value of land to be conveyed to a municipality for park purposes.

Capital Expenditures of Municipalities and School Boards

Section 64 of the *Ontario Municipal Board Act* requires board approval of all undertakings by municipalities, school boards (other than separate schools) and local boards, which are to be financed by revenues over years extending beyond the term of the incumbent municipal council or by the issue of debentures. Undertakings to be financed from current funds during the term of the council are excluded. To carry out this function, the board developed criteria for establishing the borrowing capabilities of these local government entities. The limits the board considers appropriate for annual long-term commitments are expressed as a percentage of each entity's total revenue fund expenditures. The municipalities' limit is 20 per cent; the school boards' is 10 per cent.

The board also has legislative powers to ensure the financial viability of local government entities and the welfare of ratepayers whose councils seek to charge for specific purposes.

Revenue

Under section 99 of the *Ontario Municipal Board Act*, a tariff which establishes a processing fee in connection with each application, appeal or referral is collected by the board and paid to the Treasurer of Ontario.

Au cours de l'exercice, la commission a reçu deux appels en vertu des paragraphes 41(6) et 50(9) de la Loi sur l'aménagement du territoire lui demandant de déterminer la valeur de terrains à céder à une municipalité pour servir de parcs.

Dépenses en immobilisations des municipalités et des conseils scolaires

Aux termes de l'article 64 de la *Loi sur la Commission des affaires municipales de l'Ontario*, la commission doit approuver tous les projets des municipalités, conseils scolaires (autres que les conseils des écoles séparées) et conseils locaux qui doivent être financés à même les recettes futures pendant une période excédant la durée du mandat du conseil municipal, ou par l'émission de débentures. La commission n'a pas à approuver les projets financés à même les recettes courantes pendant la durée du mandat du conseil. Afin de s'acquitter de cette fonction, la commission a mis au point des critères en vue de déterminer le pouvoir d'emprunt de ces administrations municipales. Les limites que la commission considère raisonnables pour les engagements annuels à long terme sont exprimées en pourcentage engagé à même le fonds de réserve des municipalités. Pour les municipalités, la limite est de 20 pour 100 tandis que pour les conseils scolaires, elle est de 10 pour 100.

En vertu des pouvoirs qui lui sont confiés, la commission est chargée de veiller à la santé financière des administrations municipales et de protéger les intérêts des contribuables municipaux.

Recettes

En vertu de l'article 99 de la *Loi sur la Commission des affaires municipales de l'Ontario*, la commission a adopté un barème de droits à acquitter pour le traitement de chaque requête, appel ou renvoi. Les droits recueillis par la commission sont versés au Trésorier de l'Ontario.

Revenue / **Recettes**

Application, Appeal or Referral Type	Fees Collected/Droits recueillis $	Requêtes, appels et envois
Capital Expenditures	424,288.50	Dépenses en immobilisation
Planning Act Matters	259,770.00	Affaires concernant la Loi sur l'aménagement du territoire
Assessment Appeals	106,135.00	Appels concernant l'évaluation foncière
Miscellaneous	31,810.00	Divers
TOTAL	822,003.50	TOTAL

Expenditures / **Dépenses**

Account Item	Amount/Montant $	Poste
Salary & Wages	3,699,524	Salaires et rémunérations
Employee Benefits	616,538	Avantages sociaux
Transportation & Communications	390,843	Transport et communications
Services	95,038	Services
Supplies & Equipment	88,883	Fournitures et matériel
Transfer Payments	3,000	Paiements de transfert
TOTAL	4,893,826	TOTAL

Assessment Review Board

Chairman: Z.J.C. Prattas, LL.M.
Vice-Chairman: G.C. Hewson

Members Part-time: 51

The responsibilities of the board are to hear and determine as soon as practicable complaints in writing against:
- the assessments of real property which is the basis of municipal taxation;
- errors in and omissions from the assessment roll;
- errors in and omissions from the roll as a public or separate school supporter.

The board also determines:
- upon application by a municipality or an owner, the apportionment of municipal taxes or rates applicable to the individual parcels where land has been assessed in block; and
- when authorized by a municipal bylaw (or by way of appeal from the decision of a municipal council), applications for cancellation, reduction or refund of municipal taxes and applications for the increase in municipal taxes where gross or manifest errors have been made in the collector's roll.

The regional registrars process and schedule the complaints and appeals against assessments and appeals against school support, and certify the last revised assessment roll of each municipality in Ontario. They also accept appeals from board decisions, together with the appropriate fee which is transmitted to the Ontario Municipal Board.

Summary of Activity
The board sat for 2,520 person days in Ontario municipalities during which 214,111 complaints, appeals and applications were heard and determined.

The regional registrars processed and scheduled complaints against assessments filed under section 32, 33 and 39 of the *Assessment Act* and accepted 6,609 appeals to the Ontario Municipal Board, including the collection and transmittal of $94,355 in fees.

- The regional registrars also processed and scheduled applications and appeals under section 496 of the *Municipal Act*.
- During the year the board experienced a further increase in complaints relating to commercial and industrial properties and condominiums. As in previous years, such complaints required considerable time to hear and determine, particularly in Metropolitan Toronto and the City of Mississauga.
- Because several assessment matters have been appealed to the courts on points of law, the board's disposition of several thousand complaints has, at the request of the parties concerned, been delayed pending the outcome of the court decisions.
- To assist in scheduling certain complex matters with lawyers and professional tax agents, special assignment hearings were held in Toronto and other major centres.

Commission de révision de l'évaluation foncière

Z.J.C. Prattas, LL.M., président
G.C. Hewson, vice-président
Membres à temps partiel : 51

La commission a pour mandat d'entendre et de régler le plus vite possible :

- les plaintes écrites portant sur :
  - l'évaluation foncière aux fins de l'impôt foncier municipal;
  - les erreurs et omissions figurant au rôle d'évaluation foncière;
  - les erreurs et omissions concernant la destination de l'impôt scolaire (système public ou séparé) figurant au rôle;
  - la répartition des impôts municipaux ou du taux applicable à chaque parcelle, lorsqu'un terrain a été évalué en bloc, sur demande présentée par une municipalité ou un propriétaire;
  - si les règlements municipaux le permettent (ou si la décision d'un conseil municipal peut être portée en appel), les demandes d'annulation, de réduction ou de remboursement des impôts municipaux, et les demandes d'augmentation des impôts municipaux lorsque des erreurs grossières ou manifestes figurent dans l'évaluation foncière.

Les registrateurs régionaux sont chargés de recevoir et de régler les plaintes et les appels concernant l'évaluation foncière et l'impôt scolaire, et de certifier le dernier rôle d'évaluation révisé de chaque municipalité de l'Ontario. Ils reçoivent également les appels présentés contre les décisions de la commission, accompagnés des droits prescrits, et les transmettent à la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Bilan des activités
Au cours de l'exercice, la commission a tenu 2 520 jours-personnes d'audiences dans les diverses municipalités de l'Ontario, et entendu et réglé 214 111 plaintes, appels et requêtes.

Les registrateurs régionaux ont reçu et fixé les dates d'audience des plaintes présentées en vertu des articles 32, 33 et 39 de la *Loi sur l'évaluation foncière*, et accepté 6 609 appels interjetés devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario, en plus de percevoir et de remettre 94 355 $ en droits.

- Les registrateurs régionaux ont aussi reçu et étudié des requêtes en vertu de l'article 496 de la *Loi sur les municipalités*.
- Au cours de l'exercice, la commission a reçu un nombre encore plus important de plaintes concernant les propriétés commerciales et industrielles et les immeubles en copropriété. Comme dans le passé, l'audition et le règlement de ces plaintes ont nécessité beaucoup de temps, surtout à Toronto et Mississauga.
- Plusieurs questions ayant été portées en appel devant les tribunaux judiciaires sur des points de droit, le règlement de plusieurs milliers de plaintes a été retardé, à la demande des parties concernées, en attendant les décisions des tribunaux.
- Pour faciliter l'audition de certaines plaintes complexes et entendre des avocats et des fiscalistes, la commission a tenu des audiences spéciales à Toronto et dans d'autres grands centres.

— Ninety-seven municipalities were reassessed under section 63(3) of the *Assessment Act*, resulting in a considerable increase in the number of complaints received in these municipalities.
— Training and development involved seminars for board members in various locations throughout the province and instructional seminars for regional registrars and deputy regional registrars.

— Quatre-vingt-dix-sept municipalités ont fait l'objet d'une réévaluation foncière en vertu du paragraphe 63(3) de la Loi sur l'évaluation foncière, ce qui a entraîné une augmentation considérable du nombre de plaintes reçues dans ces municipalités.
— Sur le plan de la formation et du perfectionnement, des séminaires ont été organisés en divers endroits à l'intention des membres de la commission. Les registrateurs régionaux et leurs adjoints ont participé aussi à des séminaires de formation.

Summary of Assessment Review Board Complaints and Appeals

État récapitulatif des plaintes et appels reçus par la Commission de révision de l'évaluation foncière

	1984-85	1985-86	1986-87	
Section 39 of the *Assessment Act*[1]	140,904	109,368	149,582	Article 39 de la *Loi sur l'évaluation foncière*[1]
Section 32 & 33 of the *Assessment Act*[2]	10,218	9,423	12,789	Articles 32 et 33 de la *Loi sur l'évaluation foncière*[2]
Section 486 of the *Municipal Act*[3]	20,780	14,397	21,175	Article 486 de la *Loi sur les municipalités*[3]
Other[4]	18,296	19,656	13,799	Divers[4]
TOTAL	190,198	152,844	197,345	TOTAL

1 This section deals with complaints made against annual assessments and school support made under section 39 of the act.

2This section deals with complaints against additional assessments under sections 32 and 33 of the act.

3 This section deals with applications and appeals relating to:
- —cancellation, reduction or refund of municipal taxes under section 496;
- —increase in municipal taxes by reason of clerical errors under section 497.

4 This section deals with:
- —apportionment of municipal taxes under section 406;
- —paipable errors in the assessment rolls

1 Cet article porte sur les plaintes visant les évaluations foncières annuelles et la destination des cotisations scolaires, établies en vertu de l'article 39 de la loi.

2 Cet article concerne les plaintes visant les évaluations foncières supplémentaires faites en vertu des articles 32 et 33 de la loi.

3 Cet article porte sur les demandes et appels concernant :
- —l'annulation, la réduction ou le remboursement des impôts municipaux en vertu de l'article 496;
- —l'augmentation des impôts municipaux à la suite d'une erreur d'écriture, en vertu de l'article 497.

4 Cet article porte sur les points suivants :
- —répartition des impôts municipaux en vertu de l'article 406;
- —erreurs manifestes figurant aux rôles d'évaluation foncière.

Summary of Appeals and Fees Transmitted to the Ontario Municipal Board

État récapitulatif des appels et droits transmis à la Commission des affaires municipales de l'Ontario

	1986-87	1985-86	
Appeals	6,609	9,518	Appels
Fees	$94,355	$76,190	Droits

Criminal Injuries Compensation Board

Chairman: Margaret Scrivener
Vice-Chairman: Gerald M. Harquail
Vice-Chairman (part-time): Anne Stanfield

Members (part-time):
Vera Brookes
Gloria J. Burt
Greville Clarke
Eli Freeman
John D. V. Hoyles
Rita Kaeding
Celia Kavanagh
James D. Lang
John F. Santos
Judith Stephens-Wells
Teresa Tait
Anne Tomjenovic

The board administers compensation for the *Victims of Crime Act, 1971*, deciding whether applicants are eligible and the amount to be awarded. Compensation is awarded for personal injury or death resulting from a crime of violence. Motor vehicle injuries are excluded unless the vehicle is used as a weapon.

Board hearings are normally public and are held in Toronto and, when practical, in such centres as Kingston, London, Ottawa, Sault Ste. Marie, Thunder Bay and Windsor.

Of the 2,000 applications received in 1986/87, the board heard 1,141 applications. Compensation was denied in 54 instances. Awards were made in 1,376 cases, some of which were carry-overs from the previous year. The awards amounted to $4,310,085.36, an increase of $309,810.09 over last year. The board granted 224 extensions over the one-year limitation period.

Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels

Présidente :
Margaret Scrivener

Vice-président :
Gérald M. Harquail

Vice-présidente (à temps partiel) :
Anne Stanfield

Membres (à temps partiel) :
Vera Brookes
Gloria J. Burt
Greville Clarke
Eli Freeman
John D. V. Hoyles
Rita Kaeding
Celia Kavanagh
James D. Lang
John F. Santos
Judith Stephens-Wells
Teresa Tait
Anne Tomjenovic

La commission est chargée d'administrer la *Loi de 1971 sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels*. À cette fin, elle décide du bien-fondé et du montant de l'indemnisation. Elle accorde une indemnisation pour blessures corporelles ou décès à la suite d'un acte de violence. La loi ne couvre pas les blessures causées par un véhicule automobile à moins que le véhicule n'ait été utilisé comme arme.

La commission tient normalement des audiences publiques qui ont lieu à Toronto et, lorsque cela est possible, dans divers centres comme Kingston, London, Ottawa, Sault Ste. Marie, Thunder Bay et Windsor.

La commission a entendu 1 141 des 2 000 requêtes reçues en 1986-1987. Cinquante-quatre demandes n'ont fait l'objet d'aucune indemnisation. La commission a versé des indemnités relativement à 1 376 demandes, dont certaines dataient de l'année précédente. Le montant des indemnités s'est élevé à 4 310 085,36 $, soit une augmentation de 309 810,09 $ par rapport à l'année précédente. La commission a accordé 224 prorogations du délai de prescription de un an.

The Board of Negotiation

Chairman: G. W. Swayze

Members:
J. M. Bennett
F. L. Heaman
W. J. Mowat
D. Peters

The Ontario Board of Negotiation is an informal tribunal which, without prejudice to any subsequent arbitration procedures, and without cost to either party, is empowered to negotiate in a summary and informal manner, a compensation settlement in expropriation cases.

The board, upon written request from either party, arranges a meeting between the expropriated party and the expropriating authority.

The board first listens to both parties. If they have not agreed during the meeting, then the board gives its opinion as to the compensation it deems fair. This may or may not be accepted by either party; if no agreement follows, they are free to proceed to arbitration (Ontario Municipal Board).

Commission de négociation

G. W. Swayze, président

Membres :
J. M. Bennett
F. L. Heaman
W. J. Mowat
D. Peters

La Commission de négociation de l'Ontario est une instance officieuse habilitée, sous réserve des procédures d'arbitrage ultérieures et sans frais aux parties, à négocier de façon sommaire et officieuse des règlements d'indemnisation dans des cas d'expropriation.

Sur demande écrite de l'une ou l'autre partie, la commission organise des rencontres avec l'exproprié et l'expropriateur.

Après avoir entendu les deux parties et si les parties ne parviennent pas à un accord au cours de la réunion, la commission donne son avis sur l'indemnisation qu'elle considère équitable. Cet avis peut être accepté ou rejeté par l'une ou l'autre partie; si aucun accord n'intervient, les parties sont libres de recourir à l'arbitrage de la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

ACTIVITY REPORT — **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

EXPROPRIATING PARTY	NO. OF APPLICATIONS / NOMBRE DE DEMANDES	EXPROPRIATEUR
Corporation of the City of:		Conseil municipal de :
Kitchener	1	Kitchener
Ottawa	1	Ottawa
Scarborough	1	Scarborough
Toronto	1	Toronto
Windsor	1	Windsor
Corporation of the County of Oxford	2	Conseil municipal du Comté d'Oxford
Town of Alliston	1	Ville d'Alliston
District Municipality of Muskoka	1	Municipalité de district de Muskoka
Grand River Conservation Authority	1	Office de protection de la nature de Grand River
Ministry of Transportation and Communications	14	Ministère des Transports et Communications
Ontario Hydro	1	Ontario Hydro
Regional Municipality of Ottawa-Carleton	3	Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton
Union Gas	2	Union Gas
TOTAL	30	TOTAL

DAYS WORKED PER DIEM MEMBERS		JOURS TRAVAILLÉS PAR MEMBRE
Fiscal Year April 11, 1986 – March 31, 1987		**Exercice du 1er avril 1986 au 31 mars 1987**
Bennett, J.M.	11	Bennett, J.M.
Heaman, F.L.	1	Heaman, F.L.
Mowat, W.J.	14	Mowat, W.J.
Peters, D.	2	Peters, D.

Monthly Breakdown – The Board of Negotiation
Fiscal Year April 1, 1986 – March 31, 1987

Ventilation mensuelle des dossiers de la Commission de négociation
Exercice du 1er avril 1986 au 31 mars 1987

	APRIL AVRIL	MAY MAI	JUNE JUIN	JULY JUILLET	AUGUST AOÛT	SEPTEMBER SEPTEMBRE	OCTOBER OCTOBRE	NOVEMBER NOVEMBRE	DECEMBER DÉCEMBRE	JANUARY JANVIER	FEBRUARY FÉVRIER	MARCH MARS	TOTAL
Requests Received Demandes reçues	2	1	1	1	1	1	1	4	2	5	6	5	30
Meetings Held Séances tenues	5	1	2	2	0	2	1	1	4	1	3	5	27

As of March 31, 1987 there were seven files in process (two of seven to be scheduled and five are scheduled and waiting to be held).

Au 31 mars 1987, sept dossiers étaient en cours d'examen (pour deux d'entre eux, la date restait à fixer, pour les cinq autres, des réunions avaient été prévues mais ne s'étaient pas encore tenues).

Office of the Public Complaints Commissioner

Clare E. Lewis, Commissioner

This office brings a civilian element to complaints by the public against police officers. The police force is responsible for initial investigation into complaints. The commissioner's role is to monitor a police investigation and review and re-investigate at the request of the complainant after the chief of police has reached a decision on the complaint.

Approximately 20 per cent of complaints are reviewed by the commissioner. If the commissioner agrees with the decision of the chief of police, or if he does not believe that the public interest requires a public hearing of the complaint, a review report is written and sent to the complainant, the subject officer and the chief of police.

If required in the public interest, the commissioner may send the case to a civilian Board of Inquiry for adjudication, at which point the commissioner has no further decision-making power in the case. At the end of the hearing, the board decides if the officer is guilty of misconduct. If so, the board can discipline the officer, with penalties ranging from a reprimand to dismissal from the police force.

In 1986/87, six boards of inquiry delivered decisions. Summaries of these decisions can be found in the fifth *Annual Report of the Office of the Public Complaints Commissioner*.

In June 1986, the Attorney General introduced legislation to expand the jurisdiction of the Public Complaints Commissioner to allow any Ontario municipality to employ this service in complaints against its police force.

Bureau du commissaire aux plaintes du public

Clare E. Lewis, commissaire

Le bureau fait participer les civils à la procédure de règlement des plaintes portées contre la police. C'est au corps de police qu'il revient d'effectuer l'enquête initiale. Le commissaire contrôle les enquêtes policières, et les examine ou ouvre une nouvelle enquête à la demande du plaignant après que le chef de police a communiqué sa décision.

Le commissaire revoit environ 20 pour 100 des plaintes. S'il partage la décision du chef de police, ou s'il n'estime pas que l'intérêt public exige la tenue d'une audience publique, le commissaire rédige un rapport qu'il envoie au plaignant, à l'agent de police concerné et au chef de police.

Au nom de l'intérêt public, le commissaire peut soumettre la plainte à une commission d'enquête formée de civils. Il n'a alors plus aucun pouvoir de décision. A la fin de l'audience, la commission d'enquête détermine si le policier est coupable d'inconduite. Elle peut alors lui imposer des mesures disciplinaires, et les sanctions peuvent aller de la réprimande au renvoi du corps de police.

Au cours de l'exercice 1986-1987, six commissions d'enquête ont rendu des décisions, dont on trouve le résumé dans le cinquième rapport annuel du Bureau du commissaire aux plaintes du public.

En juin 1986, le procureur général déposait un projet de loi destiné à accroître la compétence du commissaire aux plaintes du public afin de permettre à toutes les municipalités de l'Ontario de faire appel à ce service dans le cas de plaintes contre son corps policier.

Acts Administered by the Attorney General

Absconding Debtors Act
Absentees Act
Accidental Fires Act
Accumulations Act
Administration of Justice Act
Age of Majority and Accountability Act
Aliens' Real Property Act
Anglican Church of Canada Act, 1979
Arbitrations Act
Architects Act, 1984
Assessment Review Board Act
Bail Act
Barristers Act
Blind Persons' Rights Act
Bulk Sales Act
Business Records Protection Act
Change of Name Act
Charitable Gifts Act
Charities Accounting Act
Children's Law Reform Act
Commissioners for Taking Affidavits Act
Compensation for Victims of Crime Act
Construction Lien Act, 1983
Conveyancing and Law of Property Act
Costs of Distress Act
Courts of Justice Act, 1984
Creditors' Relief Act
Crown Administration of Estates Act
Crown Agency Act
Crown Attorneys Act
Crown Witnesses Act
Disorderly Houses Act
Dog Owner's Liability Act
English and Wabigoon River Systems Mercury Contamination Settlement Agreement Act, 1986
Equality Rights Statute Law Amendment Act, 1986
Escheats Act
Estates Administration Act
Evidence Act
Execution Act
Expropriations Act
Family Law Act, 1986
Fines and Forfeitures Act
Foreign Arbitral Awards Act, 1986
Fraudulent Conveyances Act
Fraudulent Debtors Arrest Act
Frustrated Contracts Act
Gaming Act
Habeas Corpus Act
Hospitals and Charitable Institutions Inquiries Act
Hotel Registration of Guests Act
Innkeepers Act
Interpretation Act

Lois appliquées par le ministère du Procureur général

Loi sur les débiteurs en fuite
Loi sur les absents
Loi sur les incendies fortuits
Loi sur la capitalisation
Loi sur l'administration de la justice
Loi sur la majorité et la capacité civile
Loi sur les biens-fonds des étrangers
Loi de 1979 sur l'Église anglicane du Canada
Loi sur l'arbitrage
Loi de 1984 sur les architectes
Loi sur la Commission de révision de l'évaluation foncière
Loi sur la mise en liberté sous caution
Loi sur le protocole du barreau
Loi sur les droits des aveugles
Loi sur la vente en bloc
Loi sur la conservation en Ontario des documents commerciaux
Loi sur le changement de nom
Loi sur les dons de bienfaisance
Loi sur la comptabilité des oeuvres de bienfaisance
Loi portant réforme du droit de l'enfance
Loi sur les commissaires aux affidavits
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels
Loi de 1983 sur le privilège dans l'industrie de la construction
Loi sur les actes translatifs de propriété et le droit des biens
Loi sur les frais de saisie-gagerie
Loi de 1984 sur les tribunaux judiciaires
Loi sur le désintéressement des créanciers
Loi sur l'administration des successions par la Couronne
Loi sur les organismes de la Couronne
Loi sur les procureurs de la Couronne
Loi sur les témoins de la Couronne
Loi sur les maisons de jeu et de débauche
Loi sur la responsabilité des propriétaires de chiens
Loi de 1986 sur l'entente régissant le règlement relatif à la contamination par le mercure des rivières English et Wabigoon
Loi de 1986 modifiant des lois concernant les droits à l'égalité
Loi sur les biens en déshérence
Loi sur l'administration des successions
Loi sur la preuve
Loi sur l'exécution forcée
Loi sur l'expropriation
Loi de 1986 sur le droit de la famille
Loi sur les amendes et confiscations
Loi de 1986 sur les sentences arbitrales étrangères
Loi sur les cessions en fraude des droits des créanciers
Loi sur l'arrestation des débiteurs en fuite
Loi sur les contrats inexécutables
Loi sur les jeux de hasard
Loi sur l'habeas corpus
Loi sur les enquêtes concernant les hôpitaux et les établissements de bienfaisance
Loi sur l'inscription dans les hôtels
Loi sur les aubergistes
Loi d'interprétation

Interprovincial Subpoenas Act
Judicial Review Procedure Act
Juries Act
Justices of the Peace Act
Landlord and Tenant Act
Law Society Act
Legal Aid Act
Libel and Slander Act
Limitations Act
Master and Servant Act
Mechanics' Lien Act, Sec. 52
Mental Incompetency Act
Mercantile Law Amendment Act
Metropolitan Toronto Police Force Complaints Act, 1984
Ministry of the Attorney General Act
Minors' Protection Act
Mortgages Act
Negligence Act
Notaries Act
Occupiers' Liability Act
Ontario Law Reform Commission Act
Ontario Municipal Board Act
Partition Act
Pawnbrokers Act
Perpetuities Act
Powers of Attorney Act
Proceedings Against the Crown Act
Professional Engineers Act, 1984
Property and Civil Rights Act
Provincial Offences Act
Public Accountancy Act
Public Authorities' Protection Act
Public Halls Act
Public Inquiries Act
Public Institutions Inspection Act
Public Officers Act
Public Trustee Act
Reciprocal Enforcement of Judgements Act
Reciprocal Enforcement of Judgements (U.K.) Act, 1984
Reciprocal Enforcement of Maintenance Orders Act, 1982
Regulations Act
Regulations Revision Act, 1979
Religious Freedom Act
Religious Organizations' Lands Act
Revised Statutes Confirmation Act, 1981
Sale of Goods Act
Settled Estates Act
Sheriffs Act
Short Forms of Conveyances Act
Short Forms of Leases Act
Short Forms of Mortgages Act
Solicitors Act
Statute of Frauds
Statutes Act
Statutes Revision Act, 1979
Statutory Powers Procedure Act

Loi sur les assignations interprovinciales de témoins
Loi sur la procédure de révision judiciaire
Loi sur les jurys
Loi sur les juges de paix
Loi sur la location immobilière
Loi sur la Société du barreau
Loi sur l'aide juridique
Loi sur la diffamation
Loi sur la prescription des actions
Loi sur le louage de services
Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux, art. 52
Loi sur l'incapacité mentale
Loi modifiant le droit commercial
Loi de 1984 sur les plaintes concernant la police de la communauté urbaine de Toronto
Loi sur le ministère du Procureur général
Loi sur la protection de la jeunesse
Loi sur les hypothèques
Loi sur le partage de la responsabilité
Loi sur les notaires
Loi sur la responsabilité des occupants
Loi sur la Commission de réforme du droit de l'Ontario
Loi sur la Commission des affaires municipales de l'Ontario
Loi sur le partage des biens en copropriété
Loi sur le prêt sur gage
Loi sur la durée des substitutions
Loi sur les procurations
Loi sur les instances introduites contre la Couronne
Loi de 1984 sur les ingénieurs
Loi sur le droit privé
Loi sur les infractions provinciales
Loi sur les experts-comptables
Loi sur l'immunité des personnes publiques
Loi sur les salles publiques
Loi sur les enquêtes publiques
Loi sur l'inspection des établissements publics
Loi sur les fonctionnaires
Loi sur le curateur public
Loi sur l'exécution réciproque de jugements
Loi de 1984 sur l'exécution réciproque de jugements (R.-U.)
Loi de 1982 sur l'exécution réciproque d'ordonnances alimentaires
Loi sur les textes réglementaires
Loi de 1979 sur la révision des règlements
Loi sur la liberté du culte
Loi sur les biens-fonds des organismes religieux
Loi de 1981 sur la confirmation des lois refondues
Loi sur la vente d'objets
Loi sur les substitutions immobilières
Loi sur les shérifs
Loi sur les formules abrégées d'actes translatifs de propriété
Loi sur les formules abrégées de baux
Loi sur les formules abrégées d'hypothèques
Loi sur les procureurs
Loi relative aux preuves littérales
Loi sur les textes législatifs
Loi de 1979 sur la refonte des lois
Loi sur l'exercice des compétences légales

Succession Law Reform Act
Support and Custody Orders Enforcement Act, 1985
Surrogate Courts Act
Ticket Speculation Act
Time Act
Transboundary Pollution Reciprocal Access Act, 1986
Trespass to Property Act
Trustee Act
Unconscionable Transactions Relief Act
University Expropriation Powers Act
Variation of Trusts Act
Vendors and Purchasers Act
Wages Act
Warehouse Receipts Act
Warehousemen's Lien Act

Loi portant réforme du droit des successions
Loi de 1985 sur l'exécution d'ordonnances alimentaires et de garde d'enfants
Loi sur les cours des successions
Loi sur le trafic des billets de spectacle
Loi sur l'heure légale
Loi de 1986 sur le droit de réciprocité en matière de pollution transfrontalière
Loi sur l'entrée sans autorisation
Loi sur les fiduciaires
Loi sur la réduction des opérations exorbitantes
Loi sur le pouvoir des universités en matière d'expropriation
Loi sur la modification des fiducies
Loi sur la vente immobilière
Loi sur les salaires
Loi sur les récépissés d'entrepôt
Loi sur le droit de rétention de l'entreposeur